

2016_CT2_262

OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace / SCOT - Présentation du document Observ'agglomération - 50 indicateurs pour décrypter les dynamiques des grandes agglomérations - Septembre 2016 - FNAU ADCF

Le 8 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif et Culturel à Simiane-Collongue, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 décembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUDON Jacques – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TERME Françoise – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à ROLANDO Christian – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à LAFON Henri – SUSINI Jules donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – AUGÉY Dominique – BORELLI Christian – BOULAN Michel – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – TAULAN Francis

Secrétaire de séance : Loïc GACHON

Monsieur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Aménagement du territoire
Prospective et aménagement de l'espace / SCOT**

■ Séance du 8 décembre 2016

03_1_01

■ **Présentation du document Observ'agglomération - 50 indicateurs pour décrypter les dynamiques des grandes agglomérations - Septembre 2016 - FNAU ADCF**

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE**Urbanisme et aménagement****■ Séance du 15 décembre 2016****■ Présentation du document Observ'agglomération - 50 indicateurs pour décrypter les dynamiques des grandes agglomérations - Septembre 2016 - FNAU ADCF**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La connaissance du territoire Métropolitain et l'appropriation par les conseillers métropolitains de leur nouveau territoire seront la clé de l'élaboration de tous les grands schémas que doit mettre en œuvre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence : le SCOT, le PLH, le PDU notamment.

Issue d'un travail coordonné depuis 2013 par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) et l'Association des Communautés de France (ADCF), la publication qui est présentée a l'ambition de décrypter les dynamiques des grandes agglomérations françaises.

Les 2 agences de la Métropole et les techniciens des 2 territoires de plus de 200000 habitants ont participé à l'élaboration de ce document qui permet de comparer la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à travers 50 indicateurs par rapport à 36 agglomérations françaises.

Les objectifs de cette démarche collaborative ont été les suivants :

- structurer un panel d'indicateurs qui permettent de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre sur les territoires urbains ;
- mutualiser et enrichir les démarches sur les territoires comparables ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

- renforcer la robustesse du choix des indicateurs et des analyses issues des comparaisons, sans faire de classement ;
- gagner du temps et des moyens pour l'actualisation des baromètres des agglomérations ;
- aboutir à une méthode et une base de données utilisable localement au service des territoires qui participent à la démarche.

Les indicateurs choisis recoupent une dizaine de thématiques : la démographie, l'habitat, l'emploi, les entreprises, les mobilités, l'éducation et la formation, la richesse et la précarité, la citoyenneté, les équipements et l'environnement.

Cette approche transversale permet, au fil de la lecture des indicateurs et des analyses qui sont faites, de mieux cerner les forces et les faiblesses du territoire de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Ouï le rapport ci-dessus,

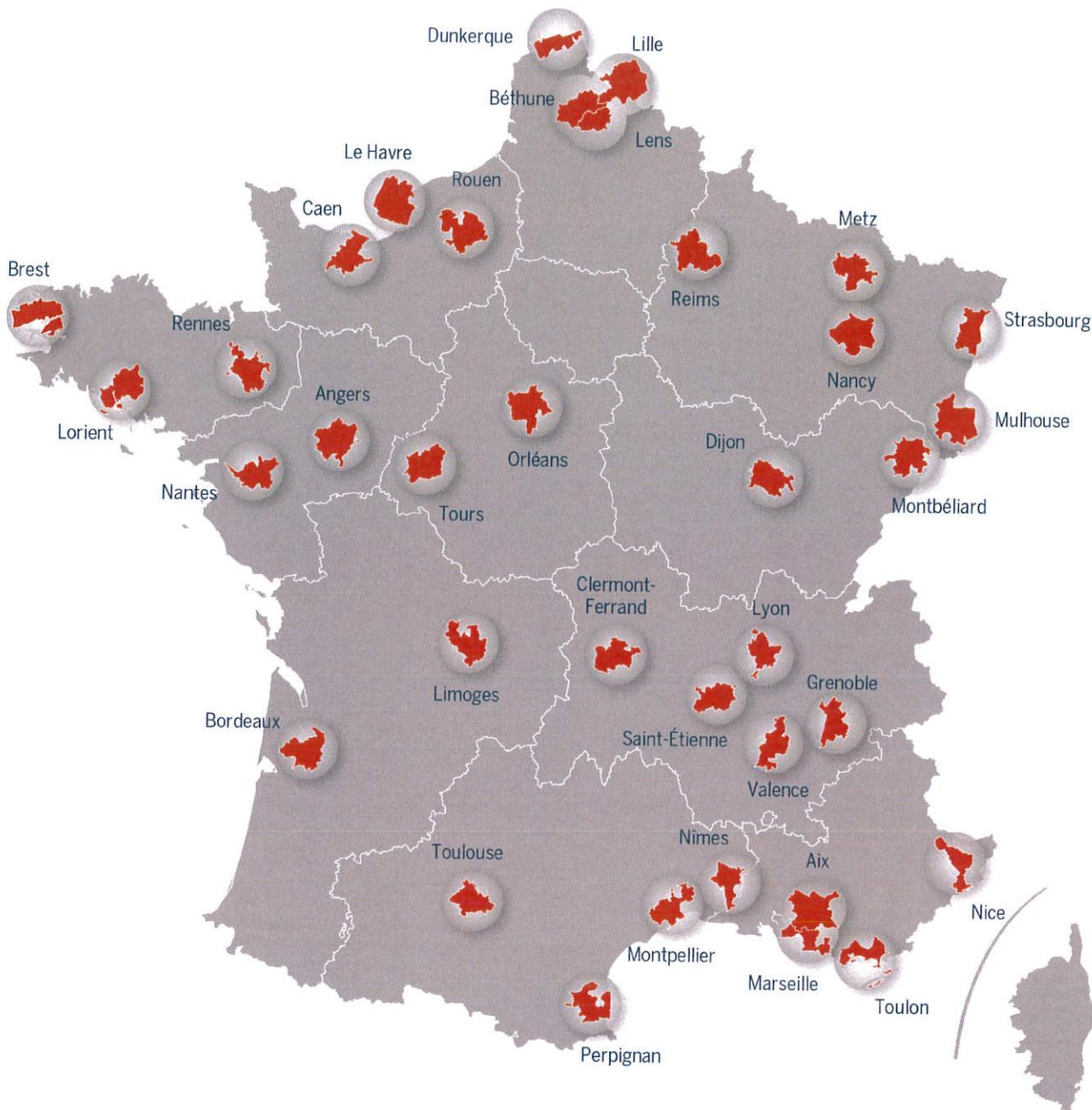
Délibère

Article unique :

Le Conseil de la Métropole prend acte de la présentation du document Observ'agglo joint en annexe.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT, Schémas d'Urbanisme

Henri PONS



OBSERV'AGGLO

50 indicateurs pour décrypter les dynamiques
des grandes agglomérations

SEPTEMBRE 2016

Un réseau d'experts pour analyser les évolutions urbaines



Accusé de réception en préfecture
03.200054807-20161208-2016-CT2_262-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception en préfecture : 20/12/2016



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

ÉDITORIAL

POUR UNE OBSERVATION COLLABORATIVE DES GRANDES AGGLOMÉRATIONS

Les membres de l'Assemblée des communautés de France (AdCF) et de la Fédération des agences d'urbanisme (FNAU) ont souhaité initier ensemble une démarche mutualisée sur l'observation des évolutions des principales agglomérations de France métropolitaine. Cette démarche produite par et pour les territoires dans une logique ascendante était attendue depuis longtemps. Elle est le fruit du travail d'un groupe d'experts issus des agences d'urbanisme et des agglomérations qui s'est réuni depuis deux ans pour produire en commun une cinquantaine d'indicateurs originaux sur les dynamiques en œuvre dans les métropoles et les communautés françaises de plus de 200 000 habitants. Elle s'appuie sur la constitution d'une véritable base de données mise en partage.

Ce travail comporte une triple dimension : d'une part, il permet à toutes les agglomérations parties prenantes d'avoir accès à cette connaissance partagée, d'autre part il invite les agglomérations à se positionner pour mieux comprendre leurs enjeux spécifiques en relation avec les tendances nationales ; enfin, il est l'occasion d'une mise en perspective des enjeux urbains à l'échelle nationale. Le choix a été fait de s'attacher aux périmètres institutionnels et non statistiques, car il s'agit d'un outil d'aide à la décision pour les communautés, et d'éviter les classements entre agglomérations, pour favoriser des représentations cartographiques.

À partir de ce travail collaboratif, c'est une lecture nouvelle de la géographie urbaine française et des mutations territoriales que propose cette première publication aux acteurs publics comme privés. Nous voulons aujourd'hui pérenniser, enrichir et partager cette démarche pour contribuer, nous l'espérons, à être source de connaissance et d'inspiration pour les politiques urbaines.

Jean Rottner
Président de la FNAU

Charles-Éric Lemaignan
Président de l'AdCF

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

SOMMAIRE

ÉDITORIAL Pour une observation collaborative des grandes agglomérations	3
INTRODUCTION Mettre en réseau l'observation des agglomérations Mode d'emploi, limites et modalités de lecture	5 7
TPOLOGIE OBSERV'AGGLO Intercommunalités et aires urbaines : quelles correspondances ?	8
TPOLOGIE OBSERV'AGGLO Quelle place des agglomérations dans les nouvelles régions ?	10
<hr/>	
DÉMOGRAPHIE	11
De l'arc atlantique à un arc métropolitain français ?	11
Seulement une agglomération sur trois gagne au jeu des migrations	12
TPOLOGIE OBSERV'AGGLO Trois profils de dynamiques démographiques	13
Les jeunes actifs : un habitant sur cinq dans les grandes agglomérations	14
Pour aller plus loin : la démographie, vecteur de développement territorial ?	15
<hr/>	
HABITAT	16
Quelle dynamique d'offre nouvelle en logement ?	16
... Pour quels prix ?	17
Quelles réponses du parc social ?	18
Où peut-on avoir accès rapidement à un logement social ?	19
<hr/>	
EMPLOI	20
La concentration de l'emploi : un fait urbain	20
Vivre et travailler dans son agglomération	21
Des fonctions métropolitaines pas seulement dans les métropoles	22
TPOLOGIE OBSERV'AGGLO L'emploi baisse hors des métropoles aux activités diversifiées	23
Le taux de chômage, entre effet de la crise et pression démographique	24
L'insertion des femmes et des diplômés, reflet des tensions du marché du travail	25
TPOLOGIE OBSERV'AGGLO Quatre profils d'agglomérations vis-à-vis de l'emploi	26
<hr/>	
ENTREPRISES	27
L'emploi « présentiel » évolue plus favorablement que l'emploi dit « non présentiel »	27
L'économie sociale et solidaire : 10% du PIB	27
Beaucoup d'entreprises créées dans le sud, mais elles survivent plus souvent dans le nord	28
<hr/>	
MOBILITÉS	29
Des agglomérations diversement équipées en transport en commun	29
La qualité de l'offre déterminante dans l'usage des transports en commun	30
Les actifs plus nombreux à utiliser les transports en commun dans les grandes villes	31
<hr/>	
ÉDUCATION ET FORMATION	32
L'intégration des jeunes dans l'emploi, un défi pour les agglomérations	32
L'enseignement supérieur : un levier de rayonnement métropolitain	33
Les écoles doctorales sont-elles des relais de croissance à portée de main ?	34
<hr/>	
RICHESSSE ET PRÉCARITÉ	35
Des écarts de niveau de vie importants	35
Une pauvreté plus marquée dans les villes centres	36
Zoom sur les quartiers politiques de la ville	37
TPOLOGIE OBSERV'AGGLO Cinq profils d'agglomérations	38
<hr/>	
CITOYENNETÉ	39
La parité, un défi à relever	39
Une participation entre traditions culturelles et contextes locaux	40
<hr/>	
ÉQUIPEMENTS	41
La médecine de ville, reflet de l'héliotropisme ?	41
Une plus grande densité d'équipements favorise la pratique du sport en club	42
De très fortes disparités en matière d'offres culturelles	43
<hr/>	
ENVIRONNEMENT	44
La consommation foncière pour la production de nouveaux logements plus faible dans les villes déjà denses	44
La place de nature en ville, fonction du climat	46
La géographie contrastée de la qualité de l'air urbain	47
<hr/>	
CONCLUSION ET PERSPECTIVES Un réseau d'experts et une démarche à pérenniser	48
Liste des indicateurs et métadonnées	49
Lexique	51

INTRODUCTION

METTRE EN RÉSEAU L'OBSERVATION DES AGGLOMÉRATIONS

À l'initiative de Rennes Métropole et de Grenoble-Alpes Métropole, l'AdCF et la FNAU ont proposé une mise en réseau, à l'échelle nationale, des dispositifs et outils d'observation mis en place sur et par les agglomérations. Il s'agit de passer d'échanges sur des outils existants à la construction collective d'indicateurs partagés, ce qui permet à la fois d'accroître la qualité des analyses locales, mais aussi de positionner les agglomérations dans le débat sur les « indicateurs clés » du développement urbain.

● UN BESOIN : MIEUX OBSERVER ENSEMBLE

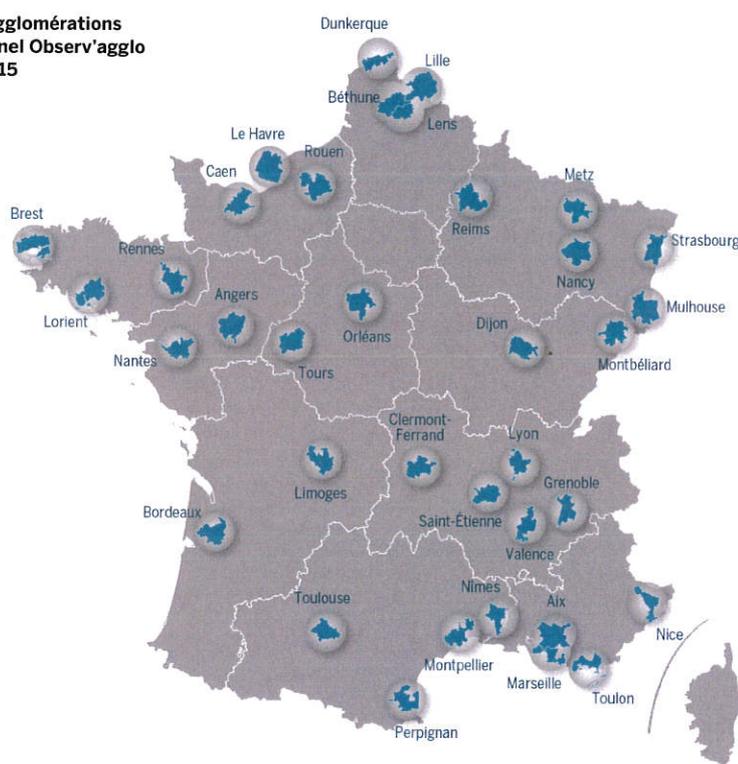
La FNAU et l'AdCF ont constaté, au contact des pratiques de leurs adhérents, que l'observation territoriale est de plus en plus présente dans les politiques publiques. La publication par Rennes Métropole puis par Grenoble-Alpes Métropole de baromètres métropolitains marque l'émergence d'une approche comparatiste qui gagne à être partagée voire mutualisée plus largement. En effet, ces démarches développées par les agglomérations rennaises et grenobloises, appuyées par leurs agences d'urbanisme respectives, sont des outils d'observation mobilisant à la fois des indicateurs synthétiques et une approche comparatiste : ils nécessitent de rassembler des données statistiques sur une dizaine d'agglomérations comparables, travail qui intéresse tous les territoires concernés, et qui peut être mutualisé. Mais pour les spécialistes de l'observation en charge de ces démarches, la difficulté ne réside pas uniquement dans la constitution de la base de données : il s'agit tout autant de sélectionner ensemble des indicateurs pertinents et robustes et de partager l'analyse des résultats pour mieux comprendre le positionnement relatif de chaque agglomération.

L'AdCF et la FNAU ont donc proposé en 2013 une mise en réseau, à l'échelon national, des dispositifs et outils d'observation mis en place sur et par les territoires.

● QU'EST CE QU'OBSERV'AGGLO ?

Cette démarche, baptisée Observ'agglomération, consiste en la construction collective d'indicateurs partagés, la mutualisation de la constitution de la base de données et le partage de l'analyse. Avec pour enjeu de faire peser les agglomérations dans le débat sur les « indicateurs clés » du développement urbain. À l'automne 2013 a été organisé un premier événement national, occasion de présenter et d'échanger sur les outils d'observation existants développés par les agglomérations

Les agglomérations du panel Observ'agglomération en 2015



avec une approche comparatiste. De nombreuses agglomérations ont répondu présentes pour poursuivre les échanges et s'inscrire dans la démarche.

Les objectifs de la démarche sont les suivants :

- structurer un panel d'indicateurs qui permettent de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre sur les territoires urbains ;
- mutualiser et enrichir les démarches sur les territoires comparables ;
- renforcer la robustesse du choix des indicateurs et des analyses issues des comparaisons, sans faire de classement ;
- gagner du temps et des moyens pour l'actualisation des baromètres des agglomérations ;

• aboutir à une méthode et une base de données utilisable localement au service des territoires qui participent à la démarche. En 2014, le groupe de travail, rassemblant une quarantaine de spécialistes de l'observation, venant tant des agences d'urbanisme que des intercommunalités, s'est rassemblé à cinq reprises. Une liste de 200 indicateurs robustes et intéressants a été dressée. En 2015, le groupe de travail a fait le choix de resserrer le nombre d'indicateurs et d'agglomérations pour finaliser une première base de données partagée et produire les premières analyses. A été constituée une base de données comprenant une cinquantaine d'indicateurs « stratégiques ».

Accusé de réception en préfecture
015-200054807-20161208-2016_C12_262-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception en préfecture : 20/12/2016

analysés indicateur par indicateur et le groupe de travail s'est attelé à la rédaction de la publication.

● **50 INDICATEURS POUR 36 AGGLOMÉRATIONS**

L'échelle d'observation et des agglomérations du panel a fait l'objet de longs débats dès l'origine de la démarche. Il a été fait le choix de se concentrer sur les 36 agglomérations de plus de 200 000 habitants, hors Ile-de-France et hors Outre Mer, disposant ou non d'une agence d'urbanisme. Lors du lancement du travail, les intercommunalités franciliennes étaient insuffisamment structurées, en pleine évolution, pour pouvoir intégrer le panel observé. Par ailleurs, les données statistiques ultra-marines ne sont pas facilement comparables à celle de la France hexagonale. L'agglomération de Montbéliard, fortement impliquée à l'origine du projet, fait également parti du panel,

même si elle ne compte que près de 120 000 habitants.

L'ensemble des agglomérations observées représente près de 15 millions d'habitants, soit 23% de la population française.

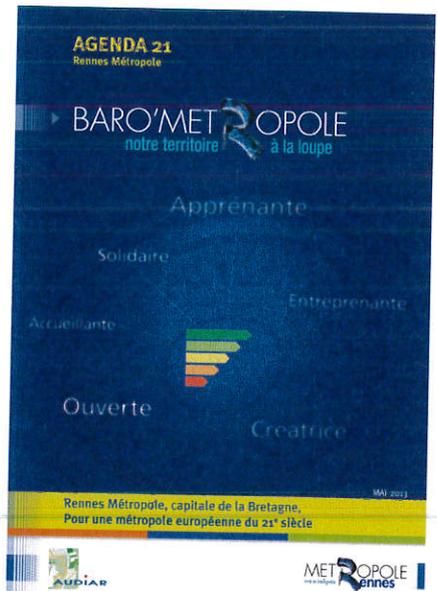
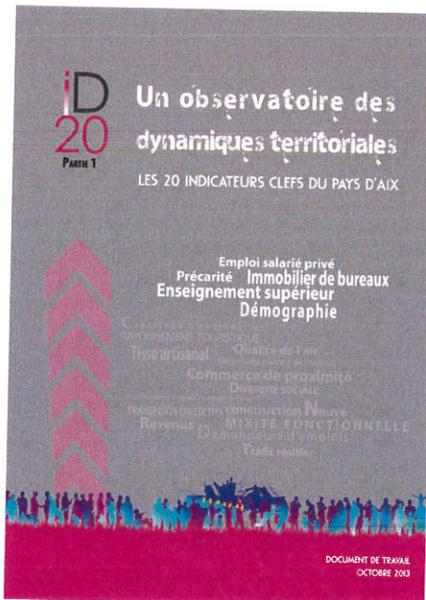
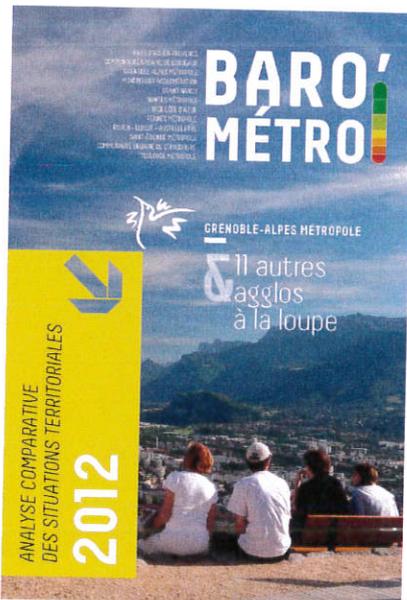
Les 50 indicateurs sont répartis selon 10 thématiques. Ils sont basés sur des données disponibles issues de la statistique publique, mais également sur des données « émergentes » obtenues grâce à l'harmonisation de données issues de collectes locales (remontée locale). La démarche Observ'agglomération a également permis d'obtenir des indicateurs grâce à l'achat mutualisé de données, du conventionnement avec des producteurs de données et des partenariats de l'AdCF et de la FNAU.

L'un des objectifs pour les participants est de sortir des analyses purement sectorielles tout en asseyant la légitimité des indicateurs retenus par le groupe. Par la mise en réseau, l'objectif est également de

produire des éléments de compréhension réciproque des classements au-delà des chiffres bruts. À long terme, la base de données a pour vocation de croître en nombre d'indicateurs, tout en restant sur les agglomérations de plus de 200 000 habitants, en évoluant pour s'adapter à la nouvelle carte intercommunale.

● **UN GROUPE DE TRAVAIL PARTENARIAL AGGLOMÉRATIONS/ AGENCES D'URBANISME**

Observ'agglomération a enfin permis la création d'un réseau d'experts caractérisé par une très forte dynamique des acteurs. Des binômes agences d'urbanisme/agglomérations ont suivi l'ensemble de la démarche. La qualité de la publication est ainsi le résultat d'une dynamique collective d'une grande richesse. Merci à tous les membres pour leur implication précieuse.



LES BAROMÈTRES MÉTROPOLITAINS

Plusieurs agglomérations françaises et européennes développent des « baromètres métropolitains », outils d'observation inédits croisant des indicateurs synthétiques des situations territoriales avec les axes structurants de leur projet de territoire. À partir de sources diverses, les baromètres publiés par les agglomérations rassemblent, mettent en perspective et comparent des données de contexte locaux et issues d'un panel

d'agglomérations comparables. Ces outils d'observation transversale permettent ainsi de suivre l'évolution du territoire, en regard des principales orientations du projet communautaire. Ils permettent également de positionner les agglomérations par rapport à un panel d'agglomérations comparables. Pour exemple, les baromètres respectivement élaborés par les métropoles de Rennes et de Grenoble avec les agences d'urbanisme

de l'agglomération rennaise et de la région grenobloise constituent des pratiques pionnières. D'autres agglomérations, à l'image d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Montbéliard, Toulouse... ont également développé des démarches leur permettant de mieux connaître les forces et les fragilités de leurs territoires par le prisme d'une comparaison avec d'autres agglomérations.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

MODE D'EMPLOI, LIMITES ET MODALITÉS DE LECTURE

● MODE D'EMPLOI

Compétition entre territoires oblige, les classements se sont multipliés au cours de ces dernières années. La plupart d'entre eux émanent d'organes de presse ou de cabinets spécialisés et mesurent les performances des villes dans des domaines bien précis : qualité de vie, attractivité... Observ'agglo ne s'inscrit pas dans cette logique de ranking où chaque classement est discutable en raison du choix des indicateurs, de leur composition et parfois de leur pondération pour arriver à un classement général. Observ'agglo a été conçu comme un outil qui, à partir de ressources diverses, rassemble, met en perspective et compare des données issues d'un panel d'agglomérations répondant à des critères de taille. L'objectif, pour chaque indicateur est de connaître la position d'une agglomération, ses forces et faiblesses, et d'en tirer les conclusions utiles pour son territoire et ses acteurs. La force d'Observ'agglo est de s'appuyer sur la robustesse des données et sur un réseau d'experts garantissant une analyse de qualité. Les indicateurs qui présentaient des problèmes de fiabilité ou qui étaient susceptibles de provoquer des erreurs d'interprétation ont été écartés de l'étude.

● LIMITES

Tout exercice d'analyse comparative urbaine présente des limites. C'est pourquoi il convient d'expliquer certains choix retenus dans la méthode Observ'agglo, susceptibles de susciter le débat. En premier lieu, le choix de l'échelle géo-

graphique retenue – celle des périmètres intercommunaux – se justifie par la volonté de privilégier l'observation au service de l'action publique. Ce choix a été fait au détriment de l'aire urbaine dont le périmètre correspond mieux au fonctionnement des territoires urbains, mais qui présente l'inconvénient d'être insuffisamment en rapport avec la gouvernance locale (cf. page 8). Les données sont calculées, souvent rétropolées, selon le périmètre des communautés en 2015.

Le choix des 50 indicateurs s'est fait en privilégiant la richesse des expériences du réseau d'experts (FNAU et AdCF) afin d'apporter une vision transversale des agglomérations s'appuyant sur une approche multi-thématique. Certains thèmes n'ont pu être traités faute de données disponibles satisfaisantes. C'est notamment le cas des thèmes attractivité et énergie.

Dans un souci de facilité de compréhension, le recours aux indicateurs multidimensionnels ou composites a été volontairement limité. Par contre une analyse par typologie a été privilégiée sur plusieurs thématiques. La préférence accordée à des indicateurs correspondant à des moyennes intercommunales présente l'avantage de la simplicité de lecture, mais ne rend pas compte des disparités existantes au sein des territoires, notamment entre la ville centre et sa périphérie.

● MODALITÉS DE LECTURE

Pour faciliter la lecture des résultats, les indicateurs sont rassemblés par thématique. Chaque page comporte une ou plu-

sieurs cartes, clés de voute de lecture des indicateurs. Elles peuvent être accompagnées de diagrammes indiquant la position relative des agglomérations.

Toutes les rubriques présentent des chiffres-clés que ce soit à l'échelon national ou au sein du panel des agglomérations observées. Ils constituent des repères utiles pour bien appréhender les données cartographiées.

Des zooms territoriaux ont été intégrés afin d'illustrer une situation particulière dans une ou plusieurs agglomération(s).

Enfin, la rigueur méthodologique étant une des marques de fabrique d'Observ'agglo, pour chaque indicateur figure en bas de page un encart intitulé « ce qui est observé » qui indique comment est construit l'indicateur et les sources utilisées. Dans quelques cas, des focus méthodologiques ont été nécessaires. Enfin, certaines thématiques ont fait l'objet d'une mise en perspective dans une rubrique dénommée « pour aller plus loin ».

CHIFFRES CLÉS



Chiffres clés
à l'échelle nationale



Chiffres clés
sur les 36 agglomérations
observées



LA SPÉCIFICITÉ AIXO-MARSEILLAISE

La démarche Observ'agglo a été engagée début 2014 dans un contexte institutionnel où la métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) n'était qu'en phase de préfiguration. Alors, le choix a été fait de retenir dans le panel d'agglomérations d'Observ'agglo, les intercommunalités existantes répondant aux critères, en l'occurrence la communauté urbaine de Marseille-Provence-Métropole (MPM) et la communauté d'agglomération du Pays d'Aix (CPA). Le 1^{er} janvier

2016, la métropole AMP a été créée et de facto les six anciennes intercommunalités la composant, dont MPM et CPA, disparaissaient en tant que telles. Face à cette évolution, il a été décidé de maintenir dans le panel MPM et CPA pour respecter le choix initial tout en incluant la métropole Aix-Marseille-Provence pour tenir compte de l'évolution institutionnelle. Aussi, exceptionnellement ce territoire bénéficie d'un traitement particulier : les deux anciennes intercommunalités ont été

maintenues et - quand les bases de données le permettaient - figure également la métropole AMP. À l'avenir, et dans la perspective d'une actualisation d'Observ'agglo, cette dernière deviendra la seule intercommunalité de référence.

Métropole créée le 1^{er} janvier 2016, 92 communes regroupées en 6 conseils de territoire, 3150 km², 740 000 emplois

Accusé de réception en préfecture
013 200054807-20161208-2016_CT2_262-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016
JUN 2016 ● OBSERV'AGGLO

INTERCOMMUNALITÉS ET AIRES URBAINES : QUELLES CORRESPONDANCES ?

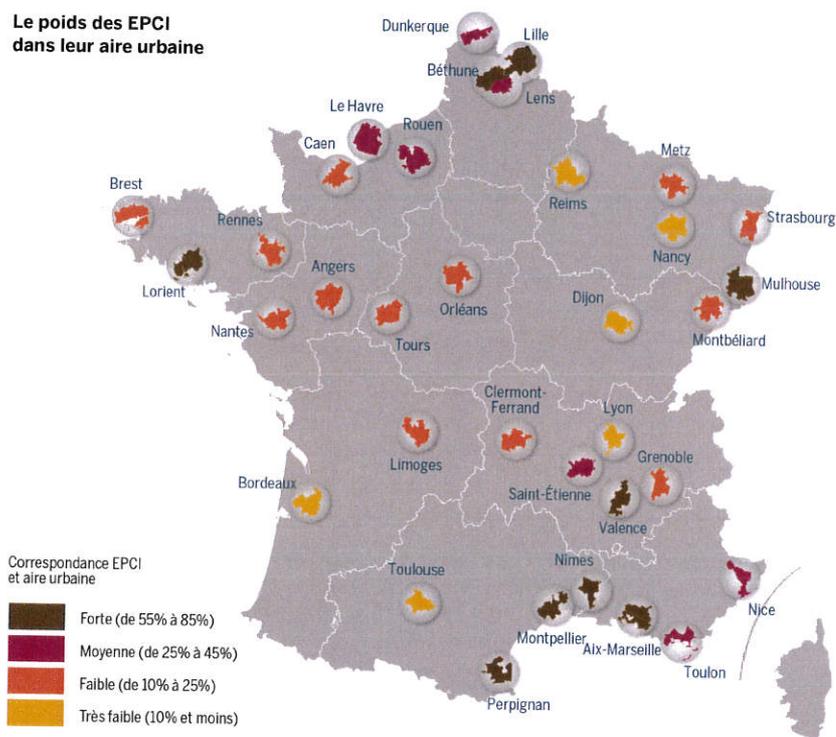
À quelle échelle observer les grandes agglomérations ? À celle du bassin de vie, de la zone d'emploi, du périmètre institutionnel intercommunal ? Le choix a été fait dans Observ'agglo de privilégier l'échelle de l'intercommunalité, car c'est celle de l'action publique territoriale mais également celle d'élaboration de nombreux indicateurs. Cependant, il est nécessaire en préambule d'étudier la correspondance entre les périmètres des intercommunalités et ceux des aires urbaines.

L'analyse révèle une grande diversité de cas de figure pour les 36 agglomérations observées. La pertinence des périmètres de l'intercommunalité avec le périmètre des bassins de vie fait débat depuis des années... Les aires urbaines sont en effet souvent privilégiées pour l'analyse des dynamiques territoriales, comme les plus à mêmes de représenter les bassins de vie. L'état des lieux du niveau de correspondance des périmètres des agglomérations de plus de 200 000 habitants avec ceux de leurs aires urbaines (AU) de référence est éloquent. Il montre que la très grande majorité des agglomérations reste sous dimensionnée : en moyenne, les agglomérations concentrent l'essentiel de la population et des emplois mais seulement sur un quart du territoire des aires urbaines.

■ **Forte correspondance entre périmètre aire urbaine et EPCI.** Moyenne AU : 1190 km² (81 communes) EPCI : 778 km² (43 communes). Le périmètre de l'EPCI représente entre 55 et 85% de la superficie de l'aire urbaine de référence. Neuf intercommunalités sont concernées parmi lesquelles se distinguent notamment la métropole Aix-Marseille (80%) et la communauté d'agglomération de Lorient (78%). Ce groupe d'intercommunalités présente la caractéristique d'avoir une faible moyenne de communes pour l'aire urbaine et une forte moyenne de communes dans l'EPCI. En bref, ce groupe est composé de grandes intercommunalités dans de petites aires urbaines. L'adéquation avec les bassins d'emploi et d'habitat est forte.

■ **Correspondance moyenne entre périmètre aire urbaine et EPCI.** Moyenne AU : 1370 km² (118 communes) EPCI : 430 km² (36 communes). Le périmètre de l'EPCI représente entre 25 et 40% de la superficie de l'aire urbaine de référence. Sept inter-

Le poids des EPCI dans leur aire urbaine



communalités appartiennent à ce groupe dont le nombre moyen de communes présentes dans l'EPCI diminue par rapport au groupe précédent (38) alors que celui des aires urbaines augmente (133 communes).

■ **Faible correspondance entre périmètre aire urbaine et EPCI.** Moyenne AU : 2550 km² (166 communes) EPCI : 408 km² (29 communes). Le périmètre de l'EPCI représente entre 10 et 25% de la superficie de l'aire urbaine de référence. Douze intercommunalités appartiennent à ce groupe. Malgré cette faible couverture territoriale, ces intercommunalités concentrent tout de même les trois quarts des emplois et les

deux tiers des habitants de l'aire urbaine.

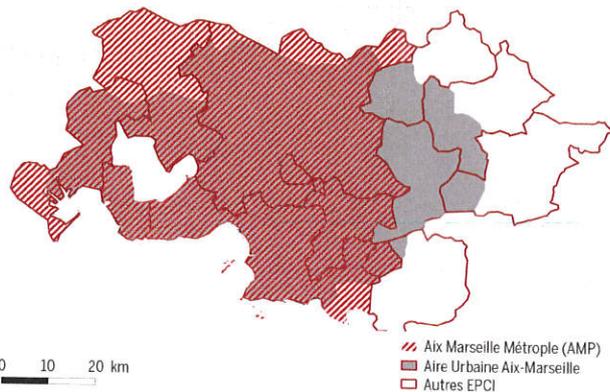
■ **Très faible correspondance entre périmètre aire urbaine et EPCI.** Moyenne AU : 4185 km² (355 communes) EPCI : 340 km² (31 communes). Le périmètre de l'EPCI représente moins de 10% de la superficie de l'aire urbaine de référence. Six intercommunalités sont dans ce cas là dont trois métropoles (Lyon, Bordeaux et Toulouse). Outre la petitesse de l'intercommunalité en termes de superficie, ces intercommunalités s'inscrivent dans de vastes aires urbaines comptant de nombreux EPCI : 47 dans l'aire urbaine de Lyon, 40 pour celle de Toulouse, 28 pour celle de Bordeaux...

CE QUI EST OBSERVÉ

Selon l'Insee, **une aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un **pôle urbain (unité urbaine)** de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

À titre d'illustration, un exemple pour chacun des types est présenté ci-dessous. Pour les deux premiers types, les correspondances sont fortes ou moyennes mais les périmètres sont imbriqués. Pour les deux autres exemples, la situation est plus simple : l'EPCI est au centre de son aire urbaine et n'en dépasse pas. Il en couvre une faible part. Les deux tiers des intercommunalités sont dans ce cas.

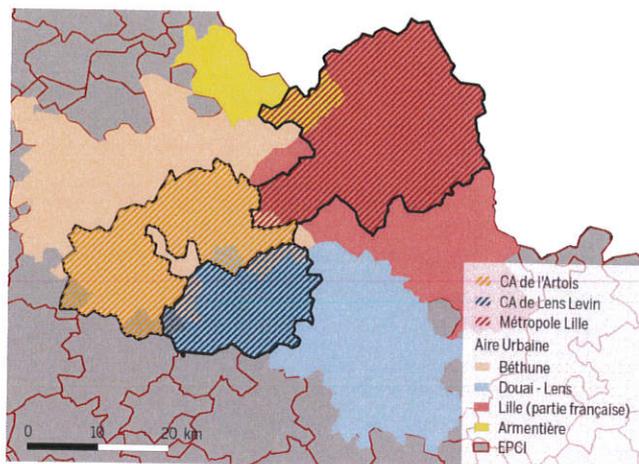


TYPE 1 : FORTE CORRESPONDANCE

EPCI : Aix-Marseille Métropole (AMP)

92 communes, 3150 km², 1800 000 habitants

- 74 communes d'AMP situées dans l'aire urbaine Aix-Marseille (90 communes) soit un taux de couverture de la superficie de l'aire urbaine de 80%.
- 18 communes d'AMP situées hors de l'aire urbaine Aix-Marseille.
- 16 communes de l'aire urbaine Aix-Marseille (réparties dans 4 EPCI différents) ne font pas partie d'AMP.

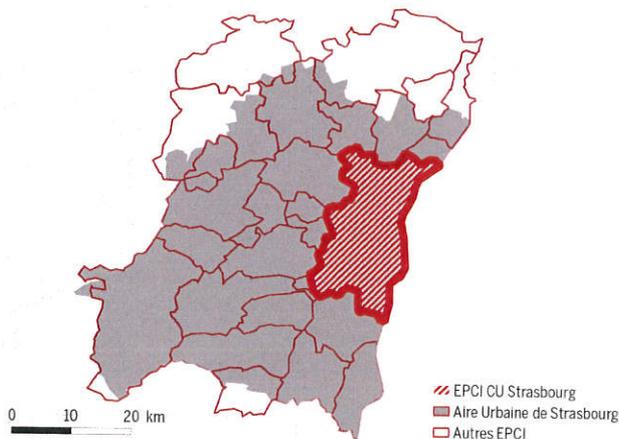


TYPE 2 : CORRESPONDANCE MOYENNE

EPCI : CA de Lens-Liévin, CA de Béthune, Lille Métropole

Aires urbaines de Béthune, Douai-Lens, Lille (partie française), Armentières

Situation complexe dans le Nord avec une juxtaposition de trois intercommunalités et un enchevêtrement de quatre aires urbaines. Lille-Métropole couvre 62% de la superficie de son aire urbaine, 56% pour Béthune, 29% pour Douain-Lens.



TYPE 3 : FAIBLE CORRESPONDANCE

EPCI : Eurométropole de Strasbourg

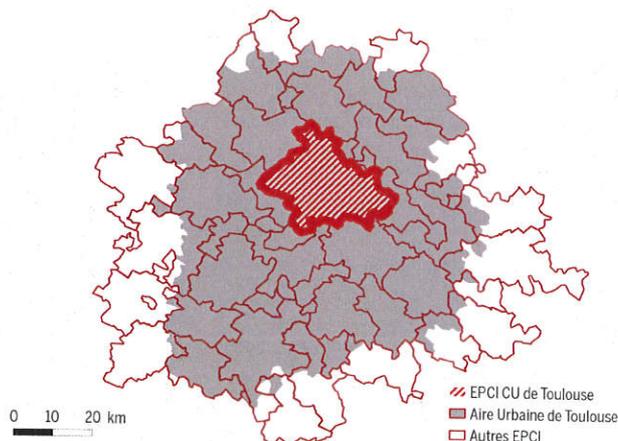
28 communes, 314 km², 473 000 habitants

Aire urbaine de Strasbourg :

- 267 communes réparties dans 22 EPCI.
- 2198 km², 769 000 habitants.

Rapport EPCI/AU : 14% de la superficie, 62% de la population, 72% des emplois.

Densités : EPCI 1508 hab./km², aire urbaine hors EPCI 157 hab./km².



TYPE 4 : TRÈS FAIBLE CORRESPONDANCE

EPCI : Toulouse Métropole

37 communes, 458 km², 725 000 habitants

Aire urbaine de Toulouse :

- 453 communes réparties dans 40 EPCI.
- 5380 km², 1270 000 habitants.

Rapport EPCI/AU : 9% de la superficie, 57% de la population, 74% des emplois.

Densités : EPCI 1580 hab./km², aire urbaine hors EPCI 235 hab./km².

QUELLE PLACE DES AGGLOMÉRATIONS DANS LES NOUVELLES RÉGIONS ?

L'impact du redécoupage des régions résultant de la réforme territoriale n'est pas sans conséquence sur le poids que représentent les agglomérations dans l'espace régional. Souvent considéré comme la locomotive du développement local, le réseau d'agglomérations dont disposent aujourd'hui les régions est très disparate. Une situation nouvelle qui appelle les régions à se repositionner et à s'interroger sur le rôle qu'elles entendent faire jouer à leurs agglomérations dans le développement régional.

■ Rôle central des agglomérations dans la région.

Une seule région entre dans ce schéma où les agglomérations pèsent pour plus de la moitié du potentiel démographique et économique régional : la région PACA. Un constat à mettre en relation avec le fait que le périmètre de cette région n'a pas été concerné par la réforme territoriale (pas d'extension) et qu'elle possède trois agglomérations importantes (la 1^{re}, 9^e et 11^e). Plus qu'ailleurs, ces trois agglomérations, parmi lesquelles figurent deux métropoles (Aix-Marseille et Nice-Côte d'Azur) jouent un rôle moteur dans le développement local.

■ Réseau dense d'agglomérations avec une grande métropole en chef de file.

Trois régions entrent dans cette catégorie où les agglomérations pèsent en moyenne pour un tiers du potentiel démographique et économique de l'espace régional. Il s'agit des régions Auvergne Rhône-Alpes, Occitanie et Hauts-de-France. Elles présentent le point commun d'être toutes des régions reconfigurées et de disposer d'un réseau dense d'agglomérations (4 ou 5) avec comme chef de file des plus grandes métropoles : Lyon (2^e agglomération française), Lille (3^e), Toulouse (5^e).

■ Poids moyen des agglomérations dans l'espace régional.

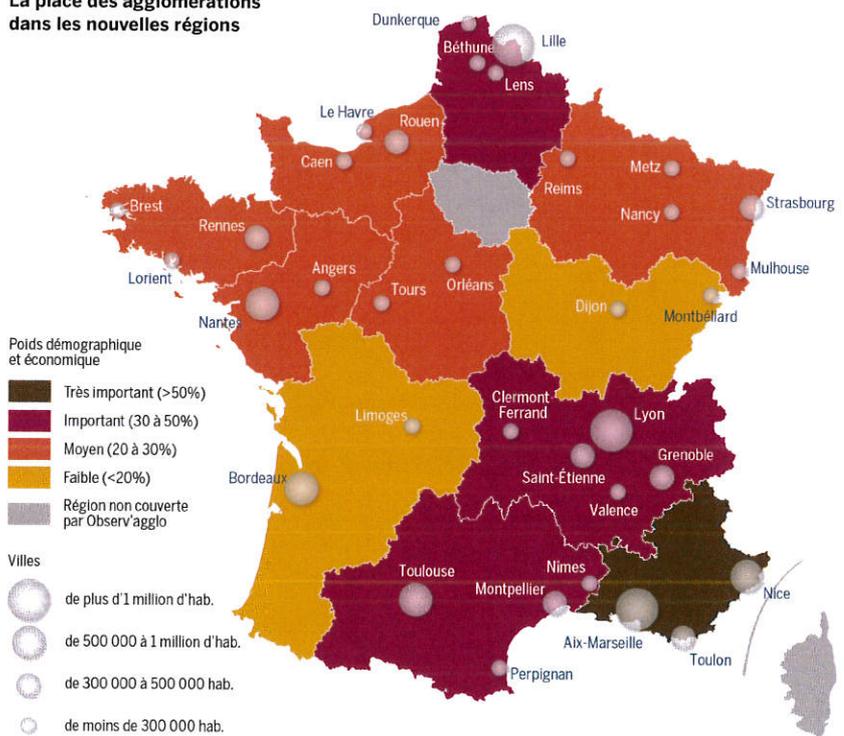
Quatre régions appartiennent à cette catégorie où les agglomérations représentent entre un cinquième et un quart du potentiel démographique et économique régional. Il s'agit des régions Grand Est, Bretagne, Pays de la Loire et Centre. Ces trois dernières sont restées inchangées et possèdent un réseau limité d'agglomérations (2 ou 3) et leurs chefs de file sont des agglomérations « grandes » : Nantes (600 000 habitants), Rennes

(400 000 habitants) et Tours (300 000 habitants). Quant à la région Grand Est, elle dispose d'un réseau dense constitué essentiellement « moyennes » agglomérations comptant un peu plus de 200 000 habitants (Nancy, Metz, Mulhouse, Reims). Le chef de file régional, l'Eurométropole de Strasbourg est proche d'un demi-million d'habitants.

■ Faible poids des agglomérations dans l'espace régional. Les régions Nouvelle Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté

appartiennent à cette dernière catégorie où le poids des agglomérations est faible : moins de 20% du potentiel régional. Bien que Bordeaux Métropole soit la quatrième agglomération régionale (737 000 habitants), elle se retrouve en tête d'une vaste région où seule Limoges dépasse les 200 000 habitants. Quant à Bourgogne-Franche-Comté, une seule agglomération dépasse le seuil des 200 000 habitants : Dijon (250 000 habitants).

La place des agglomérations dans les nouvelles régions



CE QUI EST OBSERVÉ

Part de la population de l'EPCI dans la population régionale. SOURCE : INSEE RP 2012 (PÉRIMÈTRE 2016)
Part des emplois de l'EPCI dans les emplois de la région. SOURCE : INSEE RP 2012

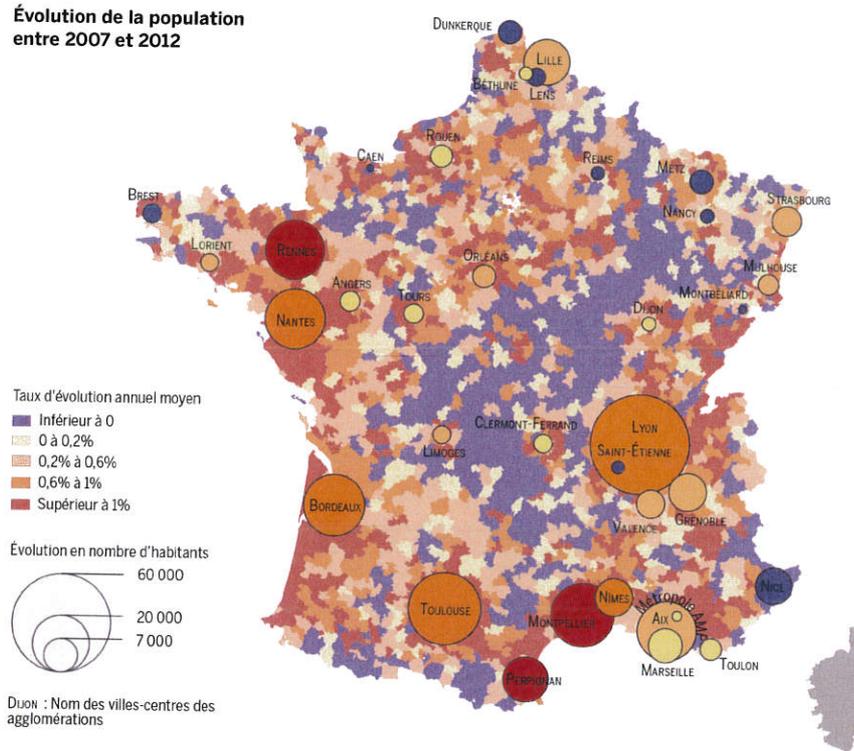
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016



Symbole de dynamisme et d'attractivité, la croissance démographique est aussi un vecteur de développement territorial aux multiples enjeux. Outre ses conséquences en matière d'aménagement et de planification (enjeux en termes de consommation d'espace, de formes urbaines, de besoins induits en commerces, services, équipements), la démographie est de plus en plus perçue comme un accélérateur de développement économique. Dans un contexte de mondialisation et de concurrence accrue entre métropoles, le renouvellement de la population (solde migratoire) et son développement endogène (solde naturel) apparaissent comme de nouveaux facteurs de compétitivité.

DE L'ARC ATLANTIQUE À UN ARC MÉTROPOLITAIN FRANÇAIS ?

Évolution de la population entre 2007 et 2012



CHIFFRES CLÉS

- +0,5% par an** entre 2007 et 2012
- +240 000 habitants au total** (+0,3% par an)
- 1 agglomération sur 3** perd des habitants
- Montpellier, Rennes et Perpignan dépassent les 1% par an**

L'analyse des dynamiques récentes observées dans les agglomérations révèle une nouvelle géographie de la croissance démographique. Dans son ensemble, le littoral demeure toujours très dynamique mais pas dans sa totalité. Sur la façade méditerranéenne, seules les agglomérations de la partie occidentale du littoral affichent une croissance notable (Montpellier, Perpignan, Nîmes) tandis que celles situées en région PACA stagnent (Aix-Marseille, Toulon) ou perdent des habitants (Nice). En termes de

croissance, l'arc méditerranéen ne compte désormais qu'une seule branche puisqu'à partir de Nîmes, l'axe d'accroissement démographique s'incurve vers la Vallée du Rhône (Valence-Romans, Lyon) et les Alpes (Grenoble) plutôt que vers la Provence et la Côte d'Azur. Pour ce qui concerne la côte atlantique, la dynamique démographie concerne surtout l'axe Bretagne-Pays Basque et se focalise sensiblement autour de quelques pôles: Rennes, Nantes, Bordeaux. La dynamique

de l'axe sud-atlantique se prolonge vers Toulouse et la Méditerranée occidentale. Au total, le schéma de croissance dessiné par les agglomérations prend dorénavant la forme d'un « U » allant de Rennes à Lyon en passant par Toulouse et se substitue au concept « d'arc littoral » de croissance. Pour le reste du territoire, la « diagonale du vide » – espace longtemps atone au plan démographique – semble se rétrécir. Ceci pourrait se traduire par un renouveau démographique « d'arrière-pays ». Enfin, la partie Nord Est du territoire français, bien que faiblement dynamique, semble renouer en partie avec la croissance, autour notamment de Strasbourg, de Mulhouse et de Dijon. La métropole lilloise est dans la même dynamique.

CE QUI EST OBSERVÉ

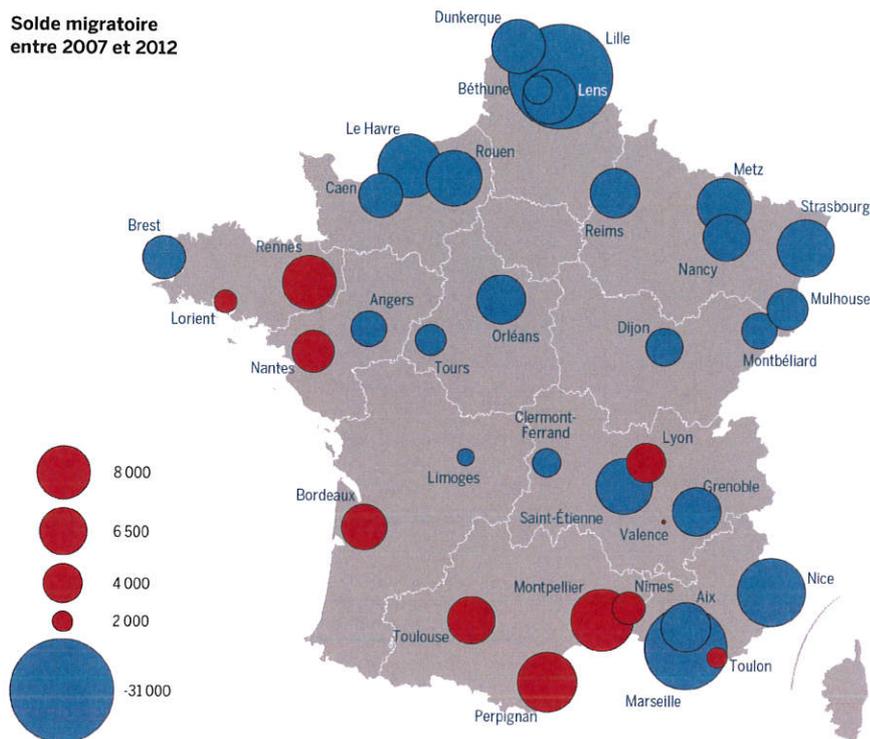
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2007 et 2012. SOURCE : INSEE, RECENSEMENT DE LA POPULATION 2007 ET 2012

Cette analyse porte sur les périmètres intercommunaux. Toutefois, les évolutions démographiques récentes montrent que ce cadre institutionnel n'est pas suffisant pour appréhender la réalité des dynamiques « urbaines » beaucoup plus étendues.

Accusé de réception en Préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016
JUN 2016 • OBSERV'AGGLO

SEULEMENT UNE AGGLOMÉRATION SUR TROIS GAGNE AU JEU DES MIGRATIONS

Solde migratoire entre 2007 et 2012



CHIFFRES CLÉS

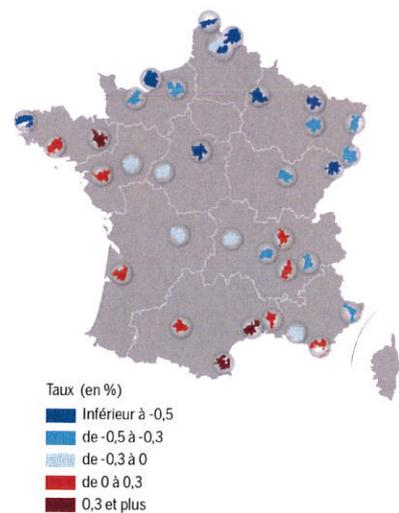


En moyenne, les 36 agglomérations retenues ont perdu plus de 140 000 habitants au jeu des migrations entre 2007 et 2012

1 agglomération sur 3 est excédentaire du fait des échanges migratoires

Toutes les agglomérations présentent un solde naturel positif +380 000 habitants

Taux de variation annuel moyen de la population dû au solde migratoire entre 2007 et 2012



Aujourd'hui, les agglomérations observées totalisent 14,5 millions habitants et représentent près d'un Français sur quatre, mais seulement 16% de la croissance récente. L'évolution de la population résulte à la fois de logiques endogènes (solde naturel) et exogènes (solde migratoire). Si globalement les agglomérations apparaissent moins dynamiques que le reste du territoire national, c'est parce que les deux tiers d'entre elles affichent un solde migratoire négatif. Il est symptomatique de constater que les agglomérations les plus dynamiques sont les seules à posséder (à l'exception de Lorient et Toulon) un solde migratoire positif. Sur les onze agglomérations ayant un solde migratoire excédentaire, ne figure qu'une seule métropole millionnaire : Lyon. La plupart d'entre-elles (7 sur 11) sont des agglomérations de taille intermédiaire (population comprise entre 200 000 et 400 000 habitants). L'effet « héliotropisme » conjugué à l'effet « lit-

toral » ne garantit plus systématiquement un solde migratoire positif. Ainsi, Aix-Marseille-Provence et Nice-Côte d'Azur affichent des soldes migratoires négatifs. Une situation à mettre en lien avec les caractères tendus des marchés fonciers et immobiliers de ces agglomérations qui les rendent moins attractives et qui, par ailleurs, ont tendance à perdre des habitants vers leur périphérie. Par contre, le binôme soleil-littoral joue encore à plein pour les agglomérations situées sur le littoral du Languedoc et du Roussillon qui présentent des soldes migratoires fortement positifs.

Plus classiquement, toutes les agglomérations situées au nord d'une ligne allant de Rennes à Lyon possèdent un solde migratoire fortement négatif (> à -0,3%). En revanche, les agglomérations de la vallée de Loire (Angers, Tours et au-delà Dijon) et du centre (Limoges, Clermont-Ferrand) affichent un solde migratoire légèrement négatif.

Ces tendances migratoires récentes posent la question des moteurs de l'attractivité. Au-delà des qualités intrinsèques des agglomérations (situation, climat), leur qualité de vie (cadre et conditions de vie) n'est-elle pas devenue le critère déterminant de l'attractivité démographique, notamment pour les agglomérations de 200 000 à 400 000 habitants ?

CE QUI EST OBSERVÉ

L'indicateur analysé est le **solde migratoire apparent entre 2007 et 2012**. SOURCE : INSEE, RECENSEMENT DE LA POPULATION 2007 ET 2012

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés. Si la composante « naturelle » de la croissance démographique (taux de natalité et de mortalité) est facilement quantifiable, le volet migratoire est beaucoup plus difficile à évaluer. Cela est d'autant plus vrai que le changement de méthode d'élaboration du recensement a induit de nombreuses incertitudes. Cela conduit l'Insee à évoquer la notion de « solde migratoire apparent » qui est estimé indirectement par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de téltransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

TPOLOGIE OBSERV'AGGLO

TROIS PROFILS DE DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Le croisement croissance démographique – solde naturel – solde migratoire fait apparaître trois types de territoires :

- Les agglomérations « en panne de croissance » malgré un solde naturel positif, perdent des habitants du fait d'un solde migratoire fortement négatif.
- Les agglomérations faiblement dynamiques dont la croissance est exclusivement portée par des logiques endogènes (solde naturel positif qui compense un solde migratoire négatif).
- Les agglomérations attractives qui présentent des soldes naturels et surtout migratoires positifs. Cela est particulièrement vrai pour Montpellier, Rennes et Perpignan.

AGGLOMÉRATIONS EN PANNE DE CROISSANCE : LEUR PÉRIPHÉRIE AUSSI ?

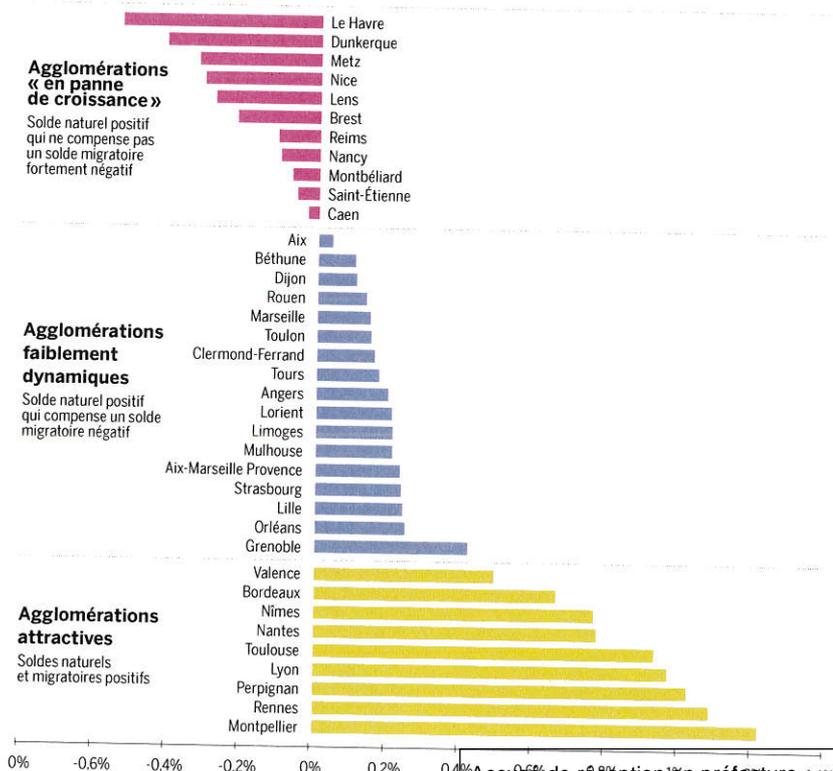
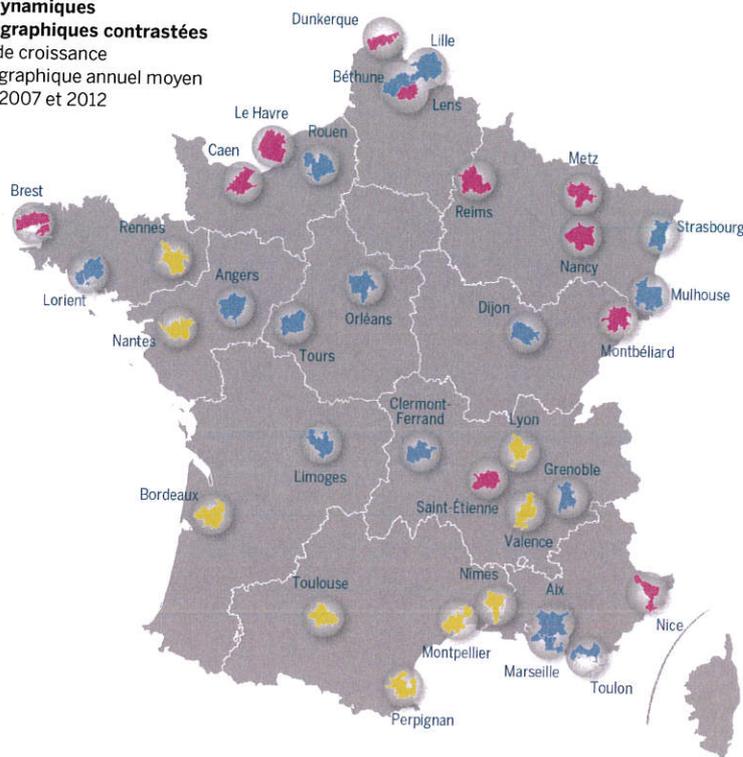
Onze agglomérations perdent des habitants entre 2007 et 2012. Mais qu'en est-il de leur aire urbaine de référence ? Est-ce une question de simple « débordement démographique » sur la périphérie ou un déficit d'attractivité de l'ensemble du territoire ? L'analyse comparative de l'évolution démographique de l'intercommunalité centrale et du reste du territoire de l'aire urbaine apporte de précieux éclairages.

Parmi les onze agglomérations en « panne de croissance » (voir diagramme ci-contre), huit d'entre elles appartiennent à des aires urbaines qui gagnent des habitants. En l'occurrence, la dynamique démographique de la couronne périurbaine vient compenser la perte enregistrée dans l'EPCI central : il est plus question d'effet « vase communicant » entre territoires que de déficit d'attractivité résidentielle.

Un seul territoire semble pâtir d'un déficit d'attractivité résidentielle : celui de l'aire urbaine Douai-Lens (-0,8%) dont l'agglomération centrale (CA de Lens-Liévin) perd près de 4 000 habitants en cinq ans (-1,8%) et ne bénéficie pas d'un gain de population dans le reste du territoire qui enregistre aussi une légère baisse de la population (-0,1%).

Deux autres aires urbaines connaissent aussi une perte d'habitants : celle du Havre et de Dunkerque (-1%). Les deux EPCI centraux enregistrent une baisse notable du nombre d'habitants : -2,5% pour le Havre et -2% pour Dunkerque. Mais ici, la dynamique démographique de la périphérie vient compenser une partie des pertes de l'agglomération. La couronne périurbaine du Havre, très dynamique (+6%), compense la moitié des pertes de l'EPCI central (+3 000 contre -6 350). Même constat à Dunkerque où la périphérie (+2,5%) compense le tiers des pertes d'habitants de l'agglomération (+1 400 contre -4 100).

Des dynamiques démographiques contrastées
Taux de croissance démographique annuel moyen entre 2007 et 2012



Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016
OBSERV'AGGLO

LES JEUNES ACTIFS : UN HABITANT SUR CINQ DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS

CHIFFRES CLÉS



18% de 25-39 ans en moyenne



20% de 25-39 ans

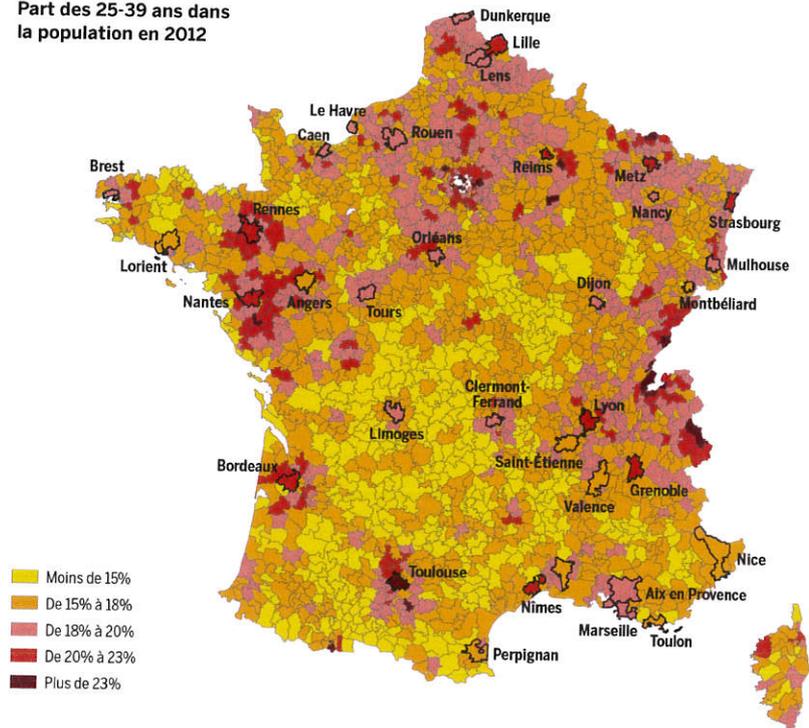
Leur nombre a tendance à légèrement diminuer entre 2007 et 2012
-30 000

Même si leur proportion a tendance à légèrement diminuer récemment, la plupart des agglomérations analysées polarisent une part relativement importante de jeunes actifs et de familles (20% de 25-39 ans en moyenne contre 18% au niveau national). Les agglomérations les plus attractives pour les familles et les jeunes actifs sont Toulouse, Lyon, Montpellier, Lille et Strasbourg (taux supérieur à 21%). A contrario, d'autres agglomérations comme Nice, Angers, Saint-Étienne, Valence, Nîmes, Perpignan, Toulouse ou Lorient sont dans une situation inverse (taux inférieur à 18%).

À l'échelle nationale, si les métropoles sont attractives pour les étudiants, leur dynamisme culturel et surtout économique pourraient être déterminant pour les 25-39 ans. Il semblerait néanmoins que pour de nombreuses métropoles, ces jeunes actifs soient encore plus nombreux sur les « franges », traduisant potentiellement une extension de la dynamique périurbaine, en lien avec des questions d'accès au logement (habiter toujours plus loin ?).

A contrario, aucune métropole ne présente une proportion de personnes « âgées » (les + de 65 ans) importante (16,5% en moyenne contre 19% en France). C'est particulièrement vrai pour les agglomérations en forte croissance démographique comme Rennes, Nantes, Toulouse, Strasbourg, Lille (moins de 15%). En revanche, outre les territoires du centre de la France « vieillissants », les littoraux méditerranéens (Nice), languedociens (Perpignan) et dans une moindre mesure atlantiques (Lorient) concentrent davantage de personnes « âgées ».

Part des 25-39 ans dans la population en 2012



Moins de 15%
De 15% à 18%
De 18% à 20%
De 20% à 23%
Plus de 23%

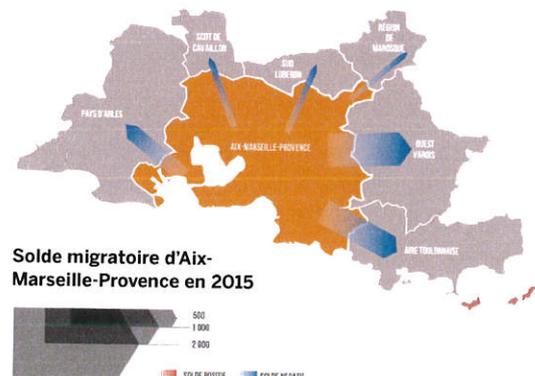
LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES DANS LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

L'Insee PACA et les agences d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) et du Pays d'Aix (AUPA) viennent de publier une étude expérimentale sur les parcours résidentiels des ménages de la métropole Aix-Marseille Provence. Cette étude se base sur une nouvelle source de données issue de divers fichiers fiscaux : le Répertoire Statistique des Logements (RSL). Mise à jour annuellement, elle fournit une information très récente (2015) pour l'analyse des migrations résidentielles. Comme dans la plupart des métropoles régionales, Aix-Marseille Provence (AMP) perd, en 2015, des habitants dans ses échanges migratoires avec le reste de la France. Si de nombreuses mobilités ont lieu au sein du

territoire métropolitain (en raison de sa grande étendue), la métropole est déficitaire dans ses échanges avec sa périphérie proche, traduisant la préférence accordée par les ménages à la maison individuelle et à l'accession à la propriété. Ce phénomène

est particulièrement marqué pour les 25-34 ans (jeunes actifs) et les 35-49 ans, deux classes d'âge très déficitaires avec les « franges » métropolitaines.

SOURCE : INSEE ANALYSES N°32, MAI 2016 - INSEE / AGAM / AUPA : « MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE : HABITER AUTREMENT ET TOUJOURS PLUS LOIN ? »



Solde migratoire d'Aix-Marseille-Provence en 2015

CE QUI EST OBSERVÉ

Part des 25-39 ans dans la population totale. Cette classe d'âge correspond à ce que l'on appelle communément les jeunes actifs.

SOURCE : INSEE, RECENSEMENT DE LA POPULATION 2007 ET 2012

Accuse de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

POUR ALLER PLUS LOIN

LA DÉMOGRAPHIE, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ?

Les dynamiques démographiques récentes interrogent les politiques d'aménagement et de développement des territoires et posent des questions prospectives.

● HABITER TOUJOURS PLUS LOIN ?

La dynamique démographique récente des grandes aires métropolitaines françaises semble s'accompagner d'une tendance toujours d'actualité à la périurbanisation et à l'étalement urbain (maison individuelle + consommation d'espace). Ce phénomène pourrait être plus marqué pour les classes moyennes et populaires (ouvriers et employés), confirmant l'hypothèse de forte « sélectivité » métropolitaine et de report des catégories intermédiaires sur les franges (lien croissance démographique/évolution des catégories sociales). Ces dynamiques pourraient dans les prochaines années s'accompagner d'une tendance à la diffusion de la précarité.

Cela interroge sur les politiques de l'habitat à mettre en œuvre pour tenter de « recentrer » la croissance au sein des métropoles, dans une logique de mixité sociale (quelle place pour les classes moyennes et populaires ?).

Comment aller vers de nouveaux modèles

urbains ? (réinvestissement des centres-anciens, politique foncière, programmes immobiliers de haute qualité urbaine...)

● JOBS FOLLOW PEOPLE ?

Selon la DATAR (Francis Aubert, « Et si les choix résidentiels des ménages s'étaient libérés des contraintes de localisation liées à l'emploi...? », n° 1 - Territoires 2040, DATAR, premières controverses prospectives), le lien historique qui unit la localisation des ménages à celle des emplois évolue. Après des décennies où les ménages suivaient les implantations d'entreprises (l'exemple de Berre en est une illustration), les mécanismes changent. Désormais, les stratégies résidentielles des ménages, sensibles au cadre de vie, deviendraient prépondérantes et commanderaient celles des emplois.

Quelle corrélation entre développement démographique (installation d'actifs, de familles et de jeunes diplômés) et développement économique (création d'emplois, installation d'entreprises) ?

L'effet « héliotropisme » qui a conditionné une part importante des mouvements migratoires des dernières décennies ne semble plus exclusif... Et si les problématiques de qualité de vie (pollution, embou-

teillage, coût du logement) conditionnaient les stratégies résidentielles des ménages, alimentant ainsi un « cercle vertueux » de développement économique ?

● ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES ET NOUVEAUX MODÈLES URBAINS ?

Les grandes évolutions socio-démographiques en cours – vieillissement de la population, baisse de la taille des ménages, nouvelles formes de cohabitation, évolution des besoins... – risquent de fortement modifier les stratégies résidentielles des ménages.

Quels impacts en termes de construction neuve, de besoins en logements et de politiques de l'habitat ?

Il serait particulièrement intéressant d'analyser plus finement le lien entre dynamique des marchés immobiliers (typologie des logements construits ; individuel/collectif, petits, moyens ou grands logements, évolution des résidences secondaires et des logements vacants, niveaux de prix, dynamisme de la construction) évolutions socio-démographiques et croissance de la population. Dit autrement, le simple fait de construire assure-t-il systématiquement de la croissance ? Au-delà de l'aspect quantitatif, quels sont les besoins « qualitatifs » des ménages ?

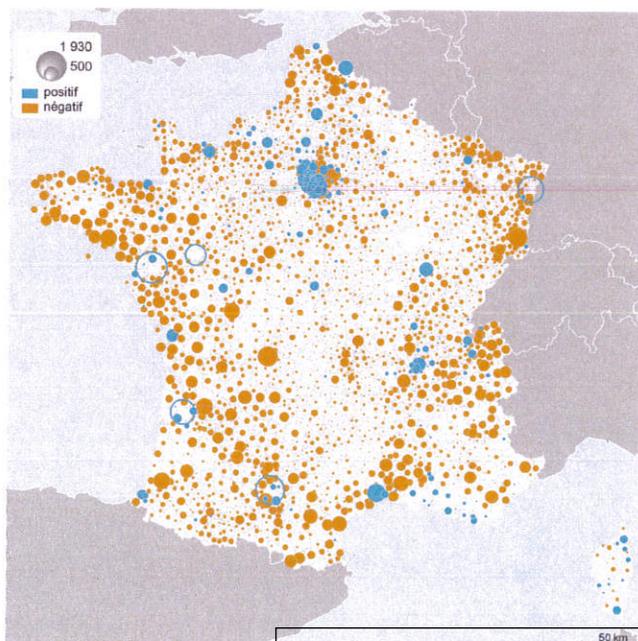
LA PÉRIURBANISATION EN ALSACE ET EN FRANCE : PAUSE OU RUPTURE ?

Depuis 2009, on assiste, dans l'espace régional alsacien, à une forte concentration des mises en chantier de logements au sein de l'Eurométropole de Strasbourg. C'est une rupture majeure avec les tendances passées. En effet, depuis les années 1970 et jusqu'aux années 2000, l'offre nouvelle de logements a alimenté une périurbanisation de plus en plus lointaine avec une chute lente mais progressive de l'offre nouvelle de logements au sein de l'Eurométropole, qui a vu sa part dans la production départementale des logements passer de 50% à 30%, entraînant un solde migratoire de plus en plus négatif. Il y a eu un véritable éparpillement de la localisation des logements au profit des villages qui atteignent son apogée durant les années 2000. Les évolutions observées en Alsace touchent, en fait, l'ensemble de la France. Partout, l'offre nouvelle de logements s'est concentrée, ces dernières années, dans les métropoles au détriment des espaces périurbains.

Aujourd'hui n'a pas encore été mesuré pleinement l'impact de cette nouvelle localisation des logements sur la démographie des territoires. Mais on peut, d'ores et déjà, pressentir que dans toutes les grandes agglomérations, l'apport de populations par le jeu des migrations va s'améliorer selon deux profils :

- plusieurs agglomérations voient s'accroître une dynamique résidentielle qui était déjà fortement positive : Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Lyon ;
- d'autres vont inverser les tendances et améliorer un solde migratoire demeuré longtemps négatif : c'est le cas de Lille, de Dijon, d'Angers et surtout de Strasbourg. Parallèlement, partout, hormis dans la région parisienne, les territoires périurbains verront leur croissance démographique se tasser, voire fortement chuter.

Variation du nombre de mises en chantier de logements entre les moyennes annuelles 2004-2009 et 2010-2013



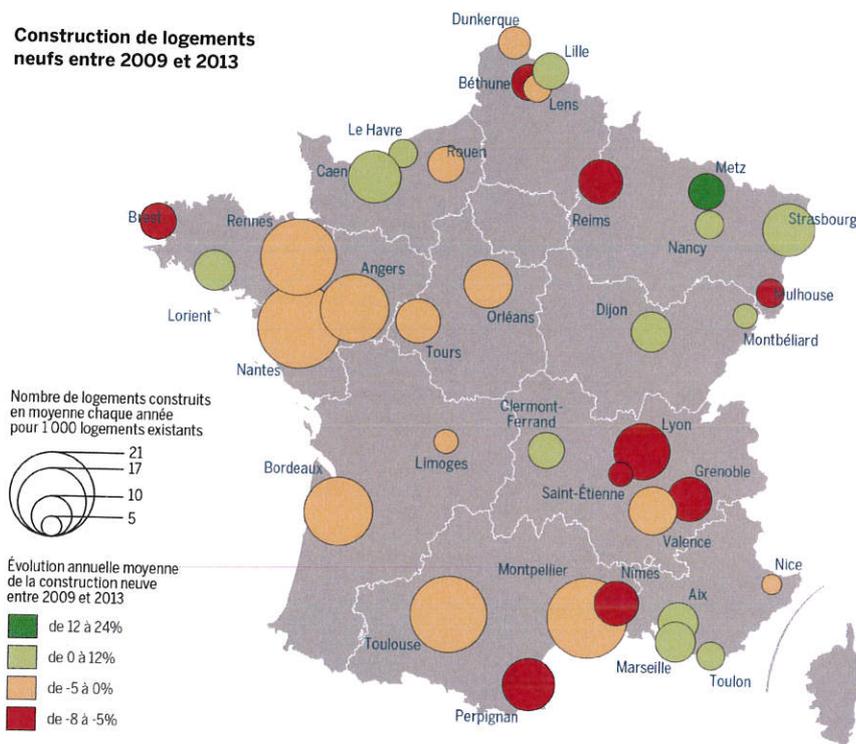
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception en préfecture : 20/12/2016



La problématique de l'habitat aujourd'hui dans les agglomérations ne se réduit pas au seul enjeu d'assurer un logement à leurs habitants. Le niveau d'offre en logements, sa diversification notamment au niveau des prix ou encore la présence d'une offre adaptée de logements sociaux, sont des dimensions fondamentales de l'attractivité résidentielle dans la mesure où elles sont de nature à permettre l'accès à une « ville pour tous », à favoriser le vivre ensemble et donc la cohésion sociale.

QUELLE DYNAMIQUE D'OFFRE NOUVELLE EN LOGEMENT ?

Construction de logements neufs entre 2009 et 2013



CHIFFRES CLÉS



11,8 nouveaux logements pour 1000 existants en moyenne entre 2009 et 2013

10 agglomérations au-dessus de la moyenne

16 agglomérations inférieures de 3 à 7 points à la moyenne

4 agglomérations à près du double de la moyenne

Dans un contexte national global assez morose, le rythme annuel de progression de la construction dans les 36 agglomérations observées entre 2009 et 2013 est négatif : environ -1% par an. Une majorité d'agglomérations suivent une tendance à la baisse sur l'ensemble de la période sachant que les variations peuvent être très fortes d'une année sur l'autre. En effet, les agglomérations de Nantes, Montpellier, Rennes, Toulouse, Bordeaux et Angers, qui dégagent les rythmes de construction de logements neufs les plus élevés observent une tendance à la baisse (-1% et -2%). L'agglomération de Metz enregistre la croissance la plus forte avec une augmentation

annuelle de 24%, alors que le taux de variation de la période précédente (2004-2008) était négatif (-4% par an). L'agglomération de Mulhouse est par contre concernée par la diminution la plus forte (-8,5% par an). À noter qu'elle connaissait déjà une dynamique négative entre 2004 et 2008, mais légèrement moins intense (-5,2% par an). Sur la façade est, les agglomérations de la région Rhône-Alpes sont toutes concernées par une tendance négative, alors que la quasi-totalité des agglomérations d'Alsace-Lorraine et Bourgogne Franche-Comté observe la tendance inverse. Au-delà de ces fluctuations conjoncturelles qui s'expliquent en grande partie par le

contexte spécifique de chaque agglomération, l'analyse du nombre de logements commencés entre 2009 et 2013 pour 1000 logements existants, permet de mieux apprécier le développement de l'offre en logement au regard des besoins locaux. Ainsi, sur les 36 agglomérations observées, ce nombre s'élève à 11,8 pour 1000 logements existants.

La métropole de Nantes affiche la valeur la plus élevée avec 21 logements commencés chaque année pour 1000 habitants, la métropole de Nice-Côte d'Azur la valeur la plus faible avec 5 logements, les deux agglomérations ayant un parc de logements de poids comparable.

De manière plus globale, une agglomération sur cinq enregistre des rythmes très élevés de l'ordre de 15 logements par an en moyenne pour 1000 logements existants : Nantes, Montpellier, Rennes, Toulouse, Bordeaux et Angers. A contrario, plus de deux agglomérations sur trois se situent en dessous de la moyenne nationale dont certaines font partie des plus peuplées comme Nice, Lille, Marseille, Aix-en-Provence, ou encore Grenoble.

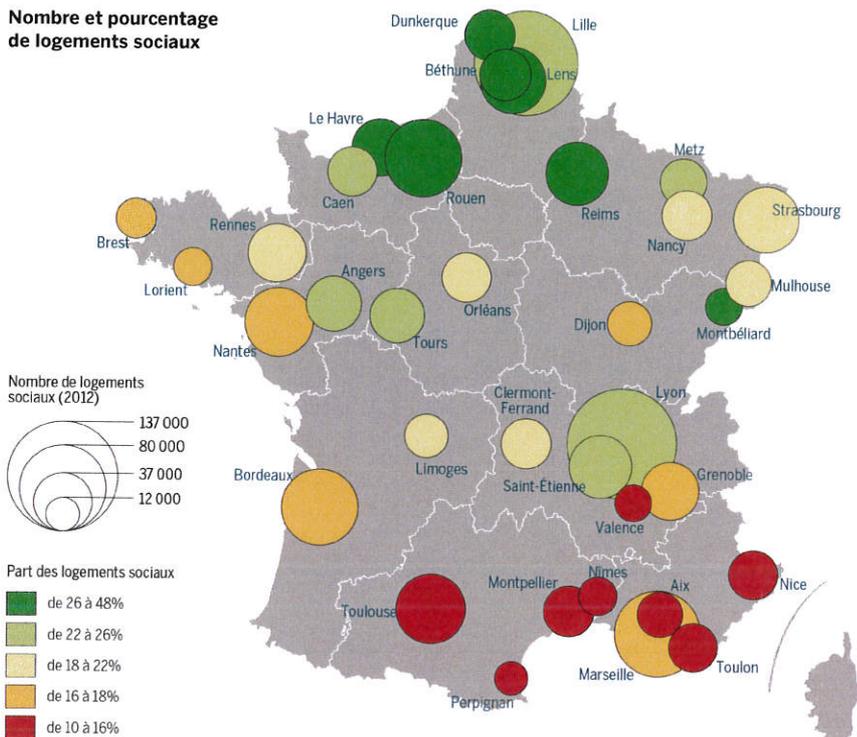
CE QUI EST OBSERVÉ

Nombre de logements construits (commencés) 2009-2013. Les données sur la construction neuve sont issues du fichier Sitadel (permis de construire). Ici sont utilisés les logements commencés, c'est-à-dire ceux ayant fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier. Le nombre de logements commencés permet de suivre la dynamique de construction effective de nouveaux logements. Pour tenir compte de la différence de taille des agglomérations, les logements commencés sont rapportés à 1000 logements existants au dernier recensement 2013-2009-1807-20161208-2016_CT2_262-DE

Accusé de réception en préfecture
013-2-2009-1807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

QUELLES RÉPONSES DU PARC SOCIAL ?

Nombre et pourcentage de logements sociaux



Sur les 36 agglomérations observées, la part de logements sociaux en 2012 se situe en moyenne à 21%. On observe un fort contraste entre des agglomérations comptant peu de logements sociaux comme Perpignan ou Nice (10%) et des agglomérations comme Reims ou Lens-Lievin qui dépassent 40% de logements sociaux parmi leurs résidences principales. La part de logements sociaux n'est pas forcément corrélée à la taille de l'agglomération. Ainsi, sur les 10 qui dépassent le seuil de 25%, 4 sont de petites agglomérations et 1 seule est de très grande taille (Lille). A contrario, sur les 17 agglomérations en dessous du seuil de 20%, 3 sont très grandes (Bordeaux, Toulouse, Marseille) et 7 sont grandes (Rennes, Nantes, Grenoble). En termes de dynamique, le parc de logements sociaux s'est accru en moyenne de 3% dans l'ensemble des agglomérations observées entre 2012 et 2014. Le contraste est très marqué entre des agglomérations à très faible taux d'accroissement, voire dimi-

nuton, et celles avec un rythme nettement plus fort pouvant atteindre 8%. L'intensité du rythme d'accroissement du parc social est assez bien liée à la faiblesse de la part de logements sociaux dans le parc existant, révélant une logique de rattrapage du développement de ce type de parc. Il faut cependant noter un nombre important de cas particuliers. En toute logique, les agglomérations ayant déjà une part importante dépassant les 25% de logements sociaux dans leurs résidences principales, enregistrent des taux d'accroissement assez faibles. Quelques exceptions cependant, Angers qui continue à développer significativement ce parc malgré une offre existante déjà très importante. A contrario, sur les 17 agglomérations comptant moins de 20% de logements sociaux, seules 8 enregistrent une évolution au-dessus de la moyenne. À noter tout de même que 3 d'entre elles (Perpignan, Toulouse et Bordeaux) ont un taux d'accroissement

CHIFFRES CLÉS



16% de logements sociaux
parmi les résidences principales

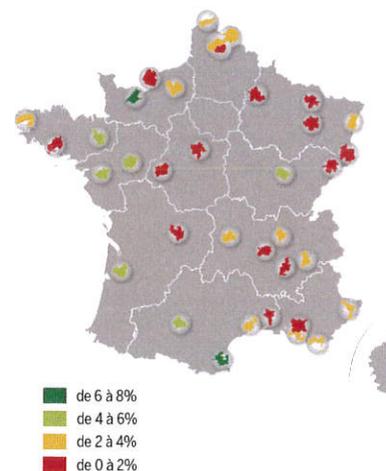


Moyenne 21%

Min. 10%
Max. 48%

26 agglomérations
en dessous de 25%

Évolution du nombre de logements sociaux 2012-2014



supérieur de plus de 2 fois à la moyenne. Par contre 5, ont une dynamique plus modérée, alors que la part de logements sociaux y est déjà faible, par exemple le Pays d'Aix. À noter également un lien assez fort entre la dynamique globale de la construction et l'évolution des logements sociaux. Ainsi les agglomérations comme Nantes, Rennes, Bordeaux, Toulouse ou Caen enregistrent à la fois des niveaux de constructions élevés et une évolution forte des logements sociaux.

CE QUI EST OBSERVÉ

Le logement social traité ici concerne uniquement les logements appartenant à des bailleurs sociaux. Ces logements ne constituent qu'une partie de ceux correspondant à la définition de la loi SRU qui elle comprend aussi des logements privés conventionnés. Par conséquent, un décalage existe de fait dans le dénombrement des logements sociaux selon la première ou la seconde définition.

Part du logement social dans les résidences principales. L'évolution 2012-2014 est calculée à partir de deux sources de données :

- le répertoire du parc locatif social (RPLS) qui recense les logements appartenant aux bailleurs sociaux,
- et le recensement de la population par l'Insee de 2012 fournissant l'ensemble des résidences principales.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

OÙ PEUT-ON AVOIR ACCÈS RAPIDEMENT À UN LOGEMENT SOCIAL ?

Cette différence de présence de l'offre de logements sociaux a-t-elle un impact sur les capacités des agglomérations à répondre aux besoins des ménages modestes ?

Sur l'ensemble des agglomérations retenues, les demandes de logements sociaux sont 3,3 fois plus nombreuses que le nombre d'attributions enregistrées sur l'ensemble de l'année 2014. Cet indice de pression est le plus élevé à Nice avec 8,8 et le plus faible à Montbéliard avec 1,26. Il semble plus généralement lié à la taille des agglomérations.

Ainsi la pression reste inférieure à la moyenne dans les petites (moins de 250 000 habitants) et moyennes agglomérations (de 250 000 à 400 000 habitants), soit respectivement 2,5 et 2,6, alors qu'elle atteint respectivement 3,8 et 4,4 dans les agglomérations intermédiaires (de 400 000 à 1 million d'habitants) et les grandes métropoles (plus d'un million habitants).

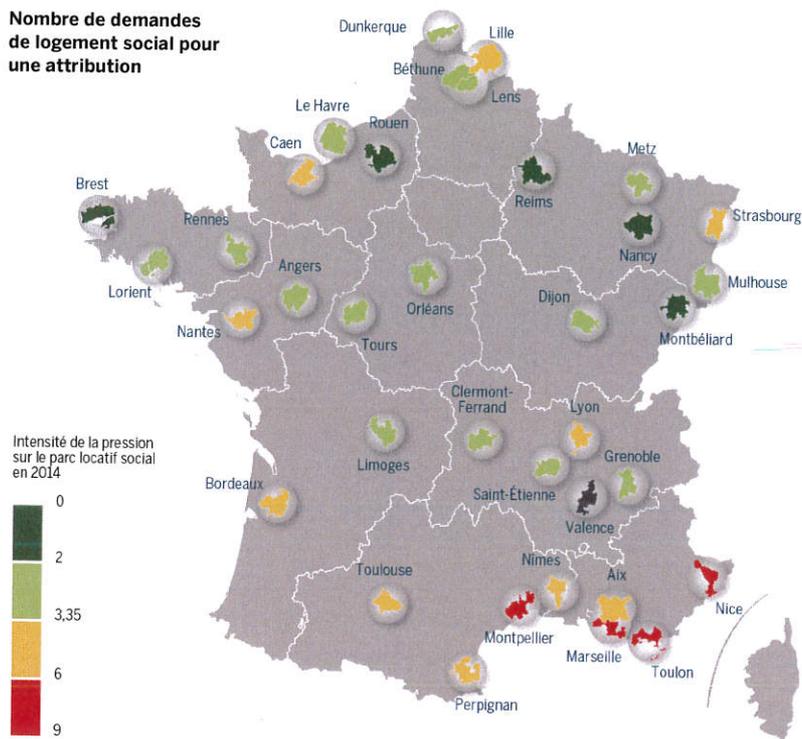
Enfin, concernant la répartition géographique, les agglomérations du sud de la France dont la part de locatif social est déjà inférieure à la moyenne nationale, sont soumises à une forte pression, contrairement à la majorité des agglomérations du quart nord-est dont le parc locatif social paraît plus développé et moins soumis à tension.

La relation entre la part de logements sociaux et la pression exercée sur le parc social semble assez évidente, du moins dans la plupart des cas.

Ainsi, les agglomérations de Nice, Toulon, Marseille et Montpellier possèdent un parc social très faible (au regard de leur taille) sur lequel la pression semble très élevée alors que les agglomérations de Lens ou Reims par exemple ont un parc social très développé sur lequel la pression semble très faible.

Il y a des exceptions comme les agglomérations bretonnes par exemple où la pression reste faible alors que la part de logements sociaux est inférieure à la moyenne. À l'inverse, les agglomérations de Strasbourg, Lyon, Lille et Caen ont un parc social assez développé qui reste malgré tout sujet à une forte pression.

Nombre de demandes de logement social pour une attribution



CHIFFRES CLÉS



Près de 500 000 demandeurs de logements sociaux

3,3 demandes pour une attribution en moyenne

20 agglomérations en dessous de la moyenne

Plus de 6 demandes pour une attribution dans 4 agglomérations

POUR ALLER PLUS LOIN

La construction neuve, les prix ou le logement social ne sont pas suffisants pour mesurer les multiples dimensions que recouvre le champ de l'habitat. Le locatif privé, l'accès à la propriété, la qualification des besoins en logements (jeunes, personnes âgées, etc.), sont autant d'exemples de paramètres à prendre en compte dans l'analyse des marchés locaux de l'habitat. Ainsi, la pression sur le logement social n'est pas seulement liée au niveau de la construction mais aussi au renchérissement des loyers privés qui entraîne un report

vers le logement social des ménages les plus modestes. Le périmètre mérite aussi d'être élargi au-delà des agglomérations. En effet, celles-ci entretiennent de fortes relations d'interdépendance avec leur hinterland dont il faut également tenir compte. Ainsi, un marché détendu dans l'agglomération peut entraîner une augmentation de la vacance dans les communes périphériques. De même, l'insuffisance de l'offre d'un type de logement dans la première peut induire son développement dans les secondes.

Enfin, la réalité de l'habitat ne s'explique pas par les seules évolutions de ces dernières années. L'héritage historique est fondamental pour comprendre, par exemple la part plus élevée de logements sociaux dans les agglomérations du nord du fait de leur passé industriel. Cette réalité est aussi à mettre en lien avec l'ancienneté et le degré d'ambition des politiques locales de l'habitat, variables d'une agglomération à l'autre, qui expliquent en grande partie leurs différences aujourd'hui en la matière.

CE QUI EST OBSERVÉ

Taux de pression sur le logement social : rapport entre les demandes et attributions dans le parc social en 2014. Sont prises en compte toutes

les demandes, y compris celles des ménages déjà logés dans les parcs privé et social. SOURCE : REMONTÉES LOCALES DES AGENCES D'URBANISME ET DES AGGLOMÉRATIONS

DU PANEL

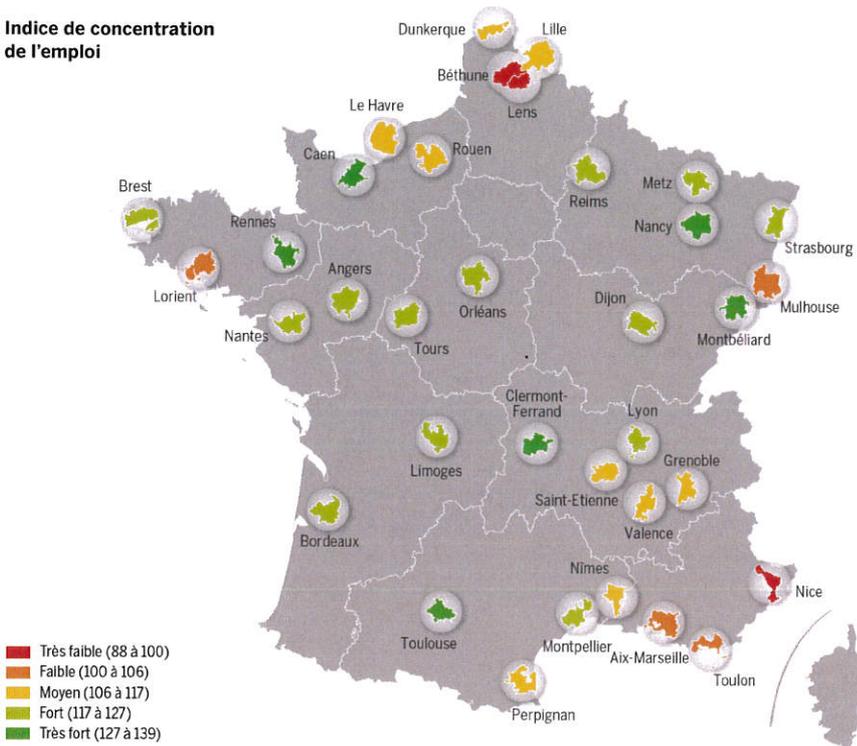
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016



L'accès à l'emploi pour tous est un des enjeux majeurs des politiques publiques. Les difficultés d'accès à un emploi de qualité constituent la source principale de précarité et d'exclusion.

LA CONCENTRATION DE L'EMPLOI : UN FAIT URBAIN

Indice de concentration de l'emploi



CLERMONT, CAEN ET NANCY : DES INTERCOMMUNALITÉS TROP PETITES PAR RAPPORT À LEUR BASSIN D'EMPLOI ?

À Clermont, Caen et Nancy, la périurbanisation renforce les effets d'une fonction productive fortement concentrée sur les trois agglomérations. En effet, avec plus de 135 emplois pour 100 actifs en 2012, elles font partie des agglomérations ayant les plus forts indices de concentration de notre panel. Elles sont aussi parmi celles dont l'indice a le plus progressé depuis 2007, de +3,6 points pour Clermont, +4,3 pour Caen et +5,3 pour Nancy. Dans un contexte de quasi-stabilité de l'emploi pour Nancy et Caen et en croissance modérée pour Clermont, ces évolutions sont principalement le fait d'un recul marqué de la population active occupée vivant sur le territoire (-2 000 actifs occupés sur Clermont entre 2007 et 2012 ; -2 600 pour Caen et -4 900 pour Nancy). Conséquence de ce mouvement, la part des emplois occupés par des actifs non résidents est non seulement élevée (compris entre 34,1% pour Clermont et 40,7% pour Caen) mais aussi croissante (+2 points). Les valeurs élevées de l'indice de concentration de l'emploi et les dynamiques à l'œuvre (renforcement de la fonction productive au centre et de la fonction résidentielle en périphérie), laissent à penser que les territoires institutionnels de ces trois agglomérations sont trop petits par rapport à leur bassin d'emploi et aux bassins de vie des actifs.

L'indice de concentration de l'emploi mesure une certaine attractivité du territoire. Lorsque l'indicateur est supérieur à 100, le territoire doit attirer des actifs résidant hors de son territoire pour satisfaire les besoins en main-d'œuvre de ses entreprises. Au niveau national, l'indice de concentration est de 98,6 du fait du travail transfrontalier. La très grande majorité des agglomérations observées ont des indices supérieurs à 100 ce qui montre bien l'attractivité des agglomérations en termes d'emploi. L'indice de concentration est surtout un indicateur synthétique de spécialisation fonctionnelle du territoire, spécialisation que l'on peut qualifier de résidentielle si l'indicateur est inférieur à 95, de productive (ind >105) ou d'équilibrée (ind entre 95 et 105). La spécialisation productive se renforce, depuis 2007, dans une grande majorité des agglomérations ce qui signifie qu'elles restent les lieux privilégiés de localisation des emplois mais font face une attractivité résiden-

tielle renforcée des territoires périurbains. Les agglomérations qui attirent, en proportion, le plus d'actifs résidant à l'extérieur de leur périmètre sont Caen, Nancy, Clermont-Ferrand, Montbéliard, Toulouse, Rennes, Dijon, Nantes, Toulouse, Lille, Aix-Marseille, Rennes, Bordeaux, Grenoble, mais aussi Nîmes, Valence, Perpignan ou Lorient sont dans une dynamique positive et conjointe de la population active et de l'emploi. Ces agglomérations enregistrent un renforcement de leur spécialisation productive. Avec des dynamiques comparables, Montpellier fait figure d'exception puisque sa spécialisation productive baisse légèrement. Pour Strasbourg, Rouen, Dijon, Clermont-Ferrand, Angers, Tours et Caen et dans une moindre mesure Brest, la poursuite de la croissance de l'emploi même modérée, s'accompagne d'un recul marqué de la population active occupée qui renforce du coup leur caractère productif.

Le Havre, Nancy, Saint-Étienne, Mulhouse, Metz sont principalement affectés par un recul important de la population active occupée associé à une dynamique négative de l'emploi. L'augmentation de l'indice de concentration est alors moins liée à l'augmentation de l'attractivité économique qu'au phénomène de périurbanisation et/ou de vieillissement de la population. Seules les intercommunalités de Nice, de Clermont, de Toulon et de Montbéliard voient leur spécialisation résidentielle renforcée en raison d'une décroissance plus rapide de l'emploi que de la population active occupée. Béthune est la seule intercommunalité à perdre des emplois tout en renforçant sa fonction résidentielle.

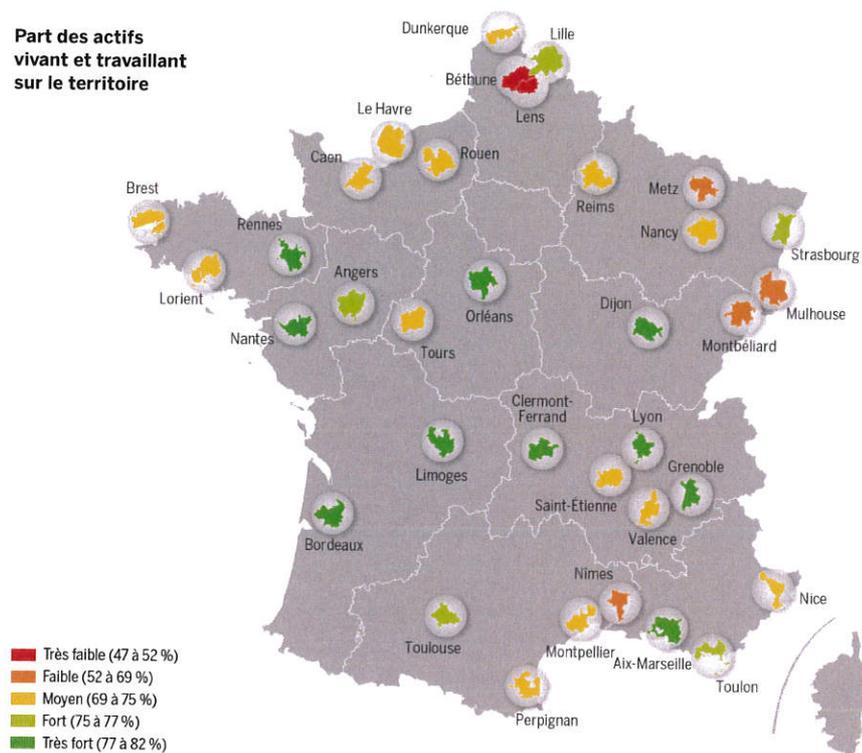
CE QUI EST OBSERVÉ

L'indicateur de concentration d'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre de résidents ayant un emploi (actifs occupés du territoire). L'indicateur est exprimé en nombre d'emplois pour 100 actifs occupés. SOURCE : INSEE

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

VIVRE ET TRAVAILLER DANS SON AGGLOMÉRATION

Part des actifs vivant et travaillant sur le territoire



CHIFFRES CLÉS



52% des actifs travaillent dans leur intercommunalité de résidence



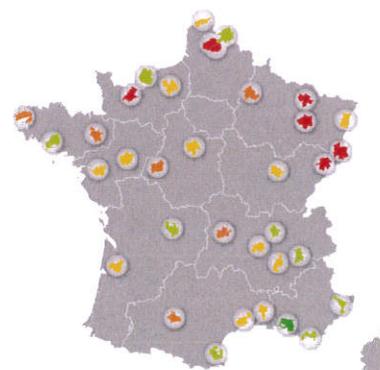
74% des actifs travaillent dans leur intercommunalité de résidence en 2012 contre **76%** en 2007

Min./max. de **47%** à **82%**

L'INDICATEUR D'INTERDÉPENDANCE DES MARCHÉS DU TRAVAIL

De manière complémentaire, l'indicateur d'interdépendance du marché du travail (emplois-actifs) donne une information synthétique du degré d'ouverture du marché du travail du territoire par rapport à son environnement. Il mesure l'importance relative des flux d'échanges domicile-travail du territoire avec son environnement. En ce sens, l'indicateur donne une indication sur la pertinence du territoire en termes d'actions publiques relatives au marché du travail. Plus la valeur de l'indicateur (compris entre 0 et 100) est petite plus le marché du travail dans lequel s'inscrit le territoire est un marché du travail intégré et plus les démarches Formation-Qualification-Emploi ont du sens à l'échelle considérée. L'indice moyen est de 21 en 2012 contre 20 en 2007. Dans la majorité des cas, ce sont les flux entrants (emplois du territoire occupés par des non résidents) qui prédominent : sur les 2,77 millions de flux (deux sens) générés par les territoires de notre échantillon, 69% sont des flux entrants. Pour les intercommunalités de Clermont, Toulouse, Caen, Rennes, Dijon, Bordeaux, Limoges et Nantes le rapport est supérieur à 3 flux entrants pour un sortant. Seules les intercommunalités Béthune, de Lens et Nice connaissent des flux inversés.

Indicateur d'interdépendance des marchés du travail



Très faible (< 15)
Faible (15 à 20)
Moyen (20 à 24)
Fort (24 à 26)
Très fort (26 à 42)

L'indicateur « part des actifs vivant et travaillant sur le territoire » mesure expressément la capacité du territoire à offrir des emplois à ses habitants. C'est une mesure représentative du « vivre et travailler au pays ». L'indicateur est, pour la majorité des agglomérations étudiées, compris entre 70 et 80%. Seules Limoges (80,9%) et Aix-Marseille dépassent les 80% de la population active trouvant un emploi en leur sein. L'indicateur montre que la nouvelle entité métropolitaine Aix-Marseille recouvre peu ou prou les pôles d'emploi qui la constituent et leurs aires d'influences respectives. Pour les intercommunalités ayant des taux inférieurs à 70%, plusieurs facteurs semblent

jouer. La proximité d'un pôle d'emploi « de rang supérieur » attractif ou l'intégration de l'intercommunalité dans un système métropolitain dense comme Lens, Béthune par rapport à Lille. C'est aussi le cas de Mulhouse et Montbéliard avec la proximité de Bâle ou Metz associé à la proximité de Thionville et Luxembourg. La faiblesse relative de l'indicateur peut aussi être le reflet de la taille réduite de l'intercommunalité au regard de son bassin d'emploi vécu. Par ailleurs, le taux de chômage semble avoir un impact marginal sur les indicateurs. De façon générale, l'indicateur est, quelques soient les dynamiques locales, partout en recul et se traduit par la croissance régulière des distances domicile-travail.

CE QUI EST OBSERVÉ

La part des actifs vivant et travaillant sur le territoire mesure la part de la population active résidente du territoire et travaillant dans ce même territoire dans la population active occupée ou non. SOURCE : INSEE RECENSEMENT BASES FLUX DE MOBILITÉS PROFESSIONNELLES

L'indicateur d'interdépendance du marché du travail mesure le poids de l'ensemble des flux d'échanges domicile-travail du territoire (deux sens) dans la somme de la population active occupée résidente et des emplois de ce même territoire x 100. Il prend la valeur 100 lorsque tous les actifs occupés résident dans la zone travaillent hors du territoire et qu'en même temps, tous les emplois du territoire sont occupés par des actifs résidents hors du territoire. SOURCE : INSEE RECENSEMENT BASES FLUX DE MOBILITÉS PROFESSIONNELLES, 2007-2012

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception en préfecture : 20/12/2016

DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES PAS SEULEMENT DANS LES MÉTROPOLIS

L'examen des fonctions métropolitaines selon la taille des aires urbaines démontre que cinq fonctions sont spécifiquement présentes dans les grandes aires urbaines : conception-recherche ; prestations intellectuelles ; commerce inter-entreprises ; gestion ; culture loisirs. Ce concept vise à offrir une notion proche de celle des emplois stratégiques. Plus précisément, il s'agit des cadres et des chefs d'entreprise d'au moins 10 salariés pour ces cinq fonctions métropolitaines hors domaine militaire.

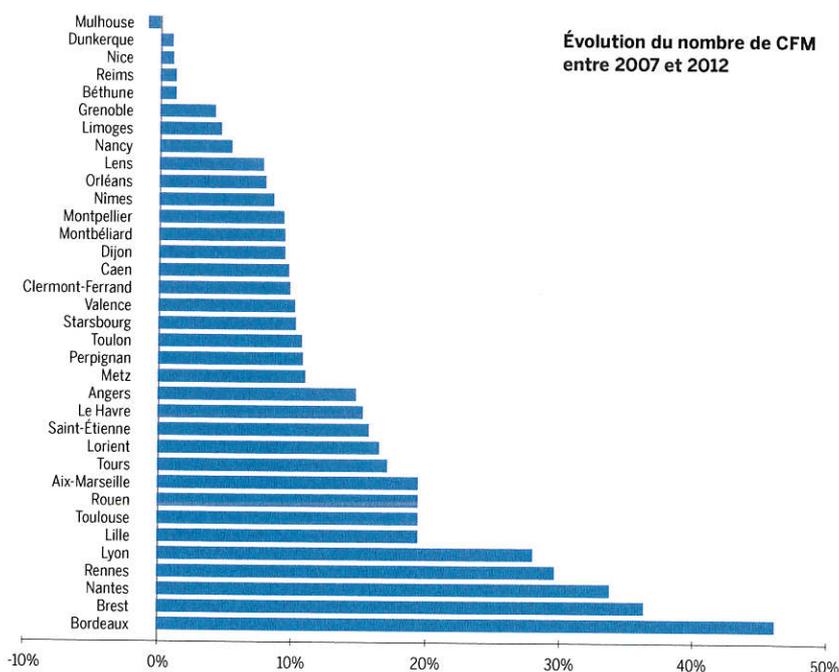
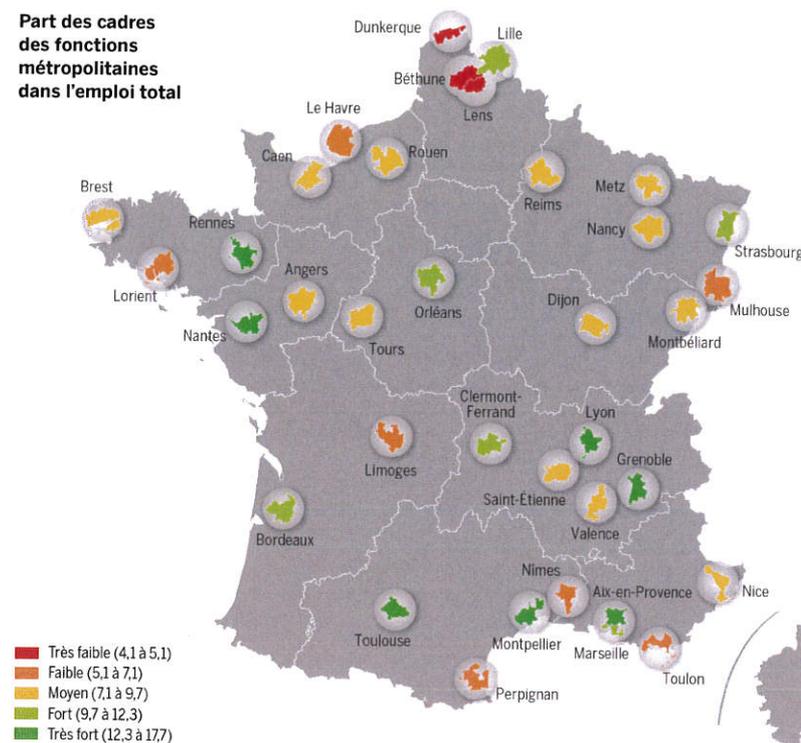
L'effet taille n'explique pas tout. C'est sans surprise dans les agglomérations les plus importantes que se situe le nombre le plus élevé de cadres des fonctions métropolitaines (CFM). La métropole lyonnaise pointe ainsi au premier rang en valeur absolue ; mais c'est Toulouse qui a le poids des CFM dans l'emploi total le plus élevé. Ce dernier indicateur permet de mettre en évidence des agglomérations de moindre taille qui concentrent un nombre relativement élevé de fonctions métropolitaines : Grenoble ou Aix-en-Provence. À l'inverse, les métropoles de Lille ou de Marseille ont des taux relativement faibles au regard de leur taille.

Les limites de l'approche par les CFM concernent les villes militaires et notamment les deux bases importantes que sont Brest et Toulon. Il est vraisemblable que le nombre de CFM aurait été sensiblement plus élevé pour ces deux agglomérations si l'on prenait en compte l'emploi militaire.

Les CFM sont divisés en 5 familles qui peuvent chacune caractériser les agglomérations de notre échantillon : Montbéliard, Grenoble ou Toulouse sont très spécialisées en conception-recherche, Lens, Limoges, Béthune et Metz en matière de gestion et Nîmes en matière de prestations intellectuelles.

L'évolution entre 2007 et 2012 est de 12,1% au niveau national. La moitié de notre échantillon se situe au-dessus de ce rythme. Les hausses les plus élevées sont pour Clermont-Ferrand (+23%), Lyon et Toulouse (+22%)... Les hausses les plus fortes se situent majoritairement dans le Sud de la France et dans une moindre mesure à l'Ouest. Des exceptions existent néanmoins : Lille (+17%) progresse bien alors que Nice ne progresse que de moins de 1%.

Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total



Évolution du nombre de CFM entre 2007 et 2012

CE QUI EST OBSERVÉ

Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total SOURCE INSEE 2012

La notion de cadres des fonctions métropolitaines (CFM) est développée par l'Insee et repose sur un croisement entre les secteurs d'activités et les fonctions exercées par les actifs.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

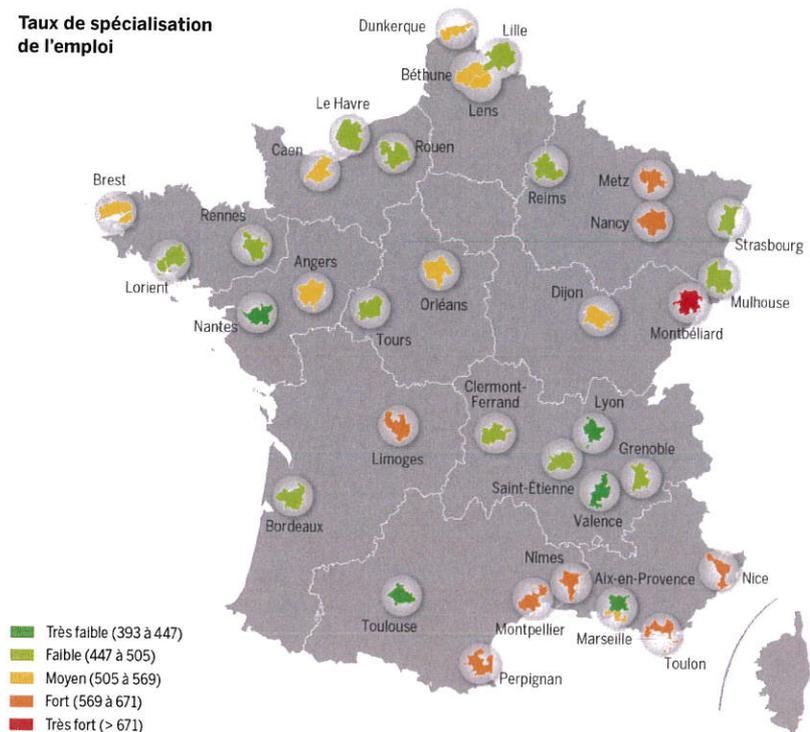
TYPLOGIE OBSERV'AGGLO

L'EMPLOI BAISSÉ HORS DES MÉTROPOLIS AUX ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

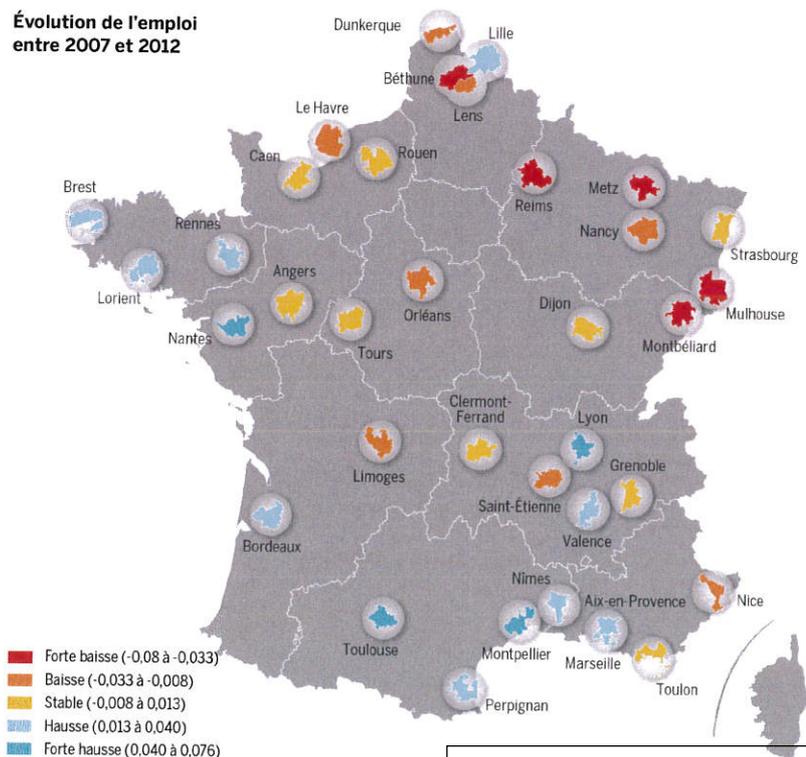
Le croisement des indicateurs de spécialisation, de la part de l'emploi non présentiel et de l'évolution entre 2008 et 2012 permet de définir une typologie :

- Les grandes métropoles sont par nature des espaces accueillant des activités très diversifiées qui au cours de la dernière période ont enregistré un taux de croissance de l'emploi très satisfaisant : Toulouse, Lyon, Aix-Marseille, Nantes, Bordeaux ou Rennes.
- Des agglomérations moyennes avec un degré élevé de spécialisation (et un renforcement de celui-ci) enregistrent, sur la période 2008-2012, une tendance à la décroissance des emplois : Toulon, Metz, Nancy, Dijon, Limoges, Brest, Perpignan, Nîmes, Nice. Autre caractéristique, la part de l'emploi non présentiel y est faible.
- Avec un degré de spécialisation moyen (mais en hausse), certaines communautés connaissent une baisse de leur nombre d'emplois : Angers, Lens, Orléans, Clermont-Ferrand, Lorient, Lille, Reims, Rouen.
- Certaines agglomérations disposant d'une part d'emplois non présentsiels importante enregistrent une décroissance de l'emploi : Le Havre, Dunkerque, Mulhouse et Grenoble. C'est aussi le cas de Montbéliard avec une spécialisation de l'activité économique encore plus forte.

Taux de spécialisation de l'emploi



Évolution de l'emploi entre 2007 et 2012



CE QUI EST OBSERVÉ

Le taux de spécialisation sectorielle (ou Indice de Herfindahl-Hirschman) est un indicateur mesurant la concentration sectorielle de l'emploi. Plus le taux d'un territoire est fort, plus l'emploi est concentré dans un nombre réduit d'activités, plus le territoire est spécialisé. À l'inverse plus le coefficient est faible, plus l'économie du territoire est diversifiée.

SOURCE : EMPLOIS PAR SECTEUR (NAP 88) ACOSS-URSSAF

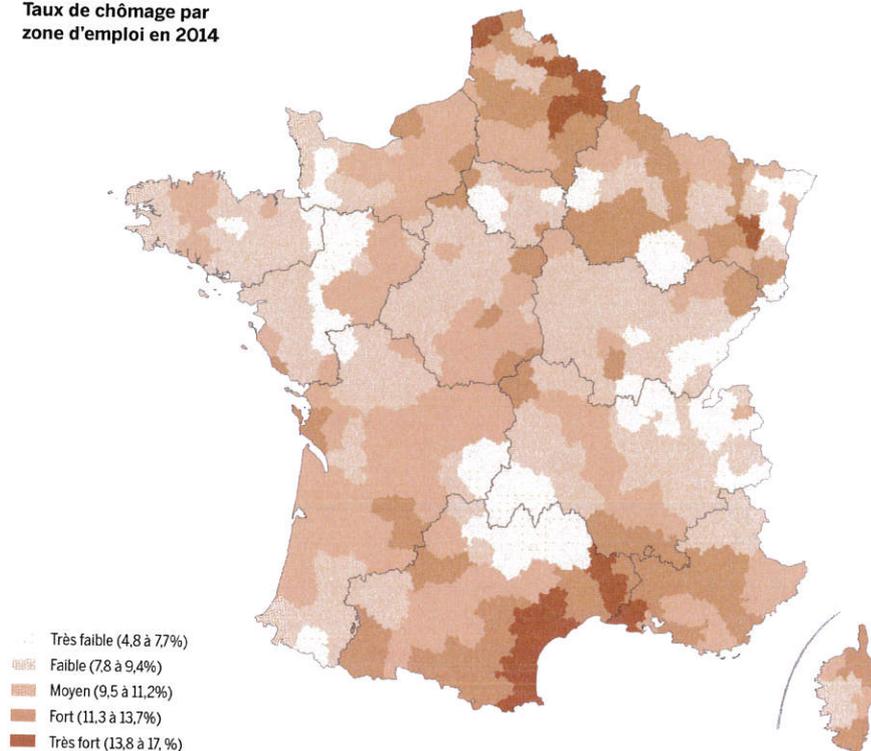
Emplois au lieu de travail.

SOURCE : INSEE RECENSEMENTS, 2007-2012

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

LE TAUX DE CHÔMAGE, ENTRE EFFET DE LA CRISE ET PRESSION DÉMOGRAPHIQUE

Taux de chômage par zone d'emploi en 2014



CHIFFRES CLÉS



Moyenne **10,1%**
+2,9 points entre 2007 et 2014

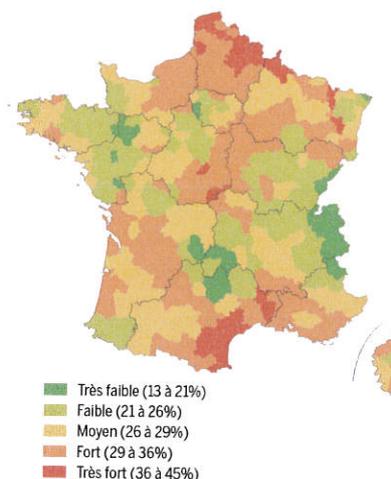


Taux de chômage : de **7,9% à 16,5%**

36,4% des demandeurs d'emploi en France soit 1,3 millions de demandeurs d'emploi (cat. A) dont 16% de moins de 25 ans

Taux de chômage des 15-24 ans : 13,2 à 44,1%

Taux de chômage des jeunes actifs (15-24 ans) par zone d'emploi en 2013



Le taux de chômage est un indicateur synthétique central. Il mesure globalement l'adéquation de l'offre et de la demande d'emploi sur un territoire. Cet indicateur n'a de sens et n'est mesuré de manière la plus fine et la plus fiable qu'à l'échelle des zones d'emploi.

Son niveau, comme son évolution, est lié tout à la fois à la dynamique de l'emploi et à l'évolution de la population active sans pour autant qu'il y ait de corrélation directe entre elles. Il apparaît que la taille des agglomérations n'a pas d'influence marquée sur le chômage. Ce sont le profil de la population vivant sur les territoires et les activités économiques exercées qui jouent en faveur ou en défaveur du chômage.

En 2014, le taux de chômage national s'établit à 10,1%. Il est en hausse, suite à la crise de 2008, de 2,9 points par rapport à 2007. Les zones d'emploi des agglomérations

observées ont mieux résisté dans leur ensemble avec une hausse de 2,2 points.

Les territoires les plus marqués par le chômage sont le Nord de la France et le Sud méditerranéen. Pour autant, leurs dynamiques sont très contrastées. Au Nord, des territoires encore marqués par leur histoire économique (Le Havre, Mulhouse, Belfort-Montbéliard, Lens-Liévin) ont subi de plein fouet une crise qui a touché principalement l'industrie et qui s'est traduite par un repli marqué de l'emploi. Au Sud, des territoires restent dynamiques sur le plan de l'emploi (Montpellier, Nîmes, Perpignan, Toulouse), mais ce développement demeure insuffisant pour absorber l'afflux de main d'œuvre lié à leur attractivité résidentielle et leur dynamisme démographique.

Les territoires d'Auvergne Rhône-Alpes (Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand), de l'Ouest (Nantes, Rennes, Brest) présentent

le plus souvent des taux de chômage faibles dans un contexte économique régional porteur. L'Alsace présente un fort contraste entre les zones de Strasbourg et Mulhouse et le reste du territoire où les taux sont faibles, en partie du fait du travail transfrontalier.

CE QUI EST OBSERVÉ

Le taux de chômage est le rapport (en %) entre une estimation du nombre de chômeurs et la population active estimée au lieu de résidence. La population active comprend les personnes occupant un emploi et les chômeurs. Le taux de chômage des actifs de moins de 15 à 24 ans est mesuré

à partir des chiffres clefs du recensement 2013 (Insee). SOURCE : INSEE, TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉS PAR ZONE D'EMPLOI, EN MOYENNE ANNUELLE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Demandeurs d'emploi en fin de mois. SOURCES : INSEE, STATISTIQUES MENSUELLES DU MARCHÉ DU TRAVAIL - DARES - PÔLE EMPLOI

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de téltransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

L'INSERTION DES FEMMES ET DES DIPLÔMÉS, REFLET DES TENSIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Deux indicateurs complémentaires au taux de chômage sont utilisés pour mesurer les tensions sur le marché du travail et impactant les habitants des agglomérations : le taux d'activité des femmes de 25-54 ans et un indicateur de déclassement des diplômés (2^e et 3^e cycle).

Le taux d'activité des femmes de 25-54 est symptomatique des difficultés des femmes à s'insérer sur le marché du travail au point d'y renoncer. Même si plusieurs facteurs expliquent ce renoncement (facteur culturel, arbitrage entre vie familiale et vie professionnelle, niveau de qualification, structure des emplois), il n'en demeure pas moins que le lien entre taux de chômage et taux d'activité des femmes (ou de renoncement) est fort mais sans lien direct avec la dynamique de l'emploi.

Ainsi, les agglomérations présentant les taux d'activité des femmes les plus faibles se concentrent dans les régions les plus touchées par le chômage. Les agglomérations industrielles comme Saint-Étienne, Mulhouse, Montbéliard ou Le Havre ont égale-

ment des taux d'activité faibles. Les taux d'activités les plus élevés concernent l'Ouest ainsi qu'à Toulouse et Dijon.

Les taux de déclassement des diplômés vont du simple au double selon les agglomérations. Le taux de déclassement des diplômés mesure la part des actifs ayant un diplôme de niveau licence ou supérieur occupant un poste d'employés ou d'ouvriers. Il permet d'observer les décalages entre les niveaux de formation et les catégories socioprofessionnelles des actifs occupés et donc les tensions sur le marché du travail pour l'insertion des actifs les plus diplômés.

Grenoble (9,4%) mais aussi Toulouse, Rouen, Lille, enregistrent la part de salariés déclassés la plus faible suivies de Nantes, Nancy et Orléans. L'absence de croissance de l'emploi ne semble pas impacter ces deux dernières outre mesure. À l'inverse, le déclassement est très important pour Perpignan (16,7%), mais aussi Nice, Nîmes, Toulon, Montpellier. Dans la majorité des agglomérations, la crise a accentué le phénomène de déclassement. Les agglomérations de Béthune,

Lorient et Reims enregistrent les évolutions les plus fortes : (> +2 points) entre 2007 et 2012. Seules sept agglomérations (Toulouse, Grenoble, Lyon, Angers, Brest, Nancy et Dijon) ont vu la part des salariés déclassés diminuer entre 2007 et 2012.

CHIFFRES CLÉS



Taux d'activités des femmes de 25 à 54 ans en 2012 : 86,6%

48,1% des emplois occupés par des femmes

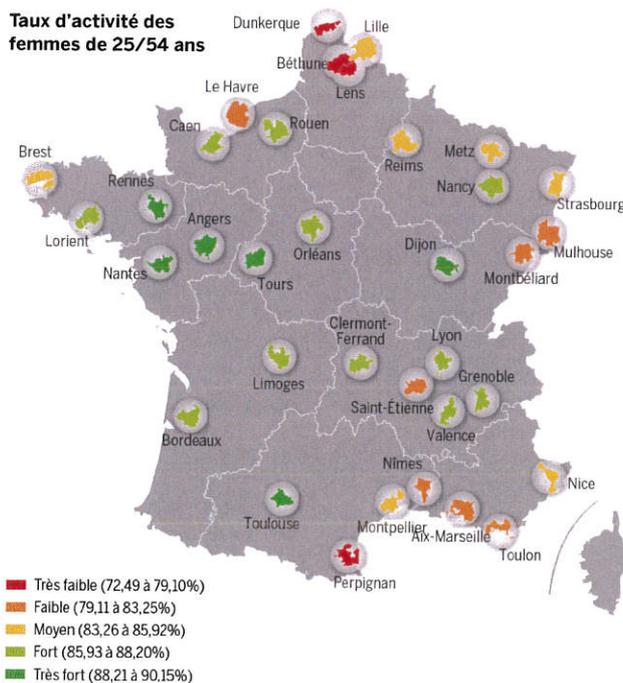


Taux d'activités des femmes de 25 à 54 ans en 2012 : 85,2%

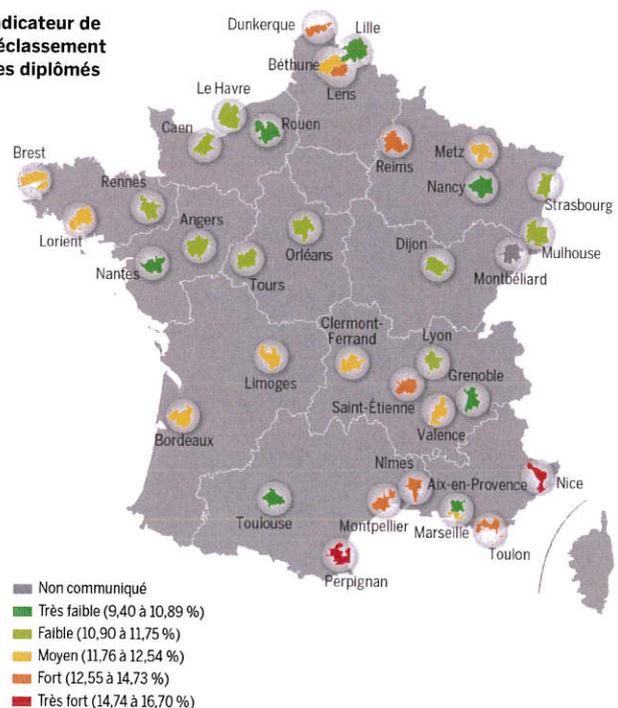
Moyenne 48,5% des emplois occupés par des femmes

Min./max. 43 à 52% des emplois occupés par les femmes

Taux d'activité des femmes de 25/54 ans



Indicateur de déclassement des diplômés



CE QUI EST OBSERVÉ

Le taux d'activité des femmes de 25-54 ans mesure la part des femmes présentes sur le marché du travail qu'elles aient un emploi ou non.

SOURCE : INSEE, RECENSEMENT 2012

L'indicateur de déclassement mesure la part des actifs diplômés de 2^e/3^e cycle occupant un poste de travail d'employés (qualifié ou non)

ou d'ouvriers non-qualifiés. SOURCE : INSEE, RECENSEMENT 2012 - TRAITEMENT SPÉCIFIQUE INSEE

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception en préfecture : 20/12/2016

TYPOLOGIE OBSERV'AGGLO

QUATRE PROFILS D'AGGLOMÉRATIONS VIS-À-VIS DE L'EMPLOI

L'analyse croisée des indicateurs observés (taux de chômage, taux d'activités des femmes de 25 à 54 ans, déclassement) fait ressortir 4 groupes d'agglomérations.

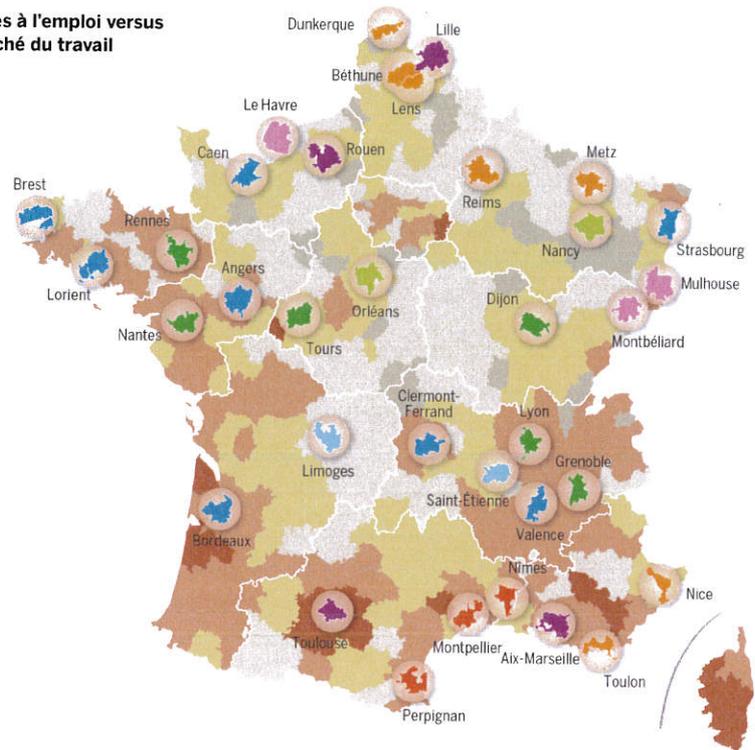
■ ■ Le groupe 1 se caractérise par un taux de chômage faible avec des taux d'activités des femmes de 25 à 54 ans élevés et un faible niveau de déclassement. La plupart des agglomérations de ce groupe (Lyon, Grenoble, Tours, Nantes et Rennes) et dans une moindre mesure Dijon connaissent une croissance significative de l'emploi. Seules Nancy et Orléans évoluent dans un contexte plus défavorable de l'emploi.

■ ■ Le groupe 2 comprend un ensemble d'agglomérations plus hétérogènes. Toutes ont comme point commun un taux de chômage inférieur ou égal à la moyenne nationale et la plupart (Bordeaux, Lorient) présentent des taux de déclassement significativement supérieurs à ceux du groupe 1 sauf Angers, Caen et Strasbourg qui se distinguent par un taux d'activités des femmes relativement faible. Seules Saint-Étienne et dans une bien moindre mesure Brest cumulent faible taux d'activité des femmes et taux de déclassement élevé. Angers et Caen sont proches du groupe 1 et ne se différencient que par un taux de chômage plus élevé.

■ ■ Le groupe 3 se caractérise principalement par un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale sans phénomène marqué de déclassement. Ces agglomérations présentent des taux d'activité des femmes plutôt bas. Il s'agit de Mulhouse, Montbéliard, Le Havre, Aix-Marseille et dans une moindre mesure de Lille. Toulouse et Rouen font exceptions dans ce groupe puisque seul un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale les distingue du groupe 1.

■ ■ Le groupe 4 s'oppose très nettement au groupe 1. Il se caractérise par des taux de chômage élevés avec des taux d'activités des femmes de 25 à 54 ans faibles et ne connaissent pas de déclassements marqués. À l'exception de l'axe Nîmes-Montpellier-Perpignan, ces agglomérations connaissent une évolution défavorable de l'emploi. Il comprend Nice et Toulon au sud, des agglomérations du Grand Est (Reims et Metz) et des Hauts-de-France (Lens, Béthune, Dunkerque).

Accès à l'emploi versus marché du travail



Taux de croissance annuelle moyenne de l'emploi 2007/2013

- Forte baisse (-2,30 à -1,21%)
- Baisse (-1,20 à -0,48%)
- Stabilité relative (-0,47 à 0,15%)
- Hausse (0,16 à 1,24%)
- Forte hausse (1,25 à 3,80%)

Groupe 1
Taux de chômage, renoncement, déclassement faibles

Groupe 2
Taux de chômage faible à moyen avec renoncement et/ou déclassement

Groupe 3
Taux de chômage fort sans déclassement, avec ou sans renoncement

Groupe 4
Taux de chômage, renoncement, déclassement forts

UNE PROGRESSION DE L'EMPLOI QUI CACHE DE VRAIES DISPARITÉS

Entre 2007 et 2013, l'emploi progresse au rythme de 0,30% dans les zones d'emploi de notre échantillon contre 0,11% par an au niveau national. Cette moyenne cache de fortes disparités. La moitié des zones d'emploi connaissent des évolutions négatives. Montbéliard, Le Havre, Metz, Mulhouse, Limoges, Dunkerque, Béthune,

Reims sont les zones les plus concernées. Elles se situent pour la plupart dans le Nord-Nord-Est de la France mais concernent aussi Nîmes, Nice dans le Sud. Elles cumulent plus de 85 000 pertes d'emplois. À l'opposé, les 11 zones ayant un taux de croissance supérieur à 0,30% par an ont créé, sur la même période, plus de 240 000

emplois. Les plus fortes hausses concernent le Sud du pays, la façade Atlantique et la région Auvergne-Rhône-Alpes. Parmi ces zones d'emploi, Toulouse, Bordeaux, Aix-en-Provence, Nantes, Lille, Rennes, Montpellier, Lyon connaissent des croissances de l'emploi comprises entre 0,75% et 1,35% par an.

CE QUI EST OBSERVÉ

Taux de croissance annuel moyen des zones d'emploi. SOURCE : INSEE ESTIMATIONS LOCALISÉES D'EMPLOI EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DANS LES DOM (2016 - NOUVELLES SÉRIES DU 31/12/1998 AU 31/12/2013)

Voir pages précédentes pour le taux de chômage, taux d'activités des femmes de 25 à 54 ans, le déclassement.

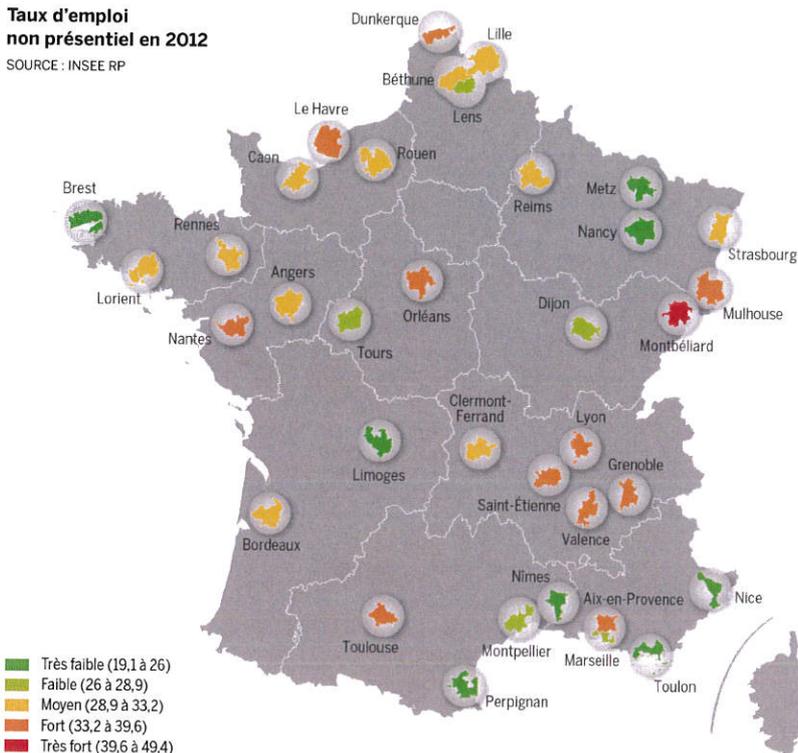
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016



La démographie d'entreprises témoigne du dynamisme économique des territoires. La capacité à entreprendre est un signe de bonne santé du tissu économique, de capacité à innover, de confiance dans l'avenir...

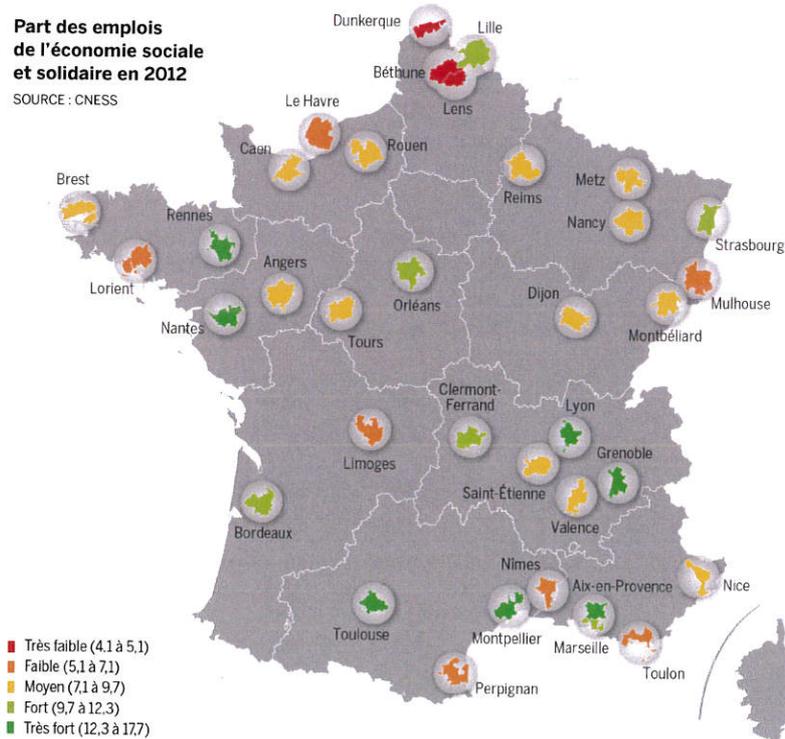
Taux d'emploi non présentiel en 2012

SOURCE : INSEE RP



Part des emplois de l'économie sociale et solidaire en 2012

SOURCE : CNESS



L'EMPLOI « PRÉSENTIEL » ÉVOLUE PLUS FAVORABLEMENT QUE L'EMPLOI DIT « NON PRÉSENTIEL »

L'emploi peut être distingué en deux catégories : le présentiel et le non présentiel (ou productif). Les activités présentes ont pour objet la satisfaction des besoins des personnes présentes dans le territoire (ces personnes peuvent être résidentes ou touristes). Les activités non présentes sont les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone d'emploi ainsi que les services dédiés à ces entreprises de production.

Les bassins caractérisés par l'économie présente n'ont pas de lien avec l'évolution de l'emploi récente même si l'évolution de l'emploi non présentiel semble moins favorable que celle constatée dans l'emploi présentiel. Les agglomérations spécialisées dans l'économie présente se situent plutôt au Sud de la France et notamment autour de la Méditerranée (Toulon, Nice, Nîmes, Perpignan) et/ou ont une part de l'emploi public qui est importante (Brest, Limoges, Metz). À l'inverse, Montbéliard et Toulouse apparaissent comme particulièrement spécialisées dans l'économie non-présentielle (industrie automobile et aéronautique).

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : 10% DU PIB

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble les entreprises qui concilient solidarité, performances économiques et utilité sociale. En France, l'ESS représente 10% du PIB et 13% des emplois privés. Ce secteur compte environ 200 000 entreprises et structures et 2,38 millions de salariés. Au sein des agglomérations observées, la part la plus élevée se situe à Angers, Brest, Mulhouse, Saint-Étienne, Nîmes, Lorient...

À l'inverse, la part est beaucoup plus faible

à Toulouse, Nice, Lyon, Grenoble ou Montbéliard.

Accusé de réception en préfecture
N° 200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception en préfecture : 20/12/2016

BEAUCOUP D'ENTREPRISES CRÉÉES DANS LE SUD, MAIS ELLES SURVIVENT PLUS SOUVENT DANS LE NORD

La démographie d'entreprises témoigne du dynamisme économique des territoires. La capacité à entreprendre est un signe de bonne santé du tissu économique, de capacité à innover, de confiance dans l'avenir...

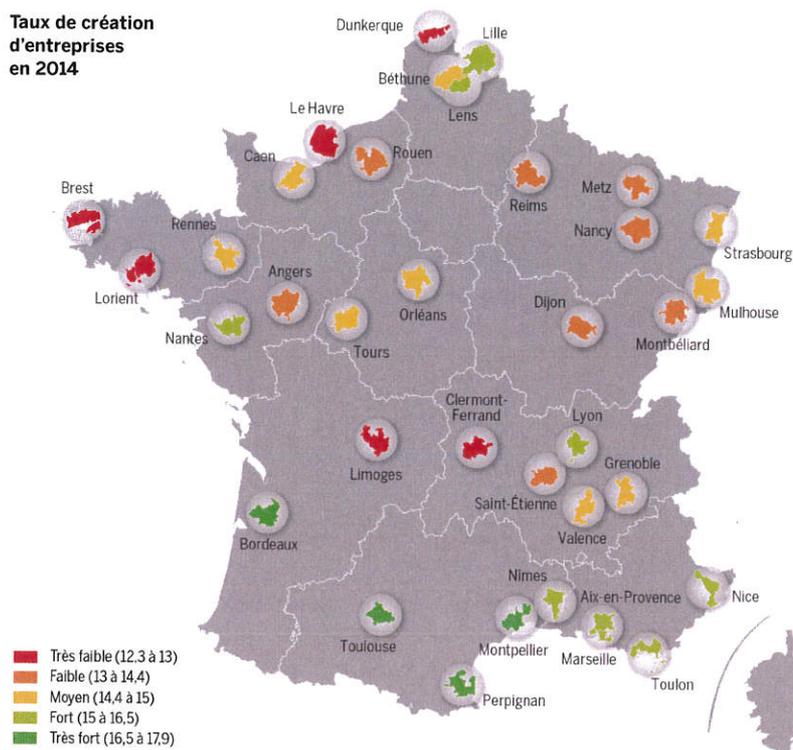
Les taux de création apparaissent relativement forts autour du bassin méditerranéen et de façon plus générale au sud de la France. Les agglomérations de Montpellier, Perpignan, Bordeaux, Toulouse, Avignon, Toulon et Lyon ont toutes des taux de création supérieurs à 16%.

À l'opposé, les taux de survie à 5 ans sont meilleurs plutôt au Nord de la France : Strasbourg, Lorient, Clermont-Ferrand, Le Havre, Saint-Étienne, Lille, Nantes...

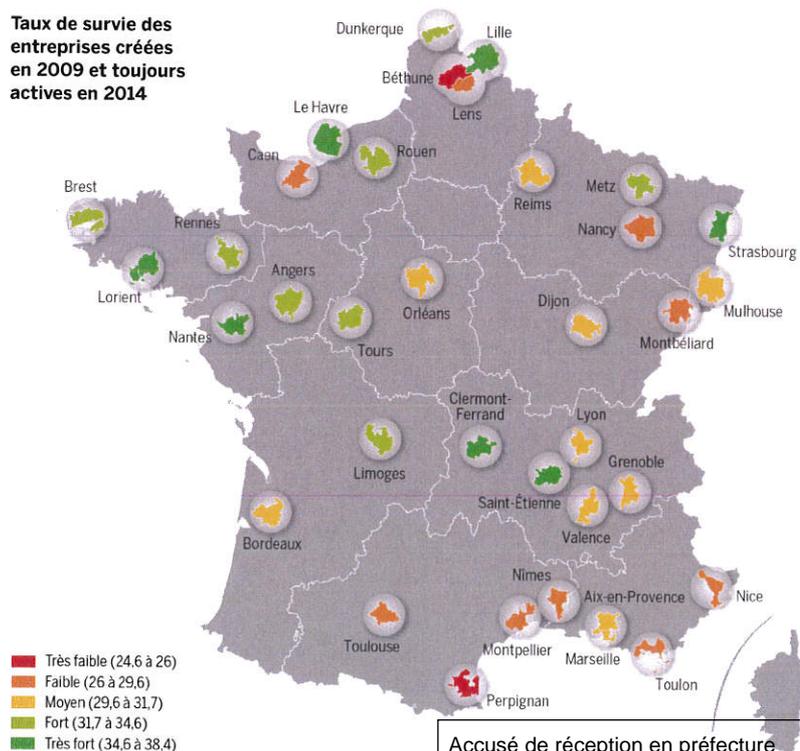
Plusieurs typologies de territoires peuvent être établies en fonction du nombre d'entreprises, de l'intensité de la création et du taux de survie. Ce qui importe en définitive, c'est bien de mesurer la santé économique du territoire en mettant l'accent sur l'évolution du tissu d'entreprises (création et survie), leur nombre ne constituant qu'un élément de cadrage.

Le premier constat est qu'il existe un lien entre le nombre de créations et celui des entreprises encore en vie après 5 ans d'activité. Ce n'est en revanche pas le cas en ce qui concerne les stocks ; en d'autres termes les taux de création ou de survie n'ont pas vraiment de lien avec le nombre d'entreprises d'un territoire, par contre plus d'entreprises se créent, plus d'entreprises « survivent » après 5 ans.

Taux de création d'entreprises en 2014



Taux de survie des entreprises créées en 2009 et toujours actives en 2014



CE QUI EST OBSERVÉ

Taux de création d'entreprises : rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année. SOURCE : INSEE, RÉPERTOIRE DES ENTREPRISES ET DES ÉTABLISSEMENTS

Taux de survie à cinq ans : rapport entre le nombre d'entreprises créées ou reprises ayant atteint leur 5^e anniversaire, à l'ensemble des entreprises créées ou reprises à la même période. SOURCE : INSEE, RÉPERTOIRE DES ENTREPRISES ET DES ÉTABLISSEMENTS

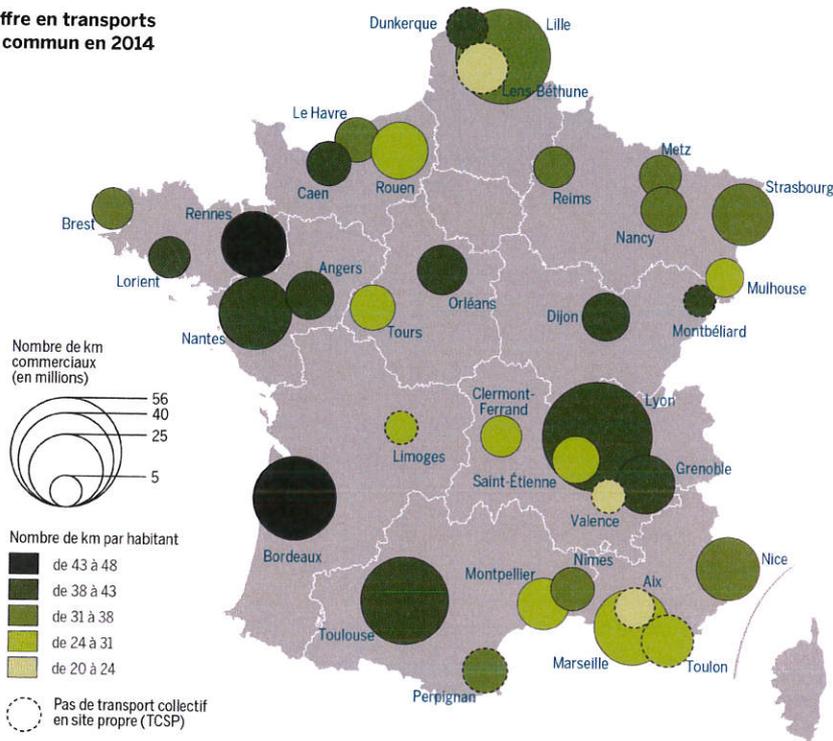
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016



Un des défis que doivent relever les agglomérations est d'assurer la mobilité de tous. Confrontées aux problèmes de congestion de la voirie et de pollution de l'air liée aux transports, elles ont diversement développé une offre en transports en commun pour apporter des réponses à ces enjeux.

DES AGGLOMÉRATIONS DIVERSEMENT ÉQUIPÉES EN TRANSPORT EN COMMUN

L'offre en transports en commun en 2014



CHIFFRES CLÉS



En moyenne 36 km parcourus par les transports en commun pour un habitant

**5 villes « métro »
19 villes « tram »**

**3 villes « bus en site propre »
8 villes sans transport en commun en site propre**

LES TRANSPORTS EN COMMUN À DIJON

Au regard de sa taille, le Grand Dijon offre un nombre élevé de kilomètres par habitant, fruit de nombreux investissements et d'un réseau de transport collectif urbain densément maillé et structuré, en particulier depuis l'arrivée des 20 km de lignes de tramway, en 2012. La fréquentation du réseau a progressé de 30% entre 2012 et 2015. Les 180 voyages annuels par habitant réalisés par les habitants du Grand Dijon en 2014 confirment ce constat, et placent la Communauté Urbaine du Grand Dijon parmi les agglomérations françaises dont les habitants réalisent le plus de voyages en transport en commun par an.

Pour qualifier l'offre en transports en commun, l'indicateur choisi prend en compte à la fois l'importance du réseau et la fréquence de sa desserte : c'est le nombre de km produits à l'échelle de l'autorité organisatrice de mobilités (AOM). Cet indicateur est dans la plupart des cas fonction de la superficie des périmètres de transports urbains (PTU) et de la densité de population. En effet, une faible densité de population complexifie l'organisation des transports collectifs. C'est particulièrement le cas de Valence, EPCI couvrant à la fois Valence et Romans et la campagne interstitielle. La fréquence dépend de la taille de l'agglomération, de sa polarisation, mais également de la volonté politique d'offrir un réseau de transport en commun de qualité. L'importance de l'offre en transport en commun dans les agglomérations de l'ouest témoigne des

politiques plus volontaristes d'équipement en transport en commun. Les agglomérations méditerranéennes hormis la métropole de Nice, ainsi que les agglomérations du massif central présentent ainsi une offre inférieure à la moyenne du panel. À l'inverse le quart nord-ouest bénéficie d'une offre plus élevée. Sur les métropoles l'offre est supérieure à la moyenne, à l'exception de Marseille. Le nombre important de kilomètres par habitant rend compte également du choix de desservir le périurbain. À noter que cet indicateur ne prend en compte que le réseau de transports urbains, et non les TER et autres transports en communs départementaux ou régionaux. De manière générale, l'offre croît en fonction de la population desservie. Le mode de transport en commun – métro, tram, TCSP ou juste bus

– est également un facteur explicatif. Lyon, Toulouse, Lille, Rennes, agglomérations disposant d'un métro, ont une offre importante. Marseille fait exception, car, malgré son métro et ses trams, l'agglomération a un taux bas proche de villes à tramway comme Clermont ou Saint-Étienne et la plupart des villes bus. Mais l'agglomération marseillaise, très étalée, dispose de nombreuses infrastructures autoroutières, et le transport en commun s'y est développé essentiellement sur la ville centre. Enfin, il est à noter que cet indicateur ne prend pas en compte les dynamiques actuelles à l'œuvre, qui contribuent à rééquilibrer les infrastructures en transports en commun.

CE QUI EST OBSERVÉ

Nombre de km commerciaux : ensemble des km parcourus en une année par tous les transports en communs circulant dans le périmètre de transports urbains (communes couvertes par l'autorité organisatrice des transports urbains). Il est à noter que pour 5 agglomérations les périmètres entre AOM et EPCI divergent : Toulouse, Lyon, Béthune, Clermont et Tours. SOURCE : GART, 2014

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016
JUN 2016 • OBSERV'AGGLO

LA QUALITÉ DE L'OFFRE DÉTERMINANTE DANS L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

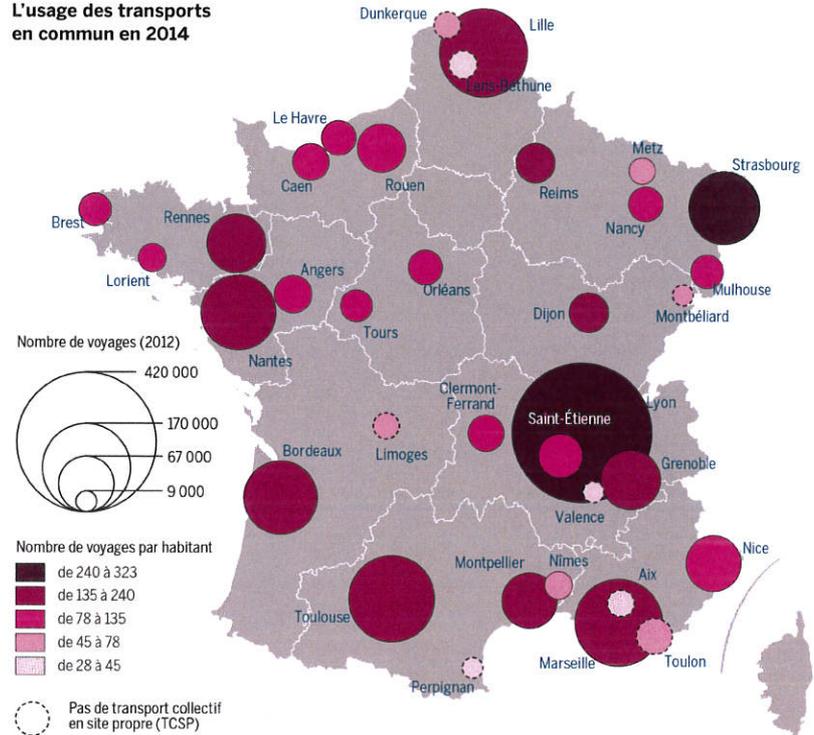
Le nombre de voyages en transport en commun par habitant est fonction de la taille de l'agglomération, de sa densité et de sa polarisation, mais également de la qualité du réseau. On note en effet une grande disparité de situations selon que le périmètre dispose ou non d'un transport collectif en site propre. Dans les métropoles, les conditions de circulation sont telles qu'on utilise les transports en commun. Alors que dans les agglomérations plus petites, la présence de TCSP peut avoir une influence forte sur le nombre de voyageurs par habitant.

Dans la moitié des périmètres de transport urbain, les habitants effectuent plus de 115 voyages annuels en transport en commun. Dans le nord et le sud, l'offre en TC est de moindre qualité et le nombre de voyages par habitant s'en ressent en conséquence. Les villes sidérurgiques ou minières, très peu denses, sans grande centralité, comme Béthune et Lens, ont un très faible usage de leur réseau en transport en commun.

Il existe une corrélation entre la taille d'une agglomération et le nombre de voyages par habitant. Cependant, en-deçà de 450 000 habitants, il semble que ce soit la qualité de l'offre en transport en commun qui crée la demande. Dans des communautés sensiblement de même taille comme Montpellier, Grenoble, Rennes, Toulon ou Aix-en-Provence, le nombre total de voyages sur une année varie du simple au quadruple. Il apparaît nettement que la présence d'un TCSP (notamment d'axes lourds de type métro ou tramway) est un facteur important. Ce décrochage se confirme en analysant l'évolution de l'offre entre 2008 et 2014. En moyenne, pour l'ensemble des agglomérations observées, l'évolution est de +1,3 voyages/hab./an. Les agglomérations ayant mis en service un tramway entre ces deux dates (Tours, Brest, Le Havre, Angers, Dijon, Reims...) connaissent une augmentation moyenne de 3,4 voyages/hab./an.

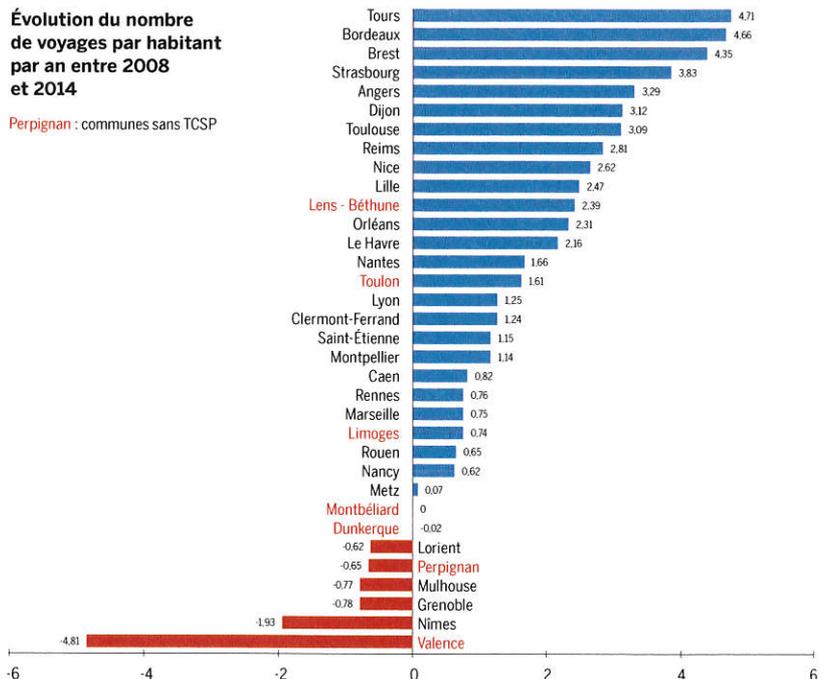
Les « villes métro » partent de haut et progressent en nombre de voyageurs par habitant entre 2008 et 2014, les « villes tram » partent d'assez haut et progressent fortement... alors que les « villes bus » en site propre ou pas sont sensiblement détachées, et ne progressent pas.

L'usage des transports en commun en 2014



Évolution du nombre de voyages par habitant par an entre 2008 et 2014

Perpignan : communes sans TCSP



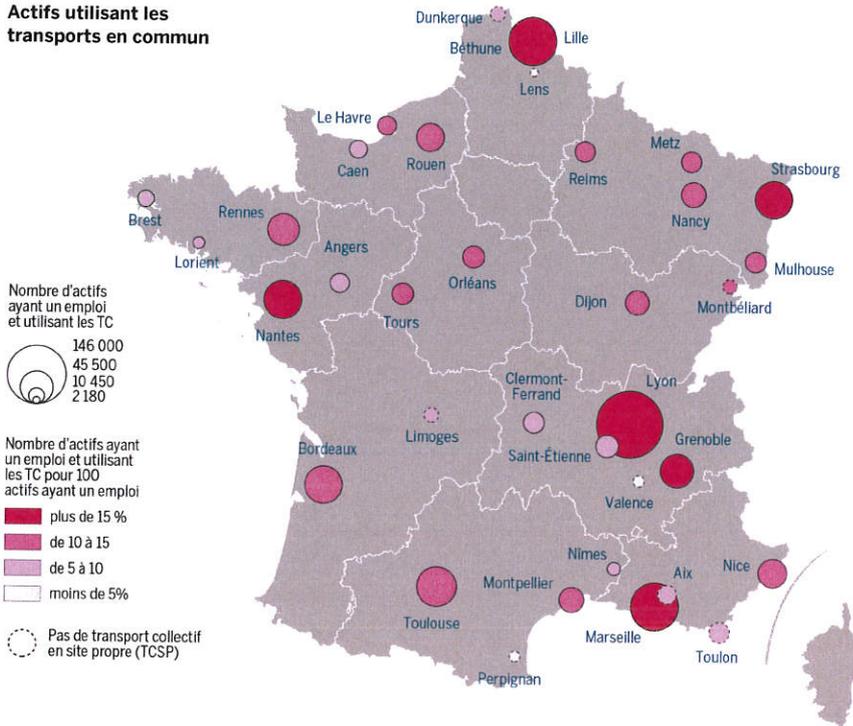
CE QUI EST OBSERVÉ

Nombre de voyages par habitant et par an en transport en commun sur le périmètre de transports urbains : nombre de voyages réalisés/population totale (au sens Insee) du PTU. Est considéré comme un voyage un trajet effectué sur une ligne de transport sans correspondance. S'il y a une correspondance, deux voyages sont comptabilisés. Les voyages comprennent tous les modes de transports, y compris les transports à la demande et les transports de personnes à mobilité réduite. SOURCE : GART, 2008-2014

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

LES ACTIFS PLUS NOMBREUX À UTILISER LES TRANSPORTS EN COMMUN DANS LES GRANDES VILLES

Actifs utilisant les transports en commun



Moins de 10% des actifs utilisent les transports en commun dans la moitié des agglomérations observées.

C'est dans les plus grandes agglomérations (plus de 200 000 actifs), que la part modale des TC dans les déplacements domicile travail est la plus forte et dans les agglomérations comptant moins de 140 000 actifs occupés qu'elle est la plus faible. Toutefois, il existe d'importantes disparités. Par exemple, pour un nombre d'actifs similaires la part de l'utilisation des TC varie du simple au triple entre l'agglomération de Perpignan (4%) et celle du Havre (11%).

Entre 2007 et 2012, les évolutions des parts modales les plus importantes en faveur des TC pour les déplacements domicile travail (de 2 à près de 4 points en plus en 5 ans) se retrouvent dans les agglomérations comptant plus de 200 000 actifs occupés.

S'ils ne représentent pas la majorité des déplacements, les trajets domicile-travail sont concentrés aux heures de pointe. Ainsi, la congestion des réseaux routiers combi-

née à une offre TC conséquente explique la forte part modale des TC pour les plus grandes agglomérations. La configuration urbaine, la localisation des pôles d'emplois et le niveau d'offre des transports en commun expliquent les disparités constatées dans les agglomérations de moins de 200 000 habitants.

La densité et le maillage des réseaux de transports collectifs, en particulier des réseaux disposant de transports collectifs en site propre (TCSP) favorise l'utilisation des TC par les actifs. De même, les politiques publiques volontaristes en faveur des transports collectifs (BHNS, axes prioritaires, SAEIV, tarification) ont un impact sur l'utilisation des TC. La mise en œuvre de plans de déplacements d'entreprises (PDE) ou de plans de déplacements administration (PDA) peut également contribuer à l'utilisation des TC par les salariés.

Enfin, le niveau de desserte des grandes zones d'emplois constitue un élément déterminant. Les modalités de finance-

CHIFFRES CLÉS



Moins de 10% des actifs utilisent les transports en commun dans la moitié des agglomérations

Une croissance de la part modale beaucoup plus importante dans les villes de plus de 200 000 actifs

Des différences du simple au triple pour un nombre d'actifs similaire

POUR ALLER PLUS LOIN

Observer les mobilités ne peut bien sûr se cantonner à une approche par les transports en commun. Dès l'origine de la démarche Observ'agglo, le souhait avait été émis de connaître la répartition des parts modales pour chaque agglomération, soit la proportion de déplacements réalisés à pied, en vélo, en scooter et moto, en voiture et en transports en commun. Or il a été fait le constat que les Enquêtes Ménages Déplacements (EMD) qui permettent de connaître ces éléments n'existent pas pour toutes les agglomérations observées, et quand bien même c'est le cas, elles sont plus ou moins récentes, donc non comparables. Plus généralement, les données statistiques portant sur la desserte routière, la congestion automobile ou les politiques de stationnement ne sont pas consolidées à l'échelle nationale. Il en est de même pour les modes actifs : les bases de données existantes portant sur les réseaux cyclables par exemple ne sont pas complètes sur le panel d'Observ'agglo. Pour la suite de la démarche, des indicateurs obtenus par remontée locale sur ces sujets sont envisagés.

ments des transports publics, entre les acteurs des pôles d'emplois et les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), peuvent faciliter l'utilisation des transports collectifs. En outre, la prise en compte de la desserte en TC dans la conception et l'aménagement des zones d'activités permet d'assurer une meilleure desserte et d'augmenter la fréquentation en TC.

CE QUI EST OBSERVÉ

Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi dans l'agglomération et utilisant les transports en commun.

SOURCE : FICHER DÉTAIL DU RP DE L'INSEE, 2007-2012.

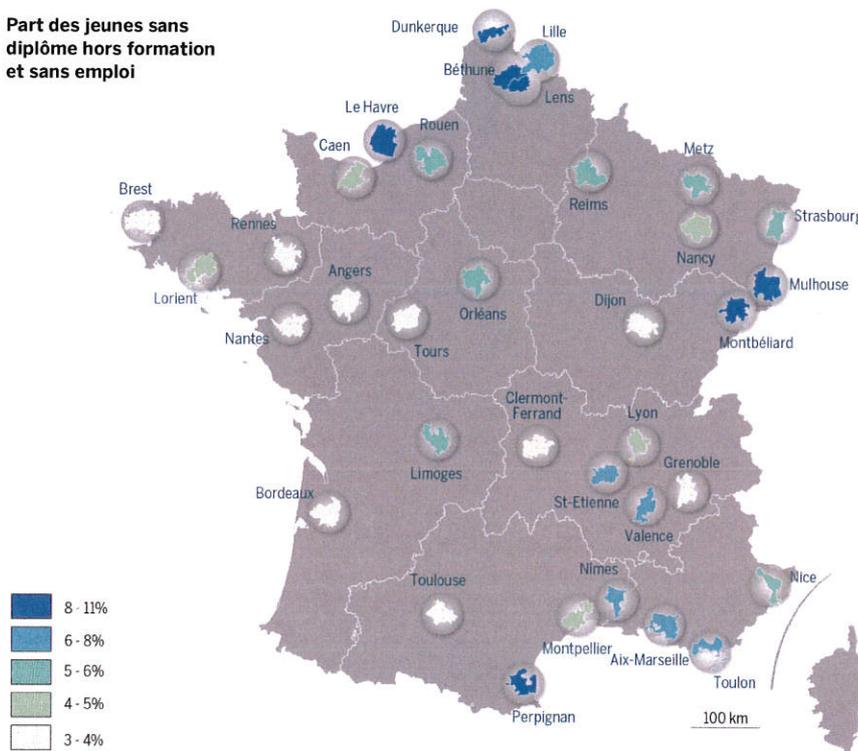
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception en préfecture : 20/12/2016
OBSERV'AGGLO



L'éducation et la formation sont des déterminants de l'insertion des individus dans la société. Pour les agglomérations, ce thème est également un enjeu de cohésion du territoire et un facteur d'attractivité. Comment les agglomérations se positionnent-elles relativement par rapport à l'échec scolaire, à l'enseignement supérieur et à la recherche doctorale ?

L'INTÉGRATION DES JEUNES DANS L'EMPLOI, UN DÉFI POUR LES AGGLOMÉRATIONS

Part des jeunes sans diplôme hors formation et sans emploi



CHIFFRES CLÉS



Moyenne **11%**



Moyenne **5,9%**
 Min. **3%** à Rennes
 Max. **11%** à Lens et Perpignan
 Un rapport de **1 à 4**

La part des jeunes sans diplôme et sans emploi est représentative de l'échec scolaire, puisqu'elle indique la proportion de jeunes entre 15 et 29 ans en dehors de cursus d'enseignement qui n'ont ni diplôme ni emploi.

En 2012, sur le panel d'agglomérations, la médiane est de 6%. Seules 6 agglomérations ont un taux important, supérieur à 8%. A contrario, Rennes ainsi que Toulouse et Nantes, se démarquent avec un taux inférieur à 3,5%. La population étudiante étant prise en compte dans l'indicateur, les agglomérations qui disposent d'un système de formation universitaire sont ainsi favorisées.

Les agglomérations qui comptent le plus de jeunes sans diplôme et sans emploi (>8%) sont les plus petites en nombre d'habitants, du panel. Ces territoires ont pour certains vécus durement les mutations industrielles de la fin du XX^e siècle. Dans des bassins d'emplois ouvriers, le diplôme a peut-être longtemps été considéré comme secondaire. Dans les « petits » bassins de vie en souffrance, le système scolaire lui-même a sans doute aussi eu des difficultés à trouver son efficacité. Peut-on, à l'opposé, lire une forme de pression sociale dans la réussite scolaire ? Comme en Bretagne où elle s'ancre dans une forte dualité du système scolaire public et privé.

Les agglomérations du pourtour méditerranéen se démarquent également, à l'exception de Montpellier, par un taux important de jeunes en situation difficile.

Dijon (3,7%), qui capitalise des fonctions régionales historiques, réalise aussi un bon score, comme Tours (4%) et Bordeaux dans une moindre mesure (4,1%). Clermont-Ferrand (4%), également (ancienne) capitale régionale, bénéficie sans doute aussi d'une influence « sociale » grâce à Michelin. Sur des logiques historiques d'influences différentes, militaire et confessionnelle, Brest (3,7%) est assez proche du chiffre rennais. À Grenoble, la dynamique des catégories socio-professionnelles supérieures et le poids de l'industrie consolide aussi un bon résultat (4,3%).

On constate une corrélation forte de la part des jeunes diplômés sans emploi et du ratio (catégories modestes/catégories aisées), en particulier pour toutes les agglomérations qui affichent des taux de jeunes inoccupés et sans diplôme élevés. Ce n'est pas le cas dans les agglomérations où ce taux est plus faible, et qui sont plus grandes, plus diversifiées ou plus spécialisées (comme Toulouse), et qui offrent un spectre plus valorisé des emplois ouvriers.

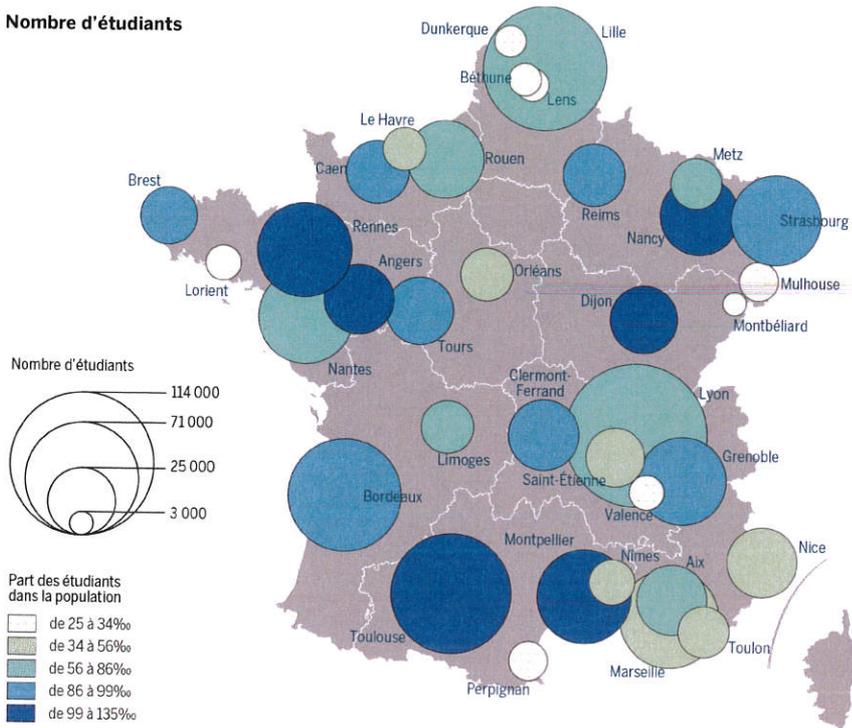
CE QUI EST OBSERVÉ

La part des jeunes sans diplôme, hors formation et sans emploi. La classe d'âge retenue est la tranche 15-29 ans. Sont considérées comme sans diplôme, les personnes de niveau jusqu'au brevet des collèges (inclus). SOURCE : INSEE, 2012

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
 Date de télétransmission : 20/12/2016
 Date de réception préfecture : 20/12/2016

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UN LEVIER DE RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN

Nombre d'étudiants



CHIFFRES CLÉS



Entre 3000 et 114 000 étudiants

De 1 étudiant pour 7 habitants
à 1 étudiant pour 40 habitants

LES ÉTUDIANTS À RENNES

Le système d'enseignement supérieur rennais accueille plus de 64 000 inscrits, dont 43 000 dans les universités. La part des étudiants dans la population y est une des plus fortes du panel. Les étudiants rennais forment 54% des effectifs de l'académie (19% sont à Brest). Le bassin universitaire s'étend aussi, hors académie, sur les départements limitrophes de la Manche et de la Mayenne. Cette forte attractivité géographique se traduit par un profil universitaire « large spectre » avec une part importante des deux premiers cycles ; dans ce contexte plutôt généraliste favorable à des approches systémiques, plusieurs formations spécialisées assoient cependant une notoriété nationale.

SOURCES : ATLAS RÉGIONAL 2013-14 / OPENDATA / MENESR

Toutes les agglomérations observées disposent des deux premiers cycles de l'enseignement supérieur (licence et master). De nombreuses agglomérations « moyennes » proposent aussi des formations doctorales. Dans le panel, seules celles de Valence, Metz, Nîmes, Béthune, Montbéliard et Lens ne disposent pas de troisième cycle. Cinq grands centres universitaires se distinguent : Lyon, Aix-Marseille, Lille, Toulouse et Bordeaux. Ils ont chacun plus de 70 000 étudiants, mais la part des étudiants diluée

dans la population, est moins significative que dans d'autres agglomérations. C'est Nancy qui affiche le meilleur ratio, mais sur un volume de seulement 35 000 étudiants. Deux facteurs consolident le nombre d'étudiants : le potentiel démographique, c'est à dire la zone naturelle de chalandise pour les formations générales, et l'attractivité de l'offre de formation, essentiellement au niveau master. Rennes et Montpellier combinent sans doute ces deux critères d'attractivité des étudiants.

En moyenne dans les 30 agglomérations du panel sièges d'université, on constate que 55% des étudiants ont obtenu le baccalauréat dans l'académie où ils sont inscrits. Les universités de Brest, Dunkerque, Rouen et Lorient accueillent une plus forte proportion d'étudiants locaux, de l'ordre de 7 inscrits sur 10. À l'opposé, quatre métropoles apparaissent très attractives avec des taux d'étudiants originaires de l'académie nettement plus faibles : Lyon (40%), Montpellier (46%), Toulouse (48%) et Limoges (48%). Les universités de Toulouse, Montpellier et Rennes attirent beaucoup d'étudiants des autres régions françaises : plus de 30% des inscrits contre 24% en moyenne dans le panel. Les étudiants n'ayant pas obtenu le bac en France ou issus de systèmes éducatifs étrangers représentent en moyenne 12% des inscrits des universités observées. Ils sont nettement plus présents dans des agglomérations frontalières, Perpignan (19%), Nice (19%), Strasbourg (18%), Mulhouse (18%), ainsi qu'au Havre (17%).

POPULATION ÉTUDIANTE : POIDS RELATIF DE L'ÎLE-DE-FRANCE ET DES GRANDES AGGLOMÉRATIONS

Paris et l'Île-de-France sont hors champ d'analyse d'Observ'agglo. Les établissements d'enseignement supérieur de la capitale française enregistrent 335 000 inscriptions ; et les autres établissements d'Île-de-France en comptent 310 000. Ces 645 000 étudiants

représentent 27% des effectifs nationaux. Les inscrits dans les établissements des agglomérations du panel Observ'agglo forment 56% du total des effectifs étudiants nationaux et 61% des effectifs universitaires. Au sein des agglomérations observées,

40% des étudiants sont dans les 5 grands centres universitaires. Par ailleurs, 17% des effectifs nationaux étudiants sont dans des agglomérations plus modestes hors observation. Au niveau purement universitaire, cette part est de 13%.

CE QUI EST OBSERVÉ

La part des étudiants résidant dans l'ensemble de la population de l'agglomération, exprimée par le nombre d'étudiants pour 1000 habitants. La qualité d'étudiants est définie par un âge entre 15 et 29 ans, un diplôme supérieur au baccalauréat et une inscription en établissement

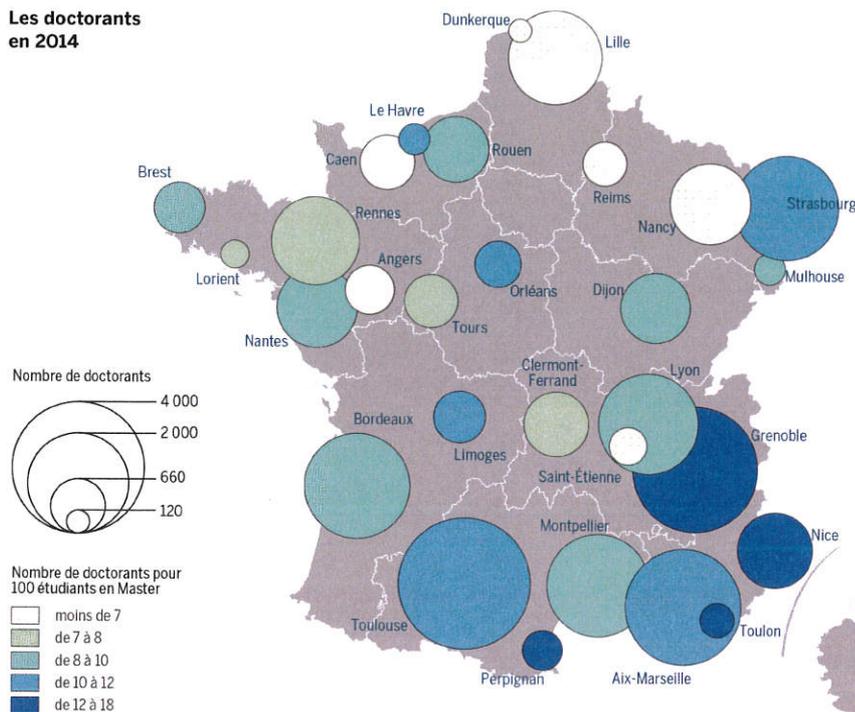
d'enseignement. Les agglomérations sont calculées par proxy-géographiques à partir des cantons-villes. SOURCE : INSEE, 2012. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE - OPENDATA 2014

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception en préfecture : 20/12/2016
JUN 2016 • OBSERV'AGGLO

LES ÉCOLES DOCTORALES SONT-ELLES DES RELAIS DE CROISSANCE À PORTÉE DE MAIN ?

Les doctorants en 2014



CHIFFRES CLÉS



Moyenne : 11 doctorants pour 100 étudiants en Master

De 6 à 18 doctorants pour 100 Master

L'indicateur calculé par le rapport entre le nombre de doctorants sur le nombre d'étudiants en master, vise à estimer la capacité du territoire à valoriser localement son système d'enseignement supérieur. L'hypothèse a priori, est que le nombre de sujets de thèse est en lien avec l'économie locale, qu'elle soit de recherche pure ou de recherche et développement, ou au profit d'entreprises innovantes. Comment l'importance quantitative des formations spécialisées des masters se retrouve-t-elle valorisée sur le territoire les années suivantes ? Deux métropoles se distinguent par leur nombre de doctorants, mais avec des ratios

très différents : Grenoble et Toulouse. Elles forment toutes deux à peu près autant de doctorants. Grenoble sort cependant du lot : bien que centre universitaire de taille moyenne, l'agglomération cumule centres de recherche et activités industrielles adossées. Toulouse réalise le compromis d'un fort volume d'étudiants et d'un bon ratio Doctorants/Masters ; le tissu industriel et celui de la recherche semblent bien couplés.

Un deuxième groupe d'agglomérations se remarque, comptant peu de doctorants mais un fort taux Doctorants/Masters : Nice, Toulon et Perpignan (Font-Romeu) dont le ratio dépasse 15%, certainement grâce à sa spécialité Energie.

Parmi les autres agglomérations comptant plus de 25 000 étudiants, seules Strasbourg, Aix-Marseille et Nantes atteignent la moitié du taux de Grenoble. Lyon, centre universitaire plus important mais plus diversifié, affiche un ratio proche de la médiane. Sa large base économique lui assure cependant la capacité à disposer d'un nombre important de thésards.

GRENOBLE : UN PÔLE UNIVERSITAIRE À LA POINTE DE LA RECHERCHE

Le rayonnement scientifique de la métropole grenobloise, la présence d'industries de pointe, de grands organismes de recherche et de laboratoires, d'universités et d'écoles supérieures jouissant d'une notoriété internationale, attirent de nombreux étudiants.

La Communauté Université Grenoble Alpes (COMUE), structure qui fédère les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche de l'académie de Grenoble, propose 14 écoles doctorales qui offrent des formations à la recherche dans toutes les disciplines fondamentales et appliquées (plus de 100 spécialités de doctorat). Elle accueille 3 700 doctorants dont 45% de nationalité étrangère. Les chercheurs grenoblois des 129 laboratoires entretiennent de très fortes collaborations avec des laboratoires étrangers : 300 doctorats sont en co-tutelle avec une université étrangère. 41% des thèses sont financées hors Enseignement Supérieur et Recherche (conventions CIFRE, contrats de recherche, ANR, Europe, financements de pays étrangers, et autres financements hors ESR).

Le développement économique et universitaire grenoblois est marqué depuis longtemps par une forte articulation entre les activités d'enseignement, de recherche, et d'industrie. Dès 1967, l'Institut Laue-Langevin s'installe à Grenoble, rejoint par d'autres centres de recherche internationaux. La métropole grenobloise est aujourd'hui le premier pôle de recherche publique après Paris-Ile-de-France. Elle dispose d'un appareil productif très spécialisé dans les industries de pointe et de recherche scientifique (technologies de l'information et de la communication, micro et nano technologies, nouvelles technologies de l'énergie, biotechnologies). La métropole grenobloise se caractérise par une forte proportion d'emplois dans les fonctions métropolitaines de conception recherche et prestations intellectuelles. Le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA), le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), Schneider Electric, STMicroelectronics sont les quatre premiers employeurs de la sphère productive grenobloise. Grenoble Alpes Métropole accueille quatre pôles de compétitivité (Minalogic, Lyon Biopôle, Tenerrdis, Axelera) et trois pôles d'innovation (Nanobio, Minatec, Pils). Cet éco système grenoblois, construit autour du triptyque université/recherche/industries, est favorable à l'innovation et à la création de start-ups.

SOURCE : COMMUNAUTÉ UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

CE QUI EST OBSERVÉ

Le ratio entre le nombre de doctorants et le nombre d'étudiants dans les masters. SOURCE : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE - OPENDATA 2014

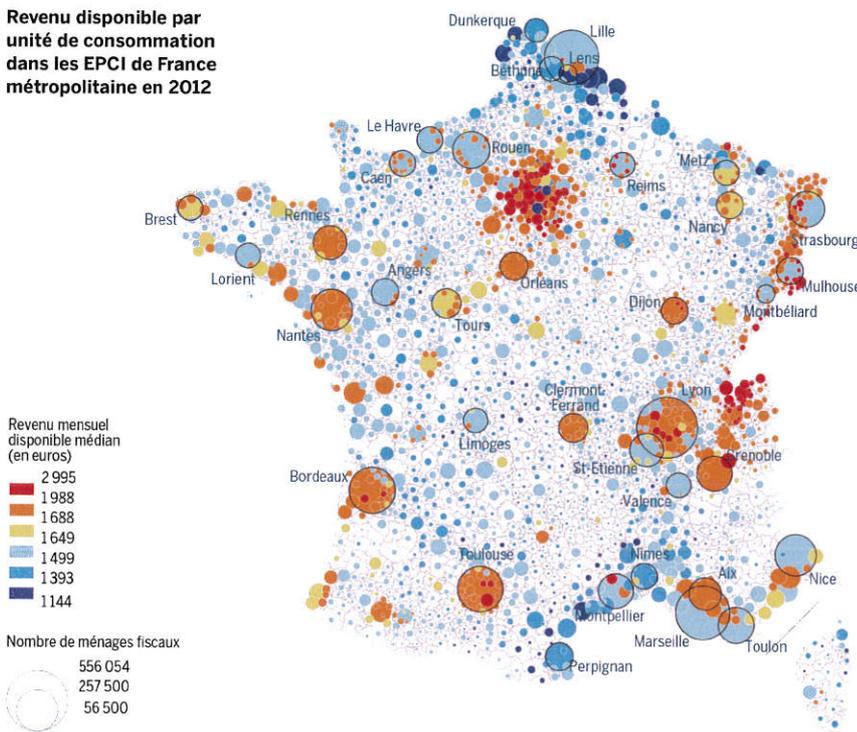
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016



Avec la crise de 2008, l'aggravation des situations de pauvreté et d'inégalités a remis en avant l'importance des enjeux de richesse et de précarité pour les sociétés urbaines. Au-delà de la prise en charge des plus démunis, cette thématique concerne l'ensemble des politiques publiques territoriales (éducation, jeunesse, formation, emploi, habitat, mobilités).

DES ÉCARTS DE NIVEAU DE VIE IMPORTANTS

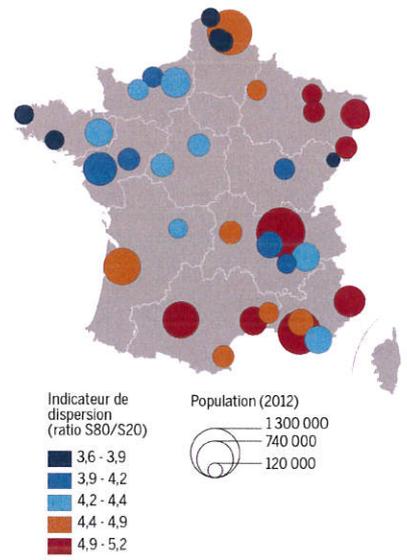
Revenu disponible par unité de consommation dans les EPCI de France métropolitaine en 2012



LES INÉGALITÉS DE REVENUS

En France métropolitaine, les 20% les plus aisés sont 4,5 fois plus riches que les 20% les plus pauvres. Bordeaux, Perpignan ou Clermont-Ferrand se situent dans cette moyenne. Globalement, les régions du sud et du quart nord-est de la France, ainsi que l'ouest de la région parisienne se caractérisent par de fortes inégalités en comparaison de celles du centre et de l'ouest du pays. La cité phocéenne se distingue des autres agglomérations car elle est à la fois inégalitaire et pauvre. Les villes les plus égalitaires se situent à l'Ouest et au Nord.

Inégalité des revenus disponibles en 2012



CHIFFRES CLÉS

- Niveau de vie médian des Français en 2012**
1650€ par mois
- 530€ d'écart entre la plus riche et la plus pauvre**
- 5 agglomérations avec un niveau de vie médian inférieur à 1500€**
- 4 agglomérations avec un niveau de vie médian supérieur à 1750€**

En 2012, le niveau de vie médian des Français s'élève à 19 790 €, soit 1650 € par mois. Parmi les agglomérations observées, Aix en Provence, Rennes, Toulouse et Nantes affichent des niveaux de vie nettement plus élevés. À l'opposé, cinq agglomérations se distinguent par des niveaux de vie très faibles : Lens, Béthune, Perpignan, Dun-

kerque et Nîmes. Il n'y a pas de corrélation entre la taille des intercommunalités et le niveau de vie. En revanche, on constate un marquage géographique très net. Les intercommunalités dont les ménages sont les plus riches se situent en Île-de-France, sur la frontière est (Suisse, Allemagne) et plus généralement, dans la

couronne des grandes métropoles. À l'inverse, les intercommunalités dont les ménages sont les plus pauvres se situent au nord de la France, sur le littoral languedocien et dans les petites agglomérations du centre et du sud-ouest de la France.

CE QUI EST OBSERVÉ

Les données sur les revenus, la pauvreté et les inégalités proviennent du dispositif Filosofi (Fichier Localisé Social et Fiscal) réalisé par l'Insee à partir du rapprochement de fichiers fiscaux et sociaux. Il apporte une observation du revenu disponible des ménages (ce dont ils disposent au cours d'une année pour consommer et épargner).

Le revenu médian par unité de consommation permet d'appréhender le niveau de vie des ménages d'un territoire ; pour tenir compte de compositions différentes des ménages, les revenus sont rapportés au nombre d'unités de consommation.

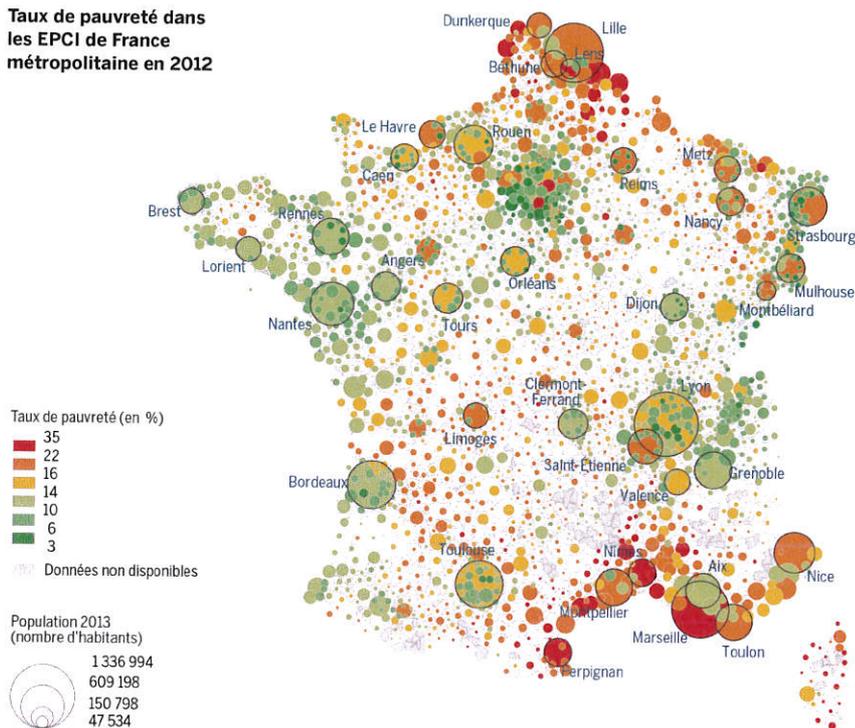
Les inégalités de revenus sont mesurées par le rapport entre les revenus détenus par les 20% les plus riches et les 20% les plus pauvres.

SOURCE : INSEE, FILOSOFI (FICHIER LOCALISÉ SOCIAL ET FISCAL), 2012

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception en préfecture : 20/12/2016

UNE PAUVRETÉ PLUS MARQUÉE DANS LES VILLES CENTRES

Taux de pauvreté dans les EPCI de France métropolitaine en 2012



CHIFFRES CLÉS



Seuil de pauvreté **990 €** par mois et par unité de consommation en 2012



6 agglomérations avec un taux de pauvreté inférieur ou égal à 12%

5 agglomérations avec un taux de pauvreté supérieur à 20%

Selon la définition du Conseil européen, sont considérées comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans la société ».

Dans les agglomérations observées, le taux de pauvreté s'échelonne, en 2012, de 11% à 26% pour une moyenne française de 14%. Les intercommunalités dont les ménages sont les plus pauvres se situent à la fois dans le nord de la France et dans le sud-est (arc méditerranéen) mais également dans les zones moins denses du centre et du sud-ouest de la France. À l'opposé, les intercommunalités du grand ouest sont moins affectées par ce phénomène. C'est également le cas des territoires situés à l'est de la vallée du Rhône.

Quel que soit le seuil de pauvreté (40, 50 ou 60% du revenu médian), on retrouve systématiquement parmi les plus pauvres les intercommunalités de Marseille, Nîmes, Perpignan et Montpellier au sud, Lens, Béthune et Lille au nord. Les intercommunalités dans lesquelles les populations sont les moins pauvres sont globalement celles d'Aix-en-

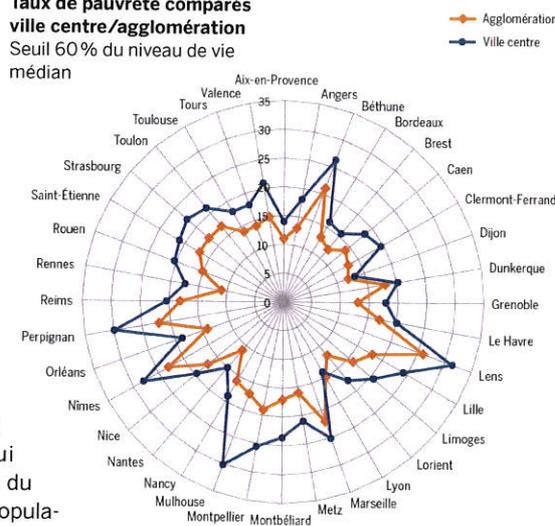
Provence, de Dijon, ainsi qu'à l'ouest celles de Nantes, Lorient et Rennes.

Dans l'ensemble des intercommunalités observées, les niveaux de vie sont plus faibles dans les villes centre que dans les couronnes, tandis que la part du taux de pauvreté y est plus élevée, les villes centre accueillant les ménages les plus précaires. En moyenne, l'écart entre le taux de pauvreté de l'intercommunalité et de la ville centre est de 5 points. Il atteint 13 points à Mulhouse, qui accueille, dans les communes du sud de l'agglomération, une population plus riche, travaillant en Suisse. Lyon reste le seul territoire où le taux de pauvreté de la ville centre est plus faible que celui de sa couronne.

Le poids de la ville centre dans l'agglomération ne semble pas déterminant dans cette concentration de la pauvreté. En revanche

Taux de pauvreté comparés ville centre/agglomération

Seuil 60% du niveau de vie médian



la géographie des revenus et de la pauvreté semble très corrélée au marché du logement, et plus particulièrement à l'offre de logements locatifs à bas coût, logements sociaux ou copropriétés dégradées à faibles loyers, plus fréquents en centre-ville.

CE QUI EST OBSERVÉ

Le **taux de pauvreté** permet d'aborder un type de pauvreté, la pauvreté monétaire, basée sur l'analyse des ressources des ménages. Sont considérés comme pauvres les ménages dont les revenus sont inférieurs à 60% du revenu médian national. SOURCE : INSEE, FILLES 2012

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

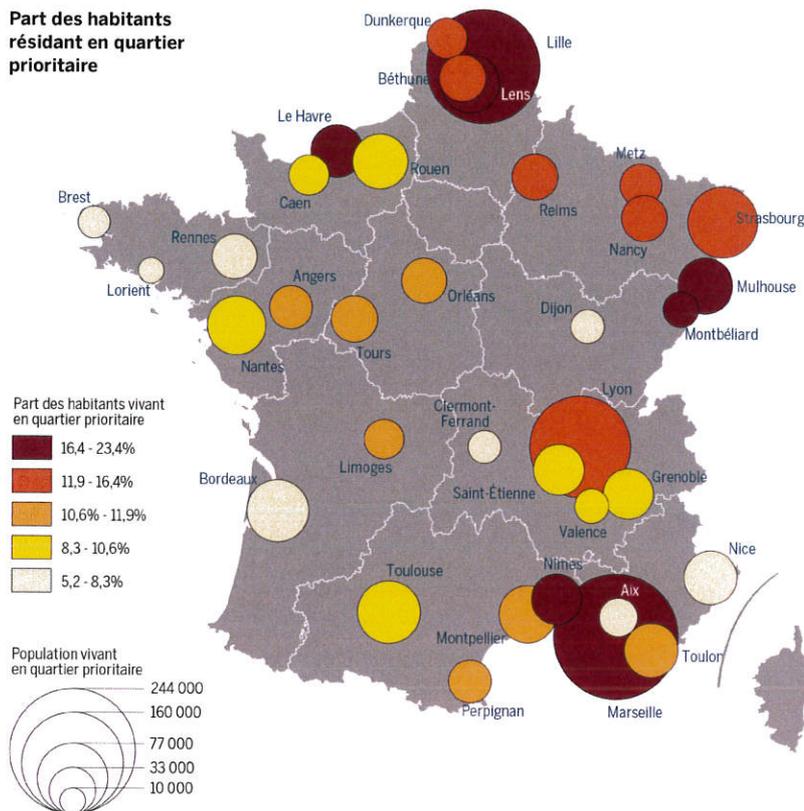
ZOOM SUR LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Fin 2014, la réforme de la géographie prioritaire a eu pour objectif de simplifier l'ancienne géographie et de recentrer la politique de la ville au bénéfice des quartiers rencontrant les difficultés les plus importantes ; la nouvelle géographie prioritaire se fonde alors sur le critère unique de la concentration urbaine de la pauvreté (populations ayant des revenus inférieurs à 60% du revenu médian). En France métropolitaine, les moyens publics se concentrent dorénavant sur 1294 quartiers jugés les plus précaires, contre 2493 quartiers en Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) mis en œuvre à partir de 2007.

La géographie de cet indicateur se rapproche de celle du taux de pauvreté, avec une forte proportion de population en quartiers prioritaires au nord et au sud de la France. Les territoires du grand ouest enregistrent majoritairement des proportions inférieures à la moyenne du panel. Il en est de même pour la Normandie.

Pour quelques intercommunalités où l'offre d'habitat locatif social est importante, il y a une concordance entre la part des logements sociaux observée et la part d'habitants résidant dans les quartiers prioritaires (exemple : Le Havre, Reims, Montbéliard, Béthune, Lille et particulièrement pour Lens - Liévin). Soit le schéma suivant : logements locatifs sociaux => précarité => quartier prioritaire. Cette concordance ne se vérifie pas pour les autres intercommunalités puisque à l'inverse, certains territoires présentent des caractéristiques différentes

Part des habitants résidant en quartier prioritaire



avec une part importante de population dans les quartiers prioritaires et une moindre proportion de logements locatifs sociaux. Ainsi à Marseille, la précarité est plus forte dans le parc privé. À l'opposé, cer-

tains EPCI disposent d'un parc de logement social relativement important (Rouen, Angers...) alors que la précarité est inférieure à la moyenne française.

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA MÉTROPOLÉ DE LILLE

Dans la Métropole européenne de Lille, les quartiers prioritaires se caractérisent par la masse des habitants concernés : 200 500 habitants soit 18% de la population (deuxième agglomération française derrière Marseille). Cette géographie prioritaire est polarisée autour de deux territoires : le versant nord-est (dans un ensemble continu comprenant les quartiers industriels anciens et d'habitat social des communes de Roubaix, Tourcoing, Wattrelos et Hem) et le sud de Lille (dans un ensemble non continu comprenant les

quartiers sud de Lille et les anciennes ZUP de plusieurs communes). Depuis 2001, les écarts de revenus s'accroissent dans la métropole entre les territoires accueillant les populations les plus riches et ceux accueillant les plus pauvres. La pauvreté s'étend même spatialement à Roubaix (dans 36 Iris sur 38 le revenu médian est inférieur au seuil de pauvreté). Une analyse des mobilités résidentielles et de leurs impacts sociaux montre que cette augmentation de la ségrégation spatiale a comme

moteur principal l'accès à la propriété des ménages de cadres dans les communes de la couronne résidentielle aisée et dans les communes péri urbaines. Ces analyses mettent aussi en évidence que la paupérisation des secteurs les plus en difficulté n'est pas alimentée par le départ des plus aisés et l'arrivée de ménages plus pauvres mais par la dégradation de la situation socioéconomique des ménages en place et par la reproduction sociale à travers les nouvelles générations issues de ces quartiers.

CE QUI EST OBSERVÉ

Part des habitants vivant dans les quartiers prioritaires, chiffres population 2011, périmètres définis en 2014, revenus fiscaux localisés 2011, traitement spécifique CGET. SOURCE : INSEE, DGFIP

CHIFFRES CLÉS



En moyenne 12 %
de la population réside dans
les quartiers prioritaires

Des proportions
qui s'échelonnent de 5 à 23 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception : 20/12/2016

TYPLOGIE OBSERV'AGGLO

CINQ PROFILS D'AGGLOMÉRATIONS

L'analyse croisée des quatre indicateurs observés (niveau de vie, taux de pauvreté, inégalité de revenus et part de la population en quartier politique de la ville) permet de mettre en perspective les agglomérations ayant des profils statistiques proches. Cette typologie propose une partition en cinq groupes.

■ Le premier type regroupe 8 des agglomérations étudiées. Dans ce groupe, le niveau de vie moyen des ménages est nettement supérieur à la moyenne, la pauvreté est moins présente et les inégalités sont relativement peu marquées. À l'exception de Dijon et Clermont, il s'agit de grandes métropoles de 400 000 à 800 000 habitants.

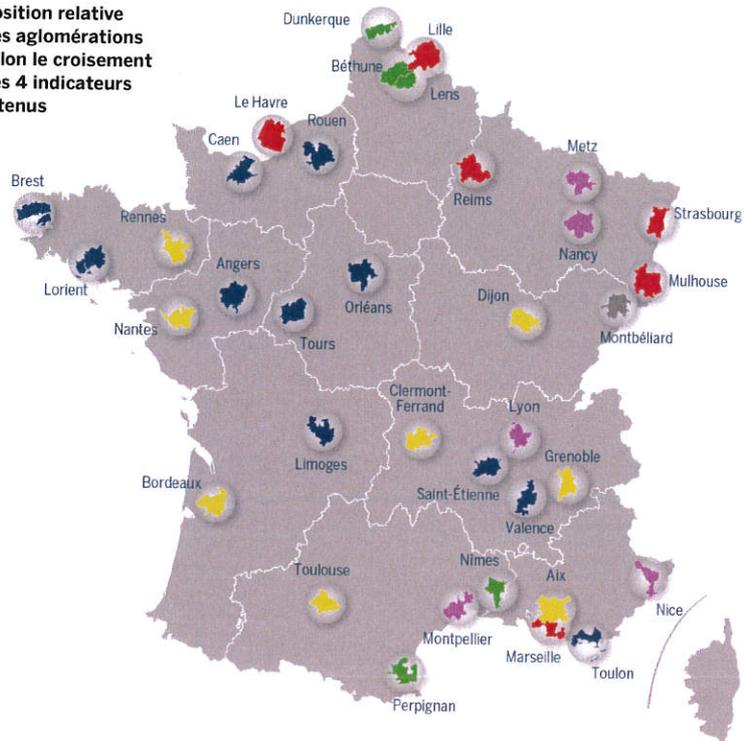
■ Le type 2 comporte 11 agglomérations, plutôt de taille intermédiaire. Il se caractérise par une faible précarité et peu d'inégalités, le revenu disponible médian par unité de consommation est proche de la moyenne.

■ Les 5 agglomérations de la troisième classe sont de taille très différente. Dans ce groupe, les indicateurs de pauvreté et de niveau de vie, proches de la moyenne, n'attirent pas l'attention mais masquent des inégalités très importantes.

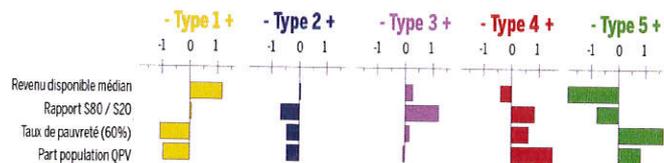
■ Le quatrième type, se caractérise par des situations de pauvreté et d'inégalités assez fortes. Le niveau de vie est légèrement moindre qu'ailleurs. 6 agglomérations appartiennent à ce groupe au sein duquel Marseille se distingue nettement, elle est plus précaire et plus inégalitaire que les autres agglomérations.

■ Les cinq agglomérations du type 5 se caractérisent par la faiblesse du niveau de vie des habitants. Le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne mais les inégalités sont plutôt moins marquées qu'ailleurs. Il s'agit d'agglomérations de petite taille (de 200 000 à 260 000 habitants). Au sein de ce groupe, Lens-Liévin apparaît plus précaire : revenu médian par unité de consommation très en dessous de la moyenne, taux de pauvreté très élevé.

Position relative des agglomérations selon le croisement des 4 indicateurs retenus



Distance de la moyenne de chaque type à la moyenne générale des agglomérations observées



Chaque bâton représente la distance de la moyenne de chaque type à la moyenne générale des EPCI étudiées. Cette distance est exprimée en nombre d'écart-types de chaque variable.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les données de comparaison disponibles n'ont permis que d'avoir une mesure de la pauvreté monétaire. Mais la pauvreté comporte bien d'autres dimensions qui apporteraient peut-être une autre lecture territoriale : la pauvreté en condition de vie, qui s'intéresse aux carences ou difficultés rencontrés par les ménages comme par exemple les restrictions (sur les vacances, sur l'alimentation, les dépenses de santé...), les contraintes budgétaires (retards de paiement, découverts

bancaires, surendettement...), les difficultés de logement (surpeuplement, frais énergétiques, bruit...). Il pourrait aussi être intéressant d'appréhender la pauvreté subjective, et analyser la perception des ménages sur leurs conditions de vie et les difficultés qu'ils rencontrent, qu'elles qu'en soient les causes. Par ailleurs, pour compléter ces statistiques sur les revenus disponibles, il nous semblerait utile de disposer d'informations sur le patrimoine des ménages

Les études menées au niveau national montrent que les inégalités de patrimoine sont beaucoup plus fortes que les inégalités de revenus et qu'elles ont tendance à s'accroître. De plus, la détention de patrimoine est un facteur déterminant de l'accès à la propriété. Disposer de telles informations nous permettrait de compléter notre analyse des marchés immobiliers au-delà du croisement entre les prix

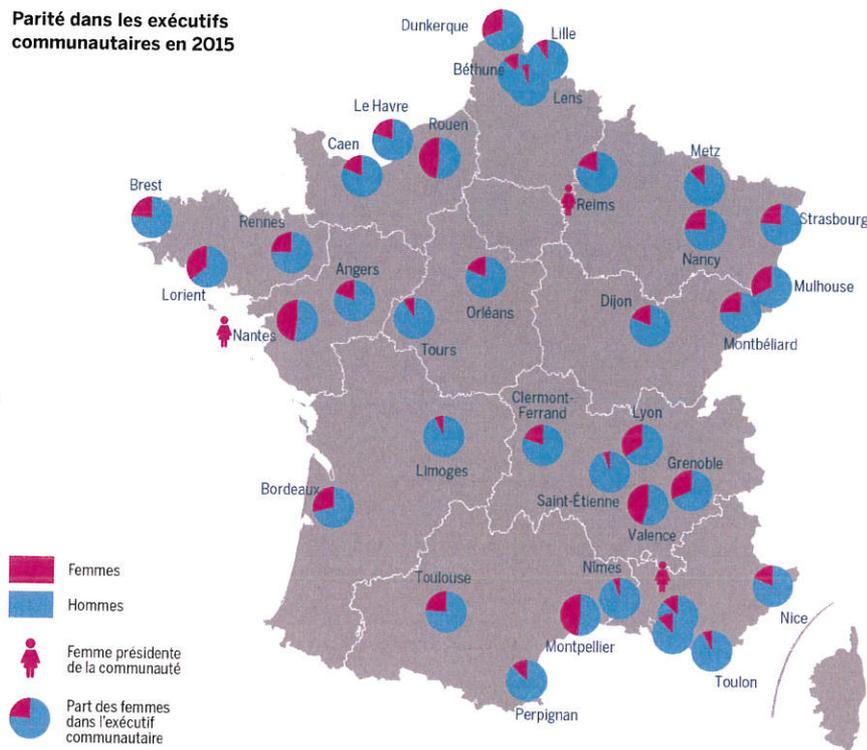
de marché et les revenus
 Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
 Date de télétransmission : 20/12/2016
 Date de réception préfecture : 20/12/2016



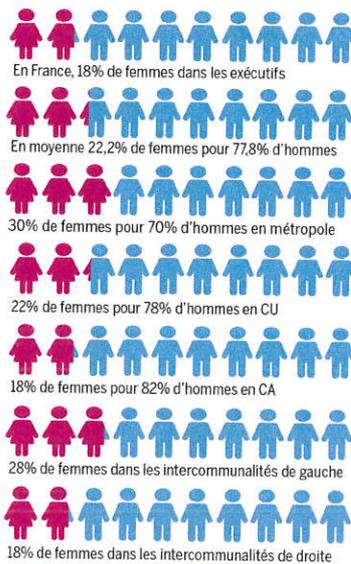
Quels indicateurs pour observer la citoyenneté ? Face à l'absence de données par exemple sur la vie associative, deux aspects de la vie citoyenne sont privilégiés : la parité dans les exécutifs communautaires et le taux de participation aux élections.

LA PARITÉ, UN DÉFI À RELEVER

Parité dans les exécutifs communautaires en 2015



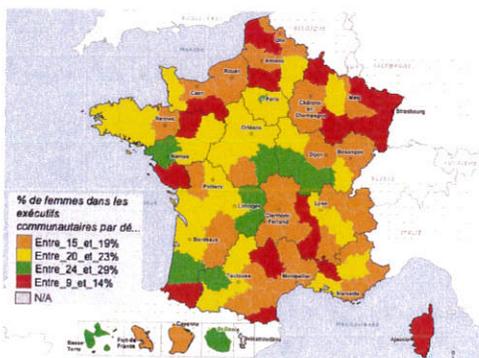
CHIFFRES CLÉS



De manière générale, les agglomérations observées donnent une plus grande place aux femmes dans leurs exécutifs que la moyenne nationale. Sur les 36 agglomérations étudiées, seules trois intercommunalités sont présidées par des femmes en 2015 : Nantes, Reims

et Aix-en-Provence. Six intercommunalités sont sous la barre des 10%, avec une seule vice-présidente : Tours, Toulon, Limoges, Lens-Liévin, Nîmes et Saint-Étienne. Plus le statut de la communauté (communauté d'agglomération, communauté

urbaine, métropole) est intégré, plus la parité augmente. Il y a ainsi 12 points d'écart entre la moyenne des communautés d'agglomérations et celle des métropoles. Un autre élément explicatif semble être la couleur politique, puisque la part d'élus est 10 points plus importante dans les intercommunalités présidées par des élus de gauche (28%) que dans celles présidées par des élus de droite (18%).



La place des femmes dans les exécutifs communautaires en 2015

À L'ÉCHELLE NATIONALE, UNE GOUVERNANCE LOCALE SANS PARITÉ

Dans leur enquête nationale menée en 2015 auprès de 2127 EPCI, l'association Elles'aussi compte 8% d'EPCI ayant une femme présidente et 18% de femmes dans l'exécutif. On note que près du quart des exécutifs des EPCI sont exclusivement masculins et que seulement dans 8% des EPCI les exécutifs tendent vers la parité. Point positif, le nombre de conseillères est en progression avec 32% de conseillères communautaires.

Aujourd'hui, la loi sur la parité ne concerne que l'élection des conseillers des communes de 1000 habitants et plus, et ne précise rien sur la composition des exécutifs. À cette carence s'ajoute un mode de scrutin par liste favorisant le premier candidat dans les petites communes qui se trouve être à 84% un maire homme. Ainsi, la plupart des EPCI (85%) qui n'ont pas de femmes dans leurs exécutifs sont des petits EPCI ruraux de moins de 20

000 habitants. Toutefois, la plupart des EPCI (81%) qui ont plus de 40% de femmes sont aussi des EPCI de moins de 20 000 habitants. Cela montre qu'une volonté politique en faveur de la parité donne des résultats, et ce plus facilement dans les petites EPCI où les enjeux de pouvoir sont moins forts. Une modification de la loi apparaît nécessaire pour améliorer la place des femmes dans les intercommunalités.

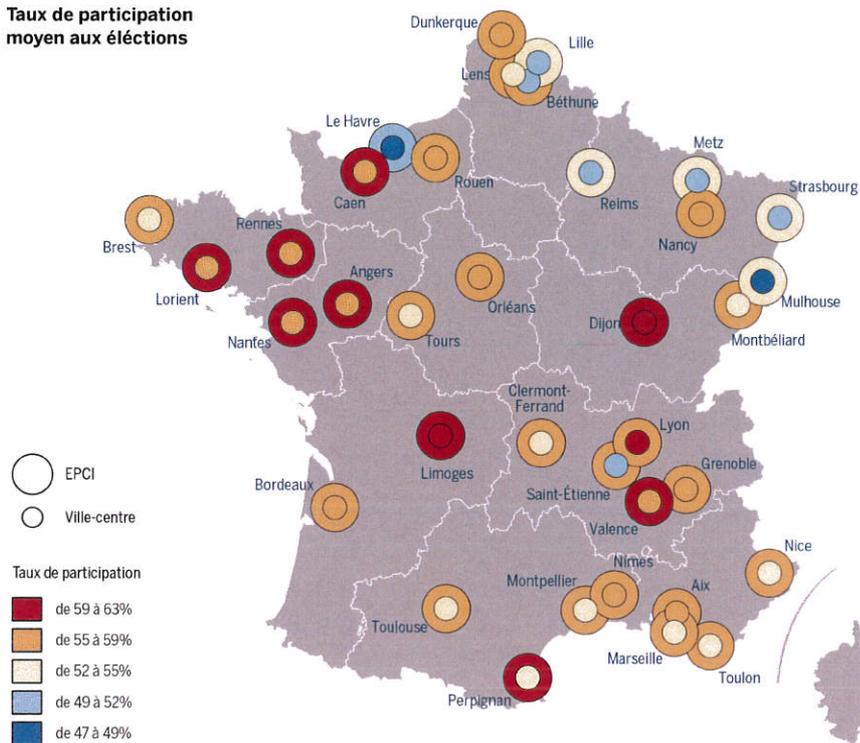
CE QUI EST OBSERVÉ

Part des femmes parmi les exécutifs intercommunaux, présidents et vice-présidents dans les communautés

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161206-2016_CT2_262-
DE
Date de téltransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016
JUN 2016 • OBSERV'AGGLO

UNE PARTICIPATION ENTRE TRADITIONS CULTURELLES ET CONTEXTES LOCAUX

Taux de participation moyen aux élections



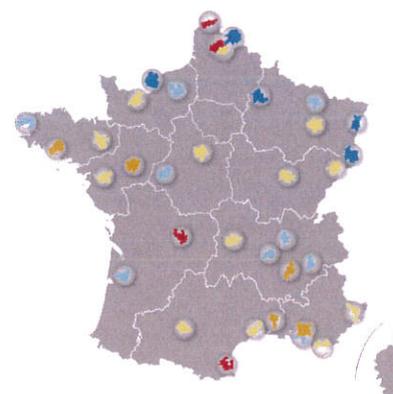
CHIFFRES CLÉS



Taux de participation moyen entre 51% et 63%

Un taux de participation de 2 à 4 points plus fort dans la ville centre

Taux de participation aux élections municipales 2014



Pour observer le comportement électoral global des agglomérations, le parti pris est d'observer les cinq élections locales et non-locales entre 2012 et 2015 – avant les régionales 2015.

Une répartition géographique est perceptible : les habitants des agglomérations de l'ouest et le sud votent plus que celles du nord et de l'est. Cependant, la participation dans les communautés étudiées ne varie que de 12 points (de 51 à 63%), ce qui reste faible, car entre les communes de France l'écart dépasse les 65 points.

Le taux de participation est systématiquement plus bas, d'environ 2 à 4 points, pour la ville centre que pour l'intercommunalité, à l'exception de Lyon. Ces écarts pourraient s'expliquer par la localisation des quartiers en politique de la ville, où les taux d'abstention sont très importants, et qui sont généralement situés dans les villes centres, à

l'exception de Lyon justement.

Si l'on croise le taux de participation avec le niveau de revenus, on constate que la participation est légèrement plus importante dans les agglomérations où le niveau de vie est le plus élevé. Cette analyse est corroborée par des travaux d'experts qui avancent que ce sont les plus diplômés qui participent le plus aux élections. L'étude Le Bras-Todd au niveau national des comportements électoraux (Le Mystère français, 2013) révèle que ces diplômés viennent en majorité des régions catholiques « où la préférence pour des études longues est la plus marquée avec une grande exactitude » : « Les bastions du catholicisme, dans l'Ouest, la région Rhône-Alpes, le sud du Massif central et les Pyrénées-Atlantiques, apparaissent tous comme des pôles de développement éducatif », reprenant la fracture Nord-Est/Sud-Ouest observée.

Concernant la participation aux élections

municipales uniquement, on voit que le résultat est plus homogène sur le territoire. De même, les taux de participation sont plus importants que pour la participation à l'ensemble des élections. Dans le détail, la différence de participation entre les élections locales (municipales et départementales) et les élections non locales (européennes, présidentielles et législatives) est notable : le taux de participation est en moyenne 6% plus important pour les élections non locales que pour les élections locales, à la seule exception de la communauté urbaine de Dunkerque.

CE QUI EST OBSERVÉ

Taux de participation aux élections : somme des votants sur somme des inscrits aux cinq élections suivantes : les premiers tours des présidentielles et des législatives de 2012, des européennes et des municipales de 2014 et des départementales de 2015, soit les cinq dernières élections avant les régionales de 2015. SOURCE : OBSERVATOIRE DES VOTES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

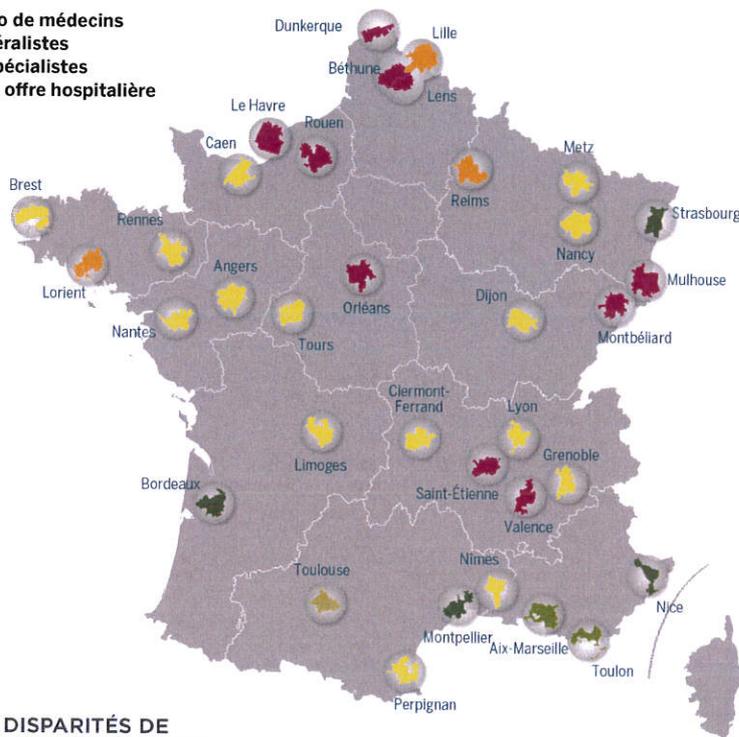
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016



L'approche du niveau d'équipement d'un territoire renvoie à des enjeux liés aux politiques d'aménagement et de développement des territoires : la qualité de vie des habitants et l'attractivité résidentielle. L'accès aux services publics constitue un enjeu fort d'égalité entre les territoires. Ont été retenus ici l'accessibilité à la culture, aux sports et à la santé.

LA MÉDECINE DE VILLE, REFLET DE L'HÉLIOTROPISME ?

Ratio de médecins généralistes et spécialistes hors offre hospitalière



Positionnement par rapport aux moyennes du panel

- Ratio des généralistes et ratio des spécialistes supérieurs à la moyenne
- Ratio des généralistes supérieur à la moyenne
- Ratio des spécialistes supérieur à la moyenne
- Ratio des généralistes et ratio des spécialistes égaux ou proches de la moyenne
- Ratio des spécialistes inférieur à la moyenne
- Ratio des généralistes et ratio des spécialistes inférieurs à la moyenne

CHIFFRES CLÉS



En moyenne **120 généralistes** pour 100 000 habitants

En moyenne **185 spécialistes** pour 100 000 habitants

Une offre très disparate pour les 12 spécialisations en médecine de ville

LES DISPARITÉS DE L'OFFRE DE MÉDECINE SELON LES SPÉCIALITÉS

Médecins spécialistes	Taux pour 100 000 hab.		
	Mini	Méd.	Maxi
Cardiologie	3	12	24
Dermatologie, vénéréologie	1	9	17
Gynécologie	2	13	20
Gastro-entérologie, hépatologie	1	7	10
Psychiatrie	2	19	37
Ophtalmologie	3	12	18
Oto-rhinolaryngologie	1	5	9
Pédiatrie	1	8	17
Pneumologie	2	4	6
Radiodiagnostic, imagerie médicale	5	22	44
Stomatologie	1	3	4
Dentiste	44	74	115

L'offre médicale sur un territoire est composée de l'offre hospitalière (publique et privée) et de l'offre constituée par la médecine de ville. C'est cette dernière qui est ici analysée à travers deux indicateurs : le ratio de médecins généralistes et de médecins spécialistes (voir détail dans le tableau ci-contre). En 2014, on observait pour l'ensemble des agglomérations, un ratio moyen de 120 généralistes et de 185 spécialistes pour 100 000 habitants. Les agglomérations du sud et notamment les métropoles niçoise, montpelliéraine, toulousaine et bordelaise présentent les ratios de médecins les plus élevés notamment pour ce qui concerne les spécialistes. Cette situation peut résulter de la combinaison de trois facteurs : l'effet « héliotropisme » agissant sur la logique d'implantation des médecins, le

niveau de revenus et l'âge moyen de la population pour ce qui concerne le potentiel de patientèle. Strasbourg constitue l'exception à la règle : le très bon niveau d'équipement de la capitale alsacienne peut être lié à son histoire médicale.

D'autres effets se rajoutent, notamment le niveau de richesse des habitants puisque toutes les agglomérations sous-équipées – à l'exception de Mulhouse et de Rouen – figurent parmi les agglomérations affichant les revenus médians les plus faibles. Lens, Béthune et Montbéliard sont des agglomérations qui sont sous équipées pour la totalité des douze spécialisations. Inversement, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg et Nice sont bien équipées pour au moins la moitié des spécialisations.

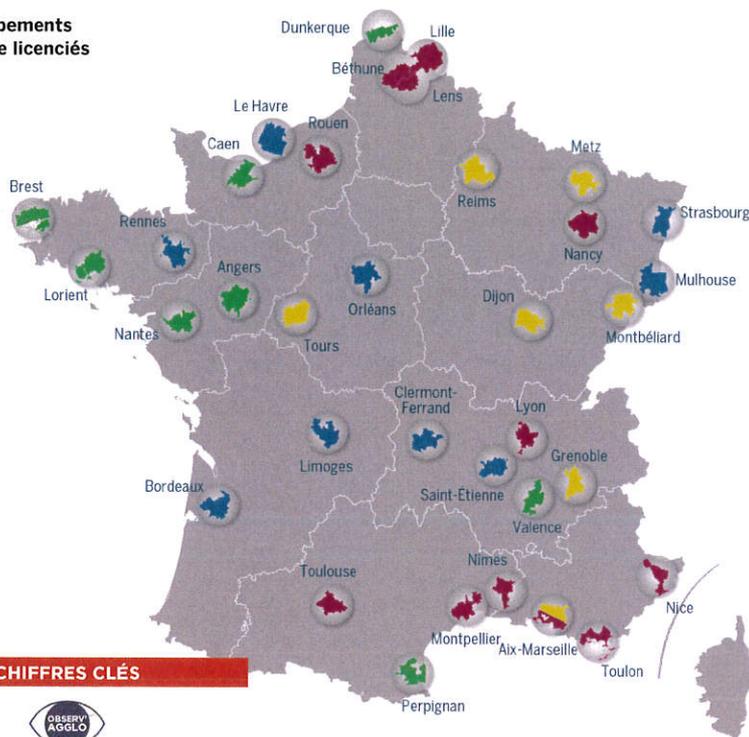
CE QUI EST OBSERVÉ

Ratio du nombre de médecins, généralistes et spécialistes, en médecine de ville pour 100 000 habitants. N'est ici pas prise en compte l'offre hospitalière. SOURCE : INSEE, BPE, 2014, RECENSEMENT 2012

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception en préfecture : 20/12/2016

UNE PLUS GRANDE DENSITÉ D'ÉQUIPEMENTS FAVORISE LA PRATIQUE DU SPORT EN CLUB

Ratio d'équipements sportifs et de licenciés



Positionnement par rapport aux moyennes du panel

- Taux d'équipement et ratio de licenciés supérieurs à la moyenne
- Taux d'équipement supérieur et ratio de licenciés inférieur à la moyenne
- Taux d'équipement inférieur et ratio de licenciés supérieur à la moyenne
- Taux d'équipement et ratio de licenciés inférieurs à la moyenne

CHIFFRES CLÉS



13 équipements*
pour 10 000 habitants

De 6 à 21 équipements

710 licenciés*
pour 10 000 habitants

De 500 à 1 000 licenciés

* Équipements et licenciés liés au « pack 9 sportif » (voir définition encadré ci-contre)

LE PACK 9 SPORTIF

Sport pratiqué	Équipements retenus
Football	Terrains de football
Rugby	Terrains de rugby
Basketball	Salles multisports, salles de basket, de handball et de volley
Handball	
Volleyball	
Gymnastique	Salles de gymnastique
Athlétisme	Équipements d'athlétisme
Natation	Bassins mixtes et bassins sportifs
Sports de combat	Salles spécialisées

celui des licenciés va du simple au double. Les grandes agglomérations (Aix-Marseille, Lyon et Lille) et les agglomérations du sud (Nice, Toulon, Montpellier) sont à la fois en dessous de la moyenne du niveau d'équipement du panel et du taux de licenciés sportifs. Les métropoles de Bordeaux et de Strasbourg se distinguent par le fait qu'elles présentent un taux élevé de licenciés alors que leur niveau d'équipement est légèrement inférieur à la moyenne.

Deux agglomérations se démarquent fortement : celle d'Angers qui présente une très forte corrélation entre niveau d'équipement et taux de licenciés et celle de Reims qui présente une corrélation négative.

Si la pratique du sport en club dépend fortement du niveau d'équipements, d'autres éléments interviennent comme la structure par âge de la population (90% des licenciés ont moins de 45 ans), le niveau de richesse d'un territoire (être licencié a un coût parfois non négligeable) et les politiques sportives.

LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENT ET LES POLITIQUES SPORTIVES À ANGERS ET REIMS

Angers Loire Métropole présente les plus forts taux d'équipements et de licenciés. Une situation à mettre en relation avec la dynamique et l'orientation de sa politique sportive. Elle vise à permettre l'éclosion de nombreux talents et à devenir une terre d'accueil pour les grands rendez-vous sportifs comme les championnats nationaux d'athlétisme ou de natation. Bien que Reims Métropole présente un taux d'équipement proche d'Angers, elle affiche le plus faible taux de licenciés du panel. Une des explications réside dans le fait que le territoire a développé une politique sportive très orientée vers la santé notamment envers les personnes porteuses de pathologies médicales chroniques telles que l'obésité, le diabète, l'insuffisance cardiaque, les risques cardio-vasculaires, etc. Un type de public qui n'entre pas dans le champ des licenciés sportifs.

En comparaison du niveau national, les agglomérations sont en moyenne moins bien équipées : 13 équipements en moyenne pour 10 000 habitants contre 15 au niveau national. Aussi, la corrélation entre niveau d'équipements et pratique du sport en club étant assez forte, on compte plus de licenciés au niveau national que sur l'ensemble des agglomérations : 760 licenciés pour 10 000 habitants contre 710 pour 10 000 habitants. Parmi les agglomérations, le niveau d'équipements (« pack 9 sportif ») varie très fortement dans une proportion de un à cinq tandis que

CE QUI EST OBSERVÉ

Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants et part des licenciés sportifs.

Les neuf disciplines sportives retenues et les lieux de pratique correspondants représentent les sports les plus pratiqués (hors tennis) et comptent pour 36% des licenciés de l'ensemble des fédérations sportives. SOURCE : MINISTÈRE DES SPORTS, RÉPERTOIRE DES ÉQUIPEMENTS

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

DE TRÈS FORTES DISPARITÉS EN MATIÈRE D'OFFRES CULTURELLES

Comment approcher la culture dans les villes ? La démarche s'appuie sur les données d'équipement culturel urbain, marque physique et visible de l'investissement des villes dans ce domaine. Sont observés les équipements qui relèvent de la culture « populaire » portée par la sphère privée (les cinémas) et mais également les équipements gérés par les collectivités, comme les théâtres, musées, lieux de lecture, conservatoires de musique, de danse, d'art. La densité des équipements culturels diffère beaucoup selon leur type, ce qui suppose une approche spécifique pour chacun d'entre eux.

Cinéma : l'offre culturelle liée au cinéma se démarque dans les petites agglomérations plutôt situées au nord de la France à l'exception des agglomérations où le revenu médian des habitants est faible (Lens, Béthune-Liévin, Reims, Le Havre). Aucune agglomération du sud ne fait partie des territoires où l'offre de fauteuils de cinéma est supérieure à la moyenne. Dans les agglomérations, l'offre en

périphérie s'est nettement développée avec la multiplication des multiplex. Sur l'ensemble des agglomérations, ceux-ci ont progressé de 20% en dix ans tandis que le nombre de cinémas d'art et essai est resté stable.

Lieux de lecture (bibliothèques, points d'accès au livre) : ils sont le type d'équipement le plus répandu, 80% des communes en possède au moins un. La moyenne observée sur l'ensemble du panel est de 8 équipements pour 100 000 habitants. La densité d'équipements est globalement plus forte dans les petites agglomérations que dans les grandes. Un constat à mettre en relation avec la taille des structures.

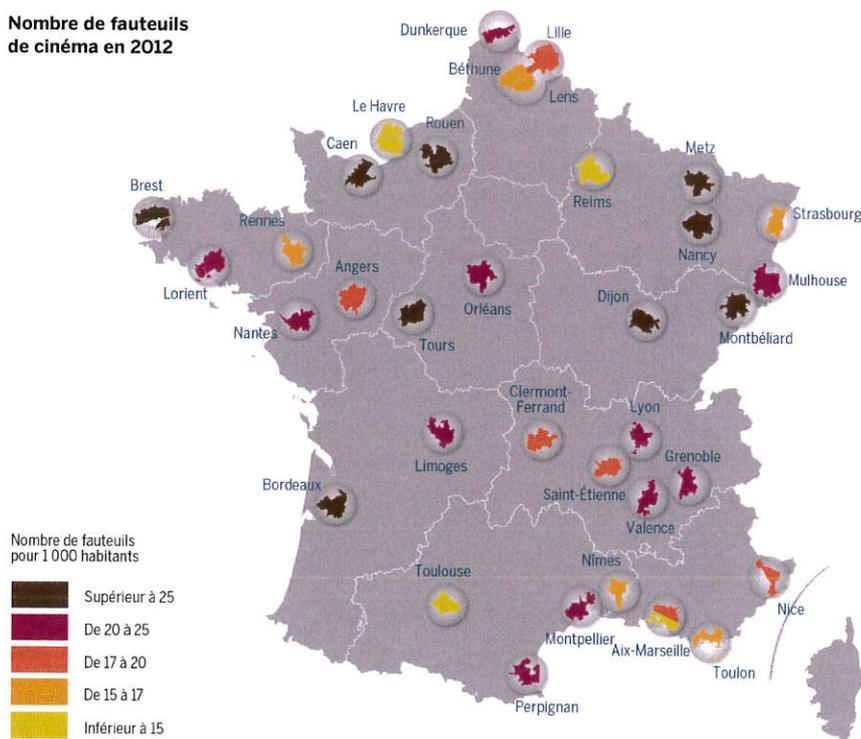
Théâtres : le ratio moyen observé pour les agglomérations est de 3,2 théâtres pour 100 000 habitants. Les agglomérations les mieux dotées sont celles de Caen, Strasbourg et Grenoble qui affichent des ratios supérieurs à 5. À l'exception d'Aix-Marseille, les agglomérations du pourtour méditerranéen affichent

les ratios les plus faibles. La présence de théâtres devient significative pour les communes comptant au moins 50 000 habitants tandis qu'elle est rare pour les communes de 10 000 à 50 000 habitants (fréquence : 35%) et exceptionnelle pour les communes de moins de 10 000 habitants (fréquence : 2%).

Musées : la fréquence de présence des musées est similaire à celle observée pour les théâtres mais le ratio moyen sur l'ensemble est plus faible : 1,6 musée pour 100 000 habitants. Mulhouse se démarque nettement du panel avec un ratio de 3,8 musées pour 100 000 habitants. À l'inverse de ce qui est constaté pour les théâtres, les villes du sud sont plutôt bien dotées en musées. Un constat probablement lié à la fréquentation touristique.

Conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique : c'est le type d'équipement culturel le moins fréquent et qui affiche le plus faible ratio : 0,7 équipements pour 100 000 habitant. Comme pour les théâtres, Grenoble et Caen se distinguent par un ratio élevé accompagnées de Limoges et de Dijon qui sont les seules agglomérations à avoir un ratio supérieur à 1.

Nombre de fauteuils de cinéma en 2012



CHIFFRES CLÉS



Une moyenne de **21 fauteuils** pour 1000 habitants

Des disparités de **1 à 4** : entre 9 et 36 fauteuils pour 1000 habitants

Indice de fréquentation des cinémas : **6,4 fois par an et par habitant**

Une moyenne de **13 équipements** culturels pour 100 000 habitants

Des disparités de **1 à 3** : entre 7 et 22 équipements pour 100 000 habitants

Toutes les communes de plus de 70 000 habitants disposent des quatre types d'équipements

CE QUI EST OBSERVÉ

Nombre de fauteuils de cinéma. SOURCE : BASE STATISTIQUE DU CENTRE NATIONAL DU CINÉMA (CNC/2012)

Les équipements culturels comprennent les musées de France, les théâtres et lieux de spectacle recensés par le Centre National du théâtre (théâtres nationaux, centres dramatiques nationaux et régionaux, scènes nationales et conventionnées), les lieux de lecture publique, les conservatoires de musique, danse et art dramatique à rayonnement régional, départemental et intercommunal. SOURCE : BASE STATISTIQUE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

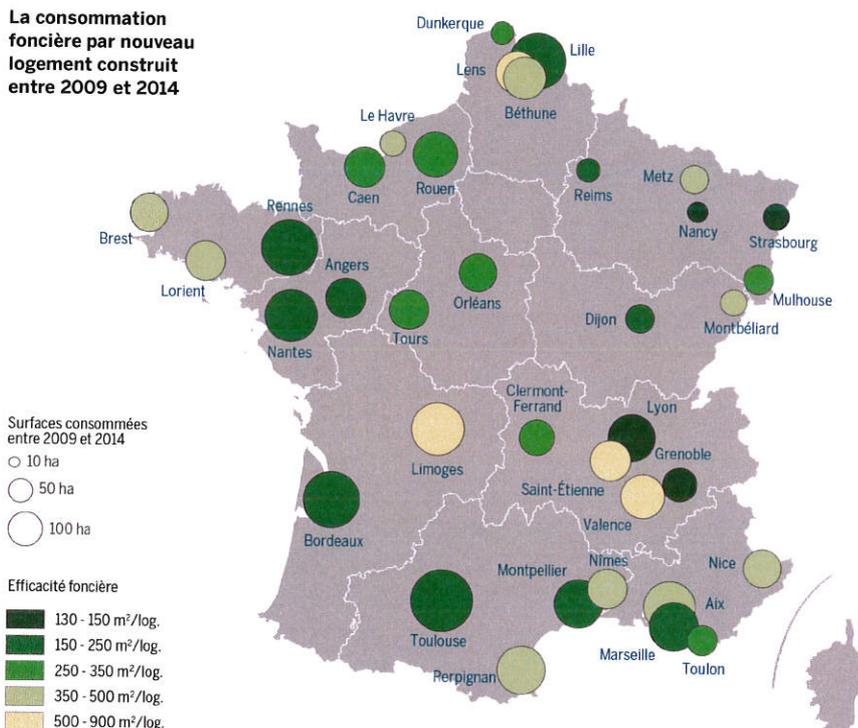
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception en préfecture : 20/12/2016



Les questions d'environnement sont des sujets montants dans la gestion des villes, répondant à une demande forte des citoyens, sensibles à l'urgence environnementale mais également répondant à des questions d'ordre économiques. Cependant il faut déplorer à ce jour sur cette question la faiblesse des statistiques : les bases de données sur ces thèmes, quand elles existent à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité, sont rarement exhaustives à l'échelle nationale ni même accessibles.

LA CONSOMMATION FONCIÈRE POUR LA PRODUCTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS PLUS FAIBLE DANS LES VILLES DÉJÀ DENSES

La consommation foncière par nouveau logement construit entre 2009 et 2014



CHIFFRES CLÉS



En moyenne **330 m²** consommés pour produire un logement

4 agglomérations consomment moins de **150 m²** de foncier pour produire un logement

4 agglomérations consomment plus de **600 m²** de foncier pour produire un logement

56 km² d'espaces artificialisés entre 2009 et 2014 pour construire de nouveaux logements dans les **36 agglomérations** du panel, soit l'équivalent de la commune de Montpellier

La croissance urbaine des dernières décennies s'est concentrée dans le périurbain, sous forme d'habitat individuel très consommateur d'espaces. Les politiques territoriales encouragent désormais des modes de faire plus vertueux, permettant de concilier croissance démographique et respect du cadre de vie. Dans un contexte d'aménagement plus durable, le défi est de continuer à accueillir des habitants en consommant moins d'espaces. La mesure

de l'efficacité foncière pour la production de logements permet d'apprécier les résultats de ces politiques.

La performance de l'efficacité foncière semble corrélée avec la taille, la densité des espaces artificialisés mais aussi la dynamique démographique des agglomérations. Ainsi, une ville dense, où les espaces libres sont rares, aura tendance à optimiser son foncier ; de même pour un territoire à forte croissance démographique, soucieux de

répondre aux demandes d'installation. Une bonne efficacité foncière peut donc être révélatrice d'une situation tendue, des prix de terrains plus élevés incitant à construire sur des parcelles plus petites.

Les meilleures efficacités foncières pour la production de logements sont relevées à Lyon, Strasbourg, Nancy et Grenoble. Dans leur contexte démographique de croissance modérée, ce résultat révèle une urbanisation nettement plus dense que dans d'autres territoires. À l'autre extrémité, Limoges, Béthune, Valence et Saint-Étienne, agglomérations en déficit migratoire, consomment quatre fois plus de terrain vierge pour produire un logement.

Lille a une efficacité foncière moindre que les deux autres agglomérations million-

CE QUI EST OBSERVÉ

La consommation foncière par nouveau logement, ou efficacité foncière, correspond à la surface de terrain artificialisé pour produire un nouveau logement. Elle s'exprime en m² par logement, et constitue un indicateur de suivi des mesures qui visent à réduire les consommations foncières tout en produisant suffisamment de logements pour permettre la croissance démographique. Plus le chiffre est bas, plus l'indicateur est bon.

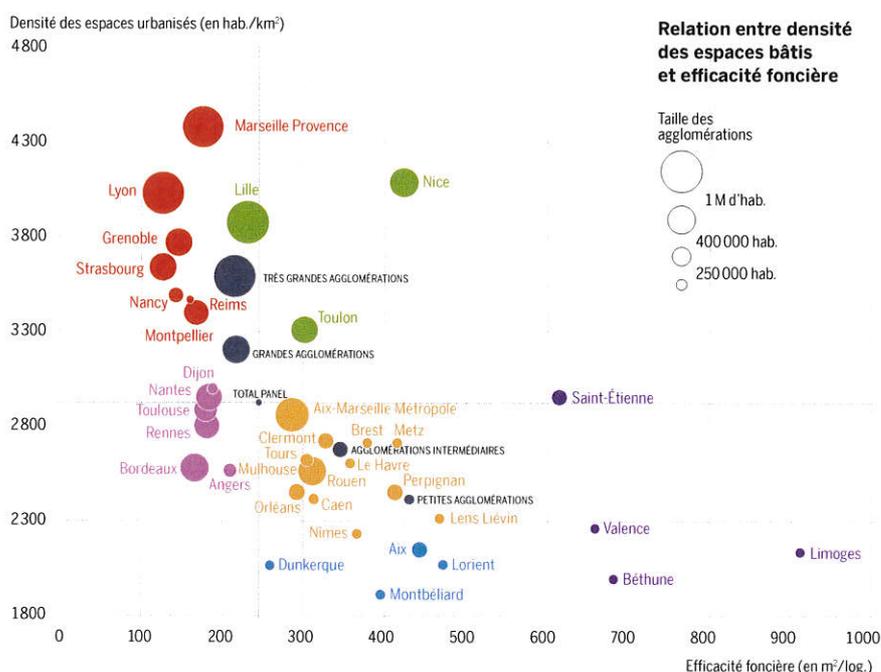
EXPLOITATION DES FICHIERS FONCIERS CEREMA

SOURCES : CADASTRE, DGFIP 2009 ET 2014
 Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
 Date de télétransmission : 20/12/2016
 Date de réception préfecture : 20/12/2016

naires (Lyon et Marseille). À Nice, au regard des densités habituelles de l'agglomération, l'efficacité foncière n'est pas très bonne. À taille et densité de peuplement équivalentes, Toulon consomme 1,8 fois plus de terrain vierge pour produire un logement que Montpellier.

Dijon, Nantes, Toulouse, Rennes, Bordeaux et Angers forment un groupe d'agglomérations en croissance démographique, au peuplement plutôt dense, et avec une efficacité foncière bonne, voire très bonne pour les agglomérations les plus petites.

Treize agglomérations, soit le tiers du panel, ont une efficacité foncière légèrement en-dessous de la moyenne pour des densités de peuplement comparables au groupe précédent. La Métropole d'Aix-Marseille est dans ce groupe, dans une position moyenne résultant des forts contrastes d'efficacité foncière relevée dans ses territoires (180 m²/log. à Marseille, 440 à Aix, 380 ailleurs). Hormis cette très grande agglomération, ce groupe est essentiellement composé d'agglomérations moyennes à petites. À Lorient, Dunkerque et Montbéliard, agglomérations de petite taille aux densités de peuplement plutôt faibles et aux déficits migratoires parfois prononcés, l'urbanisation nouvelle se fait avec une faible efficacité.



L'efficacité foncière de Saint-Étienne (610 m²/log.) est deux fois moins bonne que la moyenne des agglomérations de taille comparable (330) et quatre fois moins bonne qu'à Nancy (145), la plus efficace des agglomérations de cette taille.

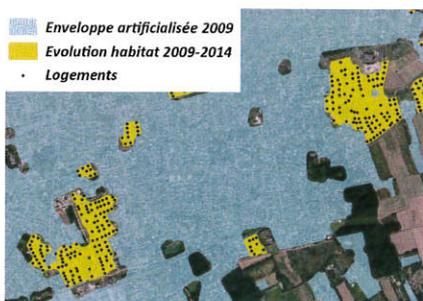
LES OBJECTIFS D'EFFICACITÉ FONCIÈRE À CLERMONT-FERRAND

Avec une moyenne de 340 m² artificialisés pour construire un logement, l'efficacité foncière de l'agglomération clermontoise est dans la moyenne des agglomérations de taille intermédiaire. Nancy consomme deux fois moins de terrains ; Saint-Etienne deux fois plus.

Un des objectifs fondamentaux du SCoT du Grand Clermont (410 000 habitants, neuf EPCI) est d'améliorer l'efficacité foncière d'au moins 20% à l'horizon 2030. L'agglomération clermontoise est soumise à des objectifs gradués en fonction de l'armature urbaine : de 130 m²/logement dans les 14 communes du cœur métropolitain, à 500 m²/logement dans le pôle de vie de Pont-du-Château, et 700 m²/log. dans les 6 communes périurbaines.

Ces deux derniers objectifs correspondent aux performances les plus basses observées dans les agglomérations du panel. Dans le cœur métropolitain, l'efficacité foncière cible (130 m²/log.) est celle aujourd'hui observée sur les agglomérations françaises les plus performantes (Lyon, Strasbourg). Cet objectif, s'il est atteint, participera pleinement à l'amélioration de l'image urbaine de l'agglomération clermontoise, autre objectif inscrit dans le SCoT.

UNE MÉTHODOLOGIE HOMOGÈNE POUR OBSERV'AGGLO



Les zones urbanisées et les zones accueillant de nouveaux logements

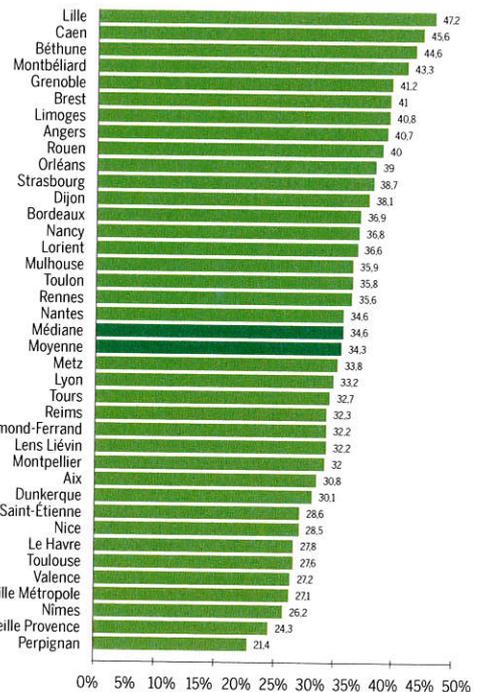
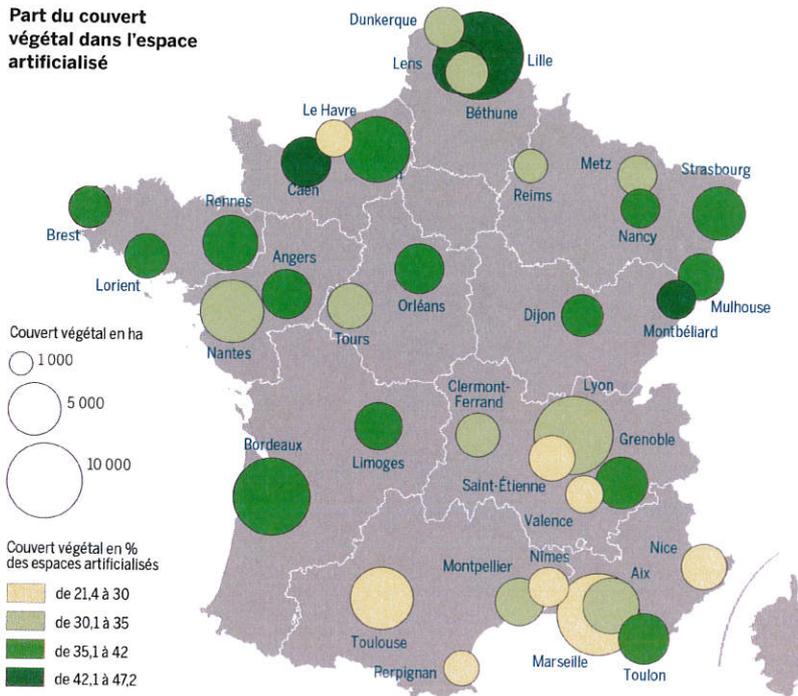
La démarche Observ'agglo nécessitant d'appliquer la même méthodologie aux 36 agglomérations du panel, la mesure des consommations foncières pour la construction de nouveaux logements doit se faire à partir d'une seule et même source de données, disponible sur la France entière, aux mêmes années et de précision identique. Les débats méthodologiques et l'expertise des agences d'urbanisme ont conduit à retenir les millésimes 2009 et 2014 des fichiers fonciers diffusés par le CEREMA, seule base qui permette d'identifier les parcelles construites, leur date de construction et le nombre de logements construits.

La méthode retenue consiste à générer l'enveloppe des espaces artificialisés en 2009, puis celle des espaces artificialisés pour produire de l'habitat en 2014. Par l'utilisation d'outils et de requêtes spatiales (SIG), il est alors possible de mesurer la surface nouvellement artificialisée et de la rapporter au nombre de logements qui y sont construits. On obtient ainsi, pour chaque agglomération, le chiffre de l'efficacité foncière 2009-2014 correspondant à la surface artificialisée pour produire un nouveau logement.

La méthodologie mise en œuvre ne sélectionne que les espaces nouvellement urbanisés dans la période. Les logements créés sur des parcelles déjà bâties ne sont pas comptabilisés, car ils ne créent pas de nouveaux territoires urbains. Or l'objectif de l'indicateur est non seulement de suivre l'intensité de l'urbanisation, mais surtout l'extension de l'enveloppe urbaine. Il ne s'agissait donc pas de comptabiliser tous les nouveaux logements (et les parcelles correspondantes), mais seulement ceux qui se font en extension urbaine, sur des espaces vierges, ces espaces pouvant par ailleurs être compris à l'intérieur de la tache urbaine.

LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE, FONCTION DU CLIMAT

Part du couvert végétal dans l'espace artificialisé



Les agglomérations qui ont le meilleur rapport entre espaces artificialisés et espaces verts se situent en majorité au nord et à l'ouest de la France. Lille, Caen, Béthune, Brest, Limoges, Angers ou Rouen ont toutes plus de 40% d'espaces verts dans leur tissu urbain. Plus à l'est, c'est également le cas de Grenoble et Montbéliard.

À l'inverse, les villes du pourtour méditerranéen, et plus largement du sud de la France, sont fortement en-dessous avec moins de 30% d'espaces verts : c'est le cas de Perpignan, Marseille, Nîmes, Valence, Toulouse ou Nice. Avec 36%, Toulon est la plus verte des villes méditerranéennes, en lien avec la présence de garrigues habitées au sein de sa tâche urbaine.

Le climat méditerranéen des villes méridionales est moins propice au verdissement des agglomérations que les climats plus frais et humides des contrées océaniques du Nord et de l'Ouest. Ailleurs, les faibles pourcentages s'expliquent par la compacité du tissu urbain qui laisse peu de places aux espaces verts, ce manque pouvant parfois être compensé par des espaces verts situés

à la périphérie de la ville. L'indice étant calculé à l'intérieur de la tâche urbaine et non sur la totalité du territoire de l'agglomération, il exclut en effet ces espaces verts extérieurs à la ville. Souvent de grande taille, ils participent pourtant à la qualité de vie des

citadins, que ce soit en tant qu'espaces de loisirs ou comme éléments de régulation thermique. C'est le cas notamment de Perpignan, qui a peu d'espace naturels au sein du territoire urbain mais qui est entouré de vastes espaces naturels.

POINT MÉTHODOLOGIQUE

Pour calculer l'indicateur de façon identique sur les agglomérations du panel, les données sources doivent être disponibles sur l'ensemble du territoire français à une même date. Compte-tenu de ces contraintes, le choix a été fait d'utiliser :

1. les images satellites Spot 6, millésime 2014, infra-rouge couleur (source Equipex - GEOSUD). Un traitement SIG a permis de classer les pixels des images satellites en fonction de l'importance de la végétation (indice NDVI) ;
2. les espaces artificialisés de CORINE Land Cover, millésime 2012 (Source : Union

européenne, SOeS). Après superposition avec les images satellites, cette limite apparaît globalement cohérente avec les limites de l'urbanisation. Les limites méthodologiques rencontrées tiennent avant tout à la qualité des images satellites :

- manque de végétation sur les prises de vue du printemps et de l'automne (seulement deux clichés sont pris en hiver) ;
- manque de contraste des images ;
- incohérence de dates entre les clichés d'une même agglomération (une partie de l'agglomération est

photographiée en été, l'autre en automne) ;

- présence d'eau, de roche, de sol en terre... ayant une réponse spectrale minérale et donc comptés comme des espaces bâtis.

Le choix de travailler à l'échelle des espaces artificialisés plutôt que sur tout l'EPCI restreint l'analyse à un polygone plus petit et donc minimise ces erreurs.

1. Normalized Difference Vegetation Index : cet indice repose sur l'absorption du pigment chlorophyllien dans le rouge, et sa haute réflectivité dans le proche-infra-rouge. Plus la végétation est verte, plus l'image infra-rouge couleur est rouge.

CE QUI EST OBSERVÉ

Part du couvert végétal sur la tâche urbaine, calculée à partir d'images satellites GEOSUD Infra Rouge Couleur SPOT 6 2014. L'indicateur est calculé sur les espaces artificialisés (Corine Land Cover 2012) avec l'outil NDVI d'ArcGIS.

Travailler à l'échelle des espaces artificialisés permet de réduire l'impact des difficultés de calcul (manque de végétation, raccords des images, manque de contraste des images...).

Accuse de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

LA GÉOGRAPHIE CONTRASTÉE DE LA QUALITÉ DE L'AIR URBAIN

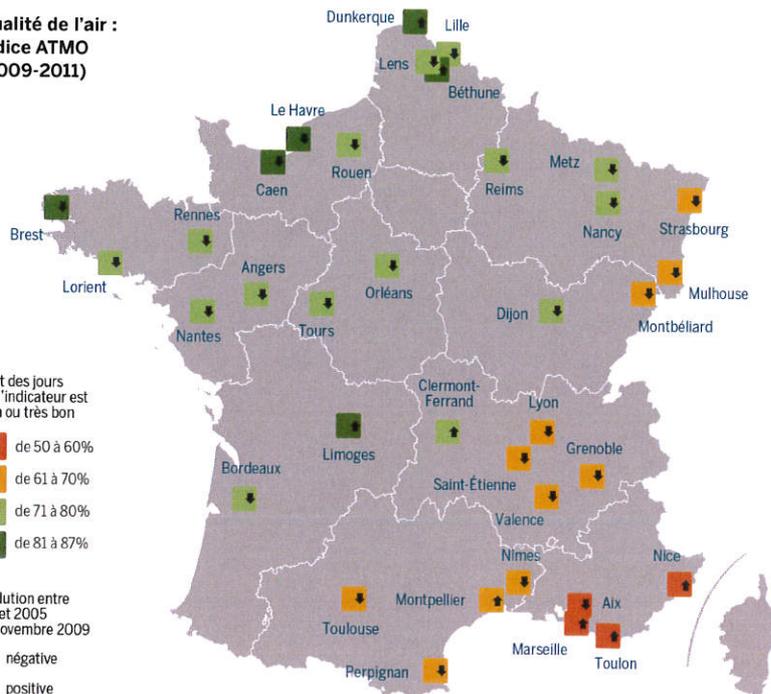
**Qualité de l'air :
indice ATMO
(2009-2011)**

Part des jours où l'indicateur est bon ou très bon

- de 50 à 60%
- de 61 à 70%
- de 71 à 80%
- de 81 à 87%

Évolution entre juillet 2005 et novembre 2009

- ⬇ négative
- ⬆ positive



**Polluants
et indice ATMO**

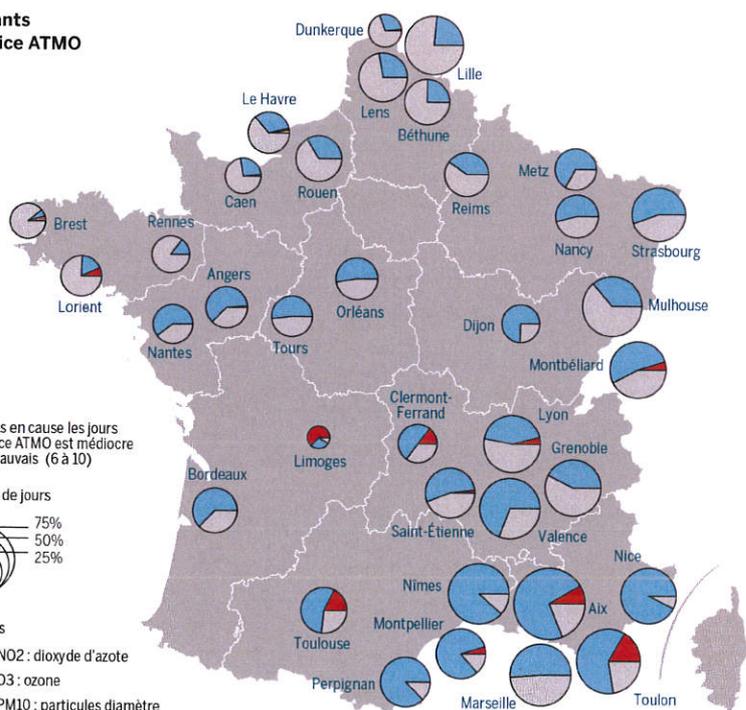
Polluants en cause les jours où l'indice ATMO est médiocre à très mauvais (6 à 10)

Nombre de jours

- 75%
- 50%
- 25%

Polluants

- NO2 : dioxyde d'azote
- O3 : ozone
- PM10 : particules diamètre



Dans les agglomérations observées, on compte en moyenne 252 jours par an où la qualité de l'air est bonne ou très bonne pour la période 2009-2011. Les contrastes territoriaux sont toutefois très marqués et se déclinent du sud-est au nord-ouest.

Le Midi, le sillon rhodanien et l'Alsace enregistrent une bonne qualité de l'air deux jours sur trois. La proportion est de trois jours sur quatre dans les agglomérations de Lorraine, Bourgogne, du Centre, du Massif Central et quelques villes du Nord. L'indicateur est plus dégradé en PACA, avec une qualité de l'air satisfaisante seulement un jour sur deux. À l'instar des régions au climat méditerranéen ou continental, la principale source de pollution sur ce secteur est l'ozone dont la production est corrélée aux fortes chaleurs. C'est dans l'Ouest breton et en Normandie que l'on respire le plus souvent un air sain, soit plus de huit jours sur dix. Le faible poids des industries ainsi qu'un trafic routier contenu peuvent être retenus comme éléments explicatifs. Lens, Dunkerque et Limoges se distinguent également.

L'ensemble de ces résultats n'a cependant pas de liens directs avec la survenue de pics de pollution. La localisation de ces épisodes ne répond ni à une logique territoriale, ni à des critères de taille des EPCI. Entre 2009 et 2011, on compte plus de dix jours de pics de pollution dans quatre grandes agglomérations, à savoir Lyon, Strasbourg, Aix-en-Provence et Lille, de 6 à 10 jours dans une quinzaine d'agglomérations parmi lesquelles Brest, Nancy, Saint-Étienne, Lens, Le Havre, de 1 à 5 jours dans 16 agglomérations. Aucun pic n'a été signalé à Perpignan, Montpellier et Dijon.

En termes d'évolution, entre 2005-2007 et 2009-2011, la part des jours de l'année présentant un bon niveau de qualité de l'air a fléchi, passant de 74,3% à 72%. Cette tendance se vérifie dans 28 des 36 agglomérations observées. Huit agglomérations ont néanmoins vu leur situation s'améliorer. On peut signaler l'effort particulier de Toulon (+8,5 points, soit 29 jours gagnés sur trois ans). Trois agglomérations en progrès confortent leur position déjà exemplaire : Limoges, Dunkerque et Lens.

CE QUI EST OBSERVÉ

L'indicateur rend compte de la **proportion de jours durant laquelle la qualité de l'air est bonne ou très bonne selon l'indice ATMO**. Cet indice ATMO, allant de 1 (très bon) à 10 (très mauvais) est déterminé quotidiennement à partir des niveaux de concentration dans l'air de quatre polluants : le dioxyde de soufre (SO₂), issu des secteurs de l'énergie et de l'industrie, le dioxyde d'azote (NO₂), lié aux transports et au chauffage, l'ozone (O₃), en relation avec les transports, l'utilisation des solvants et des hydrocarbures et les particules de diamètre inférieur à 10µm (PM₁₀), produites par les transports, le chauffage et les activités industrielles. Afin d'atténuer les effets climatiques annuels (forte chaleur ou période de froid), l'indicateur

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception en préfecture : 20/12/2016

UN RÉSEAU D'EXPERTS ET UNE DÉMARCHE À PÉRENNISER

● UN EXERCICE DÉLICAT ET LABORIEUX MAIS IN FINE NÉCESSAIRE

« Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément ». Cette citation de Nicolas Boileau s'adapte mal aux chiffres. La mise en « indicateur » d'un fait, d'une situation, d'une caractéristique, n'est pas chose aisée. Toute démarche d'observation s'expose à la critique. Observ'agglo ne déroge pas à la règle car le choix, la construction et l'interprétation des indicateurs constituent un exercice délicat qui exige des arbitrages compliqués entre la volonté d'être compréhensible et celle de ne pas être réducteur. Une illustration en est le débat déjà évoqué sur le recours aux indicateurs simples (facilement compréhensibles, mais réducteurs), ou aux indicateurs composites (difficiles à comprendre, mais plus complets).

Nombre de palmarès des territoires pâtiennent en qualité et en fiabilité en raison du peu de robustesse de la donnée et de l'opacité de certaines sources. Observ'agglo se veut vertueux dans ce domaine s'appuyant sur l'expertise des agences d'urbanisme dans la collecte et le traitement de la donnée. Un savoir-faire qui suppose beaucoup de travail sur les métadonnées et sur le bon niveau de traitement. Une tâche laborieuse qui nécessite du temps et de l'énergie, mais qui est incontournable pour produire une observation de qualité.

Observ'agglo a été produit par un réseau d'experts de l'analyse des dynamiques urbaines. Ce sont les échanges directs et réguliers entre spécialistes du chiffre qui ont permis une acculturation progressive aboutissant à un résultat où chacun a apporté son expertise tout en se nourrissant de l'expertise de l'autre.

● INVESTIR EFFICACEMENT ET DURABLEMENT LE CHAMP DE L'OBSERVATION URBAINE

Le travail mutualisé de choix des indicateurs, de consolidation de la base de données et d'analyse n'a pas été exempt de difficultés. Cependant la richesse de la démarche et du résultat a convaincu tant le réseau d'experts que les élus du comité stratégique de la nécessité de pérenniser l'outil.

La base de données a naturellement vocation à être mise à jour, complétée, améliorée et enrichie régulièrement. Les objectifs visés sont les suivants :

- Mise à jour en 2017 de la base de données originale pour les agglomérations de plus de 200 000 habitants, en intégrant les nouvelles communautés atteignant ce seuil.

- Stabilisation des indicateurs nationaux sélectionnés en développant une forme de labellisation.

- Élargissement progressif de la base à d'autres indicateurs non mobilisés à l'occasion du premier volet de la démarche. Il s'agit en premier lieu de favoriser les conventionnements avec les producteurs de données – qu'ils soient publics ou privés – pour disposer de données aujourd'hui difficiles d'accès et qui font terriblement défaut pour certaines thématiques comme la mobilité, la consommation énergétique ou l'attractivité. L'effort doit également porter sur les données « émergentes » mal connues et susceptibles d'apporter une forte plus value à la démarche d'observation urbaine. Enfin, certains indicateurs sont produits à l'échelle de l'intercommunalité et non consolidés à l'échelle nationale, mais peuvent être obtenus par remontée locale pour l'ensemble des agglomérations observées : un des enjeux

est de multiplier ce type d'indicateurs, notamment sur la mobilité (modes actifs) ou la vie associative. L'expérience a montré que c'est un exercice extrêmement complexe qui nécessite de définir chaque indicateur de manière très précise et de mettre en place des partenariats au plan local afin d'aboutir à une harmonisation indispensable des informations collectées.

Le confortement, l'amélioration et l'enrichissement de la base de données et des indicateurs associés sont ciblés sur une diffusion restreinte au réseau et à ses partenaires. C'est la « face non visible de l'iceberg » qui présente peu d'intérêt pour le grand public ou les décideurs, mais qui est indispensable pour assurer l'équilibre de la face visible qui elle, se livre à la vue du grand public. En d'autres termes, le bout visible de l'iceberg, c'est la valorisation de la base de données qui prend différentes formes :

- la publication de cette première brochure en constitue la valorisation principale ;

- des valorisations sont développées au niveau local : les agences d'urbanisme et les agglomérations du panel disposent d'un socle commun de données et d'indicateurs partagés qu'elles peuvent utiliser à façon ;

- la déclinaison de la démarche pour les métropoles (au sens institutionnel) est envisagé en partenariat avec France urbaine. Ce « produit dérivé » d'Observ'agglo nécessite des ajustements en termes d'indicateurs et une extension de la base de données à la Métropole du Grand Paris. Pour Aix-Marseille-Provence, la base de données, constituée partiellement lors de la démarche, devra être complétée.

La liste n'est pas exhaustive et d'autres valorisations peuvent être envisagées en fonction des retours et des débats que ne manquera pas de susciter cet ouvrage.

LISTE DES INDICATEURS ET MÉTADONNÉES

Le périmètre retenu pour les EPCI est celui en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

INDICATEURS	SOURCE(S)	MILLÉSIMES	REMARQUES
Part de la population de l'EPCI dans la population régionale	INSEE, Recensements de la population	2012	
Part des emplois de l'EPCI dans les emplois de la région	INSEE, Recensements de la population	2012	
Taux de croissance annuel moyen de la population	INSEE, Recensements de la population	2007/2012	
Solde migratoire apparent	INSEE, Recensements de la population	2007/2012	Différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui sont sorties au cours de l'année.
Part des 25-39 ans dans la population totale	INSEE, Recensements de la population	2007/2012	Classe d'âge correspondant aux jeunes actifs.
Nombre de logements construits	Fichier Sitadel, MEDDE, CGDD, SOES	2009/2013	Logements commencés, c'est-à-dire ceux ayant fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier
Nombre d'années de revenus nécessaires pour l'achat d'un logement 3 pièces	INSEE, FILOSOFI ECLN Base de données Perval	2012	Prix de vente moyen d'un appartement de 3 pièces divisé par un tiers du revenu médian d'un ménage.
Part du logement social dans les résidences principales	RPLS (Répertoire du parc locatif social), INSEE, Recensements de la population	2012/2014	Le RPLS recense les logements appartenant aux bailleurs sociaux (différents de logements SRU).
Taux de pression sur le logement social	Remontées locales	2014	Rapport entre les demandes et les attributions dans le parc social.
Taux de chômage	INSEE	2007/2014	Rapport entre une estimation du nombre de chômeurs et la population active estimée au lieu de résidence, à la zone d'emploi.
Demandeurs d'emploi en fin de mois	DARES Pôle Emploi INSEE, Statistiques mensuelles du marché du travail	2007/2014	
Taux d'activité des femmes de 25-54 ans	INSEE, Recensements de la population	2012	Mesure la part des femmes présente sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou non
Indicateur de déclassement	INSEE, Recensements, Traitement spécifique	2012	Mesure la part des actifs diplômés de 2e/3e cycle occupant un poste de travail d'employés (qualifié ou non) ou d'ouvriers non-qualifiés.
Taux de croissance annuel moyen de l'emploi	INSEE	2007/2013	À l'échelle de la zone d'emploi.
Indicateur de concentration d'emploi	INSEE, Recensements, Chiffres clefs	2007/2012	Mesure le rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre de résidents ayant un emploi (actifs occupés du territoire). Indicateur exprimé en nombre d'emplois pour 100 actifs occupés.
Part des actifs vivant et travaillant sur le territoire	INSEE, Recensements de la population	2007/2012	Mesure le rapport entre les actifs occupés du territoire travaillant dans ce même territoire sur l'ensemble des actifs (occupés ou non) résidant dans le territoire.
Indicateur d'interdépendance du marché du travail	INSEE, Recensement base de flux de mobilités professionnelles	2007/2012	Mesure le rapport entre les flux d'échanges domicile-travail (flux deux sens hors flux internes) sur la somme de la population active occupée et des emplois du territoire.
Taux de spécialisation sectorielle	ACCOSS-URSSAF Emplois par secteur (NAP 88)	2008/2012	Mesure la concentration sectorielle de l'emploi. Plus le taux d'un territoire est fort, plus l'emploi est concentré dans un nombre réduit d'activités, plus le territoire est spécialisé. À l'inverse plus le coefficient est faible, plus l'économie du territoire est diversifiée.
Emploi au lieu de travail	INSEE, Recensements de la population	2007/2012	
Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total	INSEE, Recensements de la population	2012	Notion développée par l'Insee et repose sur un croisement entre les secteurs d'activités et les fonctions exercées par les actifs.
Taux d'emploi non présentiel	INSEE, Recensements de la population	2012	Les activités non présentesielles ou productives sont les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.
Emploi ESS	CNESS	2012	L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.
Taux de création d'entreprise	INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements	2008/2014	Rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1 ^{er} janvier de cette même année.
Taux de survie à cinq ans	INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements	2008/2014	Rapport entre le nombre d'entreprises créées ou reprises ayant atteint leur 5e anniversaire, à l'ensemble des entreprises créées ou reprises à la même période.
Nombre de km commerciaux	GART	2008/2014	Ensemble des km parcourus en une année par tous les transports en communs circulant dans la zone de compétence

La prise de ce rapport en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception en préfecture : 20/12/2016
Année de publication : 2016

INDICATEURS	SOURCE(S)	MILLÉSIMES	REMARQUES
Nombre de voyages par habitant et par an en transport en commun sur le périmètre de transports urbains	GART	2008/2014	Nombre total de voyages sur le territoire du PTU en une année divisé par la population totale (au sens Insee) du PTU.
Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi dans l'agglomération et utilisant les transports commun	INSEE, Recensements de la population	2007/2012	
Part des jeunes sans diplôme, hors formation et sans emploi	INSEE, Recensements de la population, exploitation spécifique	2012	La classe d'âge retenue est la tranche 15-29 ans. Sont considérées comme sans diplôme, les personnes de niveau jusqu'au brevet des collèges (inclus).
Part des étudiants dans l'ensemble de la population de l'agglomération	MENESR, INSEE	2012	Exprimée par le nombre d'étudiants pour 1000 habitants.
Ratio entre le nombre de doctorants et le nombre d'étudiants dans les masters	MENESR	2013/2014	Fichier des effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements publics de l'ESR
Revenu médian par unité de consommation	INSEE, FILOSOFI	2012	Pour tenir compte de compositions différentes des ménages, les revenus sont rapportés au nombre d'unités de consommation.
Inégalités de revenu	INSEE, FILOSOFI	2012	Rapport entre les revenus détenus par les 20% les plus riches et les 20% les plus pauvres.
Taux de pauvreté	INSEE, FILOSOFI	2012	Sont considérés comme pauvres les ménages dont les revenus sont inférieurs à 60% du revenu médian national.
Part des habitants vivant dans les quartiers prioritaires	INSEE, CGET exploitation spécifique	2011	Sont pris en compte les périmètres 2014 des quartiers prioritaires.
Part des femmes parmi les exécutifs intercommunaux	Remontées locales	2015	Présidente et vice-présidentes.
Taux de participation aux élections	Observatoire des votes du ministère de l'Intérieur	2012-2015	Somme des votants sur somme des inscrits aux cinq élections suivantes : les premiers tours des présidentielles et des législatives de 2012, des européennes et des municipales de 2014 et des départementales de 2015.
Ratio du nombre de médecins, généralistes et spécialistes	INSEE, BPE, Recensement	2012/2014	
Nombre d'équipements sportifs pour 1000 habitants et part des licenciés sportifs	Ministère des Sports, Répertoire des équipements sportifs et Fédérations sportives	2012	
Nombre de fauteuils de cinéma	Base statistique du Centre National du Cinéma	2012	
Equipements culturels	Base statistique du ministère de la Culture	2012	Comprend les musées de France, les théâtres et lieux de spectacle, les lieux de lecture publique, les conservatoires de musique, danse et art dramatique à rayonnement régional, départemental et intercommunal.
Consommation foncière par nouveau logement	DGFIP Exploitation des fichiers fonciers CEREMA	2009/2014	Correspond à la surface de terrain artificialisé pour produire un nouveau logement. S'exprime en m ² par logement.
Part du couvert végétal sur la tâche urbaine	Equipex - GEOSUD, Union européenne, SOeS	2012/2014	
Indice ATMO	ATMO France	2009/2011	Indice déterminé quotidiennement à partir des niveaux de concentrations dans l'air de quatre polluants : dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, l'ozone et les particules de diamètre inférieur à 10µm

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_262-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

LEXIQUE

ANR	Agence Nationale de la Recherche
AOM	Autorité Organisatrice de Mobilités
AU	Aire Urbaine
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
CFM	Cadre des Fonctions Métropolitaines
CGET	Commissariat général à l'Égalité des Territoires
CIFRE	Convention Industrielle de Formation par la Recherche
CNRS	Centre National de Recherche Scientifique
COMUE	Communauté d'Universités et d'Établissements
CSP	Catégorie Socio-professionnelle
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ESR	Enseignement Supérieur et Recherche
ESS	Économie Sociale et Solidaire
Filosofi	Fichier Localisé Social et Fiscal
NDVI	Normalized Difference Vegetation Index
PDA	Plan de Déplacements Administration
PDE	Plan de Déplacements d'Entreprises
PIB	Produit Intérieur Brut
PTU	Périmètre de Transport Urbain
RFSC	Reference Framework for Sustainable Cities
RPLS	Répertoire sur le Parc Locatif social
SAEIV	Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs
SRU	Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain
TC	Transport en Commun
TCSP	Transports Collectifs en Site Propre

Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre l'AdCF et la FNAU.

COORDINATION DE LA DÉMARCHE ET DU GROUPE D'EXPERTS

Florence Gall (FNAU), Damien Denizot et Erwan Le Bot (AdCF)

PILOTAGE TECHNIQUE

Loïc Bourriquen (Audiar), Francis Hess (Aduan), Françoise Pichavant (AURG),
Florence Gall (FNAU), Jean Picon (agam), Ludovic Verre (AUPA)

RÉDACTION GÉNÉRALE

Les membres du groupe de pilotage technique accompagnés de :
Isabelle Boulet (AUAT), Hélène Clot (Grenoble Alpes Métropole), Marie Hélène Cousin (AURH),
Frédéric Carvalhais (Perpignan Méditerranée), Jean-Michel Demard (Clermont Métropole),
Céline Fonteray (AURCA), Stéphanie Hervieu (AURA), Lionel Martin (Pays d'Aix),
Nicolas Michel (Bordeaux Métropole), Nadia Monkachi (adeus), Maxime Picard (AULA),
Fabrice Ravel (Clermont Métropole), François Rivoal (ADEUPa), Gérard Saccomandi (aduan),
Ahmed Saib (adeus), Marc Sainte-Croix (AU Nîmes), Benjamin Soulet (Eurométropole de Strasbourg),
Stéphanie Terrisse (Clermont Métropole), Alicia Turc (AURG), Emmanuelle Valette (FNAU),
Anne Volatier (Grand Dijon), Samuel Widmer (ADU Montbéliard), Dounia Yassin (FNAU)

Avec les contributions des membres de l'ensemble des agences et des agglomérations du panel.

Stagiaires FNAU

Hadrien Herrault, Myriam Jacquet, Philippine Lavoillotte

Cartographie et sémiologie graphique

Karine Hurel (CGET) et Jean-Michel Hurrier (AULA)

**Cette démarche bénéficie du soutien de la DGALN, du CGET et de la Caisse des dépôts,
avec la participation de l'INSEE.**



Document téléchargeable sur www.fnau.org et www.adcf.org



22, RUE JOUBERT – 75009 PARIS – FRANCE – WWW.ADCF.ORG – WWW.FNAU.ORG

DIRECTEURS DE LA PUBLICATION : Brigitte Bariol-Mathais, déléguée générale de la FNAU
et Nicolas Portier, délégué général de l'AdCF

GRAPHISME : Héroïse Tissot - **IMPRESSION** : Imprimé avec des encres végétales par
l'Imprimerie de la Centrale Lens - 62302 Lens, juin 2016 - **ISBN** : 979-10-918-2005-4807-20161208-2016_CT2_262-

Accusé de réception en préfecture
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace / SCOT - Présentation du document Observ'agglomération - 50 indicateurs pour décrypter les dynamiques des grandes agglomérations - Septembre 2016 - FNAU ADCF

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **16 DEC. 2016**